

ESSAI

HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR LES

SERMONS FRANÇAIS DE GERSON

D'APRÈS LES MANUSCRITS INÉDITS DE LA BIBLIOTHÈQUE
IMPÉRIALE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE TOURS

PAR L'ABBÉ ERN. BOURRET

CHANOINE HONORAIRE DE TOURS
DOCTEUR EN THÉOLOGIE, ~~LICENCIÉ~~ ÈS-LETTRES ET EN DROIT CIVIL

PARIS

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE
ÉDITEUR DU *Correspondant*
RUE DE TOURNON, 29, PRÈS LE PALAIS DU LUXEMBOURG

M. DCCC. LVIII

AVANT-PROPOS

Parmi les ouvrages publiés à diverses époques sous le nom de Gerson, on trouve un certain nombre de sermons imprimés en latin. Ces sermons n'ont pas tous été prononcés en cette forme. Le célèbre chancelier de l'Université de Paris avait coutume de s'exprimer en français quand il prêchait au peuple, et devant les personnes qui n'appartenaient pas à la classe lettrée. On n'a pas respecté le texte original de cette partie de ses œuvres, pas plus que celui de la plupart des autres écrits qu'il avait composés dans l'idiome de son pays. Vers la fin du

xve siècle, un éditeur alsacien fit traduire les sermons de Gerson dans la langue dont on se servait communément dans l'École, et depuis lors on ne les a reproduits que dans cette traduction] qui est d'ailleurs assez imparfaite.

En parcourant les manuscrits de la Bibliothèque de Tours, il nous est tombé sous la main une partie de ces anciens sermons. L'idée nous est alors venue de chercher les autres dans les dépôts de la Bibliothèque Impériale, où nous les avons retrouvés presque tous. C'est le résultat de nos recherches que nous exposons aujourd'hui, en attendant que nous puissions publier ce curieux monument de l'éloquence sacrée parmi nous.

Notre travail pouvait être pénible. Les honorables bibliothécaires de la ville de Tours,

et les savants conservateurs des manuscrits de la Bibliothèque Impériale l'ont rendu plus facile par leur complaisance : qu'il nous soit permis de leur offrir ici nos sincères remercîments.

ESSAI

HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR LES

SERMONS FRANÇAIS DE GERSON

CHAPITRE PREMIER

DE LA PRÉDICATION DE GERSON EN LANGUE VULGAIRE

I

DE LA PRÉDICATION POPULAIRE AU TEMPS DE GERSON

Au moyen âge, la prédication se faisait ordinairement en langue latine, comme tous les autres actes de l'enseignement. C'était en latin que prêchaient Abailard, Pierre de Cluny, Hugues de Saint-Victor, tous les grands orateurs du temps.

Il paraît cependant, qu'à côté de cette prédication savante, qui se faisait dans les cloîtres et les réunions d'hommes lettrés, il y eut de bonne heure une prédication populaire, qui s'adressait aux habitants des campagnes et aux classes inférieures de la bourgeoisie. Dès la fin du règne de Charlemagne, nous voyons un Concile de Tours prescrire aux évêques de faire tra-

duire les homélies des Pères en langue *théotisque*, ou en *romane rustique*, pour la plus grande intelligence de tous[1]. Sous les premiers successeurs de ce prince, on commença à paraphraser les livres saints dans l'idiome vulgaire, et il faut qu'au temps de Louis le Jeune, l'usage de parler au peuple dans son propre dialecte fût déjà assez répandu, puisque l'on a pu supposer, sans trop d'invraisemblance, que saint Bernard lui-même l'avait fait quelquefois[2].

Il ne nous reste pas de traces de cette prédication primitive, avant les sermons attribués à l'abbé de Clairvaux. Elle devait être rude et grossière, comme la langue qui lui servait d'instrument. Il est même à croire, qu'à l'origine c'était moins une prédication véritable qu'une espèce de catéchisme familier, tel que ces catéchismes en idiome limousin ou gascon qu'on fait encore dans les provinces où le français est mal compris par le peuple. Le temps et l'usage la perfectionnèrent. A mesure que la langue nouvelle acquit de la correction et de l'élégance, l'emploi en devint plus fréquent dans les églises, et, à la fin du quatorzième

[1] Philip. Labbei *Concilia*. Conc. Turonense III, ann. 813, can. XVII.

Easdem homilias quisque aperte transferre studeat in rusticam romanam linguam aut theotiscam, quo facilius cuncti possint intelligere quæ dicuntur.

La même prescription est faite dans un Concile de Reims, la même année, et dans un Concile de Mayence en 847.

[2] Voyez les extraits de ces anciens monuments de notre langue, dans la publication qu'en a faite M. Le Roux de Lincy. *Documents inédits sur l'histoire de France. — Les quatre livres des Rois*, etc., 1841.

siècle, les prédicateurs les plus en renom ne dédaignaient pas de revêtir leurs pensées d'une forme que la poésie avait ennoblie et que l'histoire avait consacrée.

A cette époque, en effet, l'état de la civilisation en France et la disposition intellectuelle des esprits demandaient de notables changements dans l'expression extérieure de l'enseignement religieux.

Le peuple ne parlait plus le latin et ne le comprenait que très-imparfaitement. Dans le nord de la France, c'était le roman wallon qui communément avait cours; le dialecte provençal était reçu depuis longtemps dans le midi, de façon que tout ce qui était bourgeois ou paysan ne faisait guère plus usage du latin qu'on ne le fait aujourd'hui dans les mêmes conditions sociales. La langue latine était déjà passée à l'état de langue savante : on l'enseignait comme telle dans les universités; c'était une langue apprise, étudiée, et qui par cela même n'était plus à la portée de ceux qui ne fréquentaient pas les écoles. Les travaux de la critique moderne ont surabondamment démontré ce fait historique, et il est curieux de voir Gerson lui-même le constater de son vivant.

« Aucuns, » dit-il dans le prologue de son traité intitulé : *Montagne de contemplacion*[1], « aucuns se « pourront donner merveille pourquoi de matiere « haulte comme est parler de la vie contemplative je « vueil escripre en françois plus que en latin, et plus

[1] Mss de la Biblioth. Impér., nº 517, page 230, fonds Saint-Victor.

« a femmes que aux hommes, et que ce n'est pas « matiere a gens simples sans lettres. A ce je respons, « que en latin ceste matiere est donnée et traittiée « très excellemment ès divers livres et traittiers des « saincts docteurs, comme de sainct Gregoire en ses « *Moralités*, de sainct Bernard sur les *Cantiques*, de « Richart de Sainct Victor, et ainsi de plusieurs « aultres. Si peuvent avoir clercs qui scevent latin « recours a tels livres, mais aultrement est des simples « gens, et par especial de mes suers germaines « auxquelles je vueil escripre de ceste matiere et de « cest estat. »

Les grands ne comprenaient guère mieux le latin que les simples gens sans lettres pour lesquels voulait écrire Gerson. Outre que la plupart étaient des hommes sans instruction, plus habiles à manier les armes que les livres de *clergie*, l'habitude de vivre avec le peuple, dans leurs manoirs, et avec les bourgeois, dans leurs hôtels, les avait accoutumés au langage vulgaire, qui d'ailleurs était celui des romans de chevalerie, la lecture favorite des personnes de haut lignage. Les chroniqueurs du temps donnent, presque toujours, pour raison du choix qu'ils font de la langue française dans leurs récits, le besoin d'être compris par les seigneurs et chevaliers qui n'entendent pas le latin[1]. Les biographes, de leur côté, notent, comme une chose digne

[1] « Pour laie gent commencie, » dit le voyageur Mandeville au début de sa relation, afin

« Qu'en rommans puissent ce entendre
« Qu'en latin nel puent apprendre. »

de remarque, que le personnage dont ils racontent les *gestes et nobles aventures*, le connaissait *moult souffisamment*[1]; ce qui prouve, en tous cas, que l'intelligence de cette langue n'était pas chose commune, même dans les rangs les plus élevés.

Parmi les hommes d'étude eux-mêmes, l'usage du latin était bien moins répandu que généralement on le pense. En dehors de l'école et des actes de l'enseignement on se servait du langage commun. Les clercs parlaient français dans leurs familles, dans leurs rapports avec le peuple, dans les circonstances ordinaires de la vie et quelquefois même au collége. Gerson se plaint beaucoup, ainsi que Clémangis son disciple, de la vaine curiosité qui portait les écoliers de son temps à abandonner les saines traditions des anciens, pour courir après les livres nouveaux et les fables en vogue[2]. Il défend de parler autrement que latin dans l'intérieur

Une très-belle copie manuscrite de cet ouvrage, en lettres onciales, se trouve à la Biblioth. de Tours, n° 62 provisoire.

« Et pour ce, » dit encore Nicolas Oresme, dans le préambule de son livre des *Divinations*, « ay je composé ce livret en fran« çois affin que gens lays le puissent entendre. » Mss de la Biblioth. Impér., n° 7483. Une thèse sur cet ancien auteur vient d'être publiée dernièrement. Paris, Aug. Durand. 1857.

[1] Voyez, entre autres, Christine de Pisan, *le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles*, chap. VI, p. 596, publié par Michaud et Poujoulat dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, tom. I.

[2] Joannis Gersonii Opera, édit. Ellies Dupin, tom. I, colon. 86 et suiv. *Lectiones contra vanam curiositatem*. — Ibid. *Epistola ad studentes collegii Navarræ*, colon. 106. — Cf. Nicolai de Clemangiis, Epistolæ, Leyde, in-4°, 1613, Elzevier.

de l'école et il veut qu'on dénonce au maître celui qui a négligé de le faire [1]. La langue maternelle, comme l'appelaient ces savants docteurs, commençait à tout envahir. Les jeunes gens, habitués à s'en servir dès l'enfance, ne l'oubliaient pas assez vite au gré de leurs maîtres, et il fallait déjà user de sévérité pour les obliger à apprendre une syntaxe qui ne leur était plus familière.

Devant cette désertion presque générale de la langue latine, il fallait bien que l'enseignement religieux modifiât sa forme extérieure, et que l'Église acceptât le dialecte populaire plus largement qu'elle ne l'avait fait jusque alors, si elle voulait atteindre son but et agir efficacement sur les âmes. Quand tout parlait français, le peuple, les bourgeois et même les clercs, il eût été imprudent de s'obstiner à retenir un idiome vieilli, qui n'allait plus ni au goût ni aux mœurs de la société.

Ceux qui présidaient aux destinées morales de la nation le comprirent, et, s'ils ne se mirent point à la tête du mouvement, du moins ils l'acceptèrent et le suivirent. De toutes parts, comme le fait remarquer Christine de Pisan [2], on se mit à *translater les notables livres de latin en françois* et surtout les livres spirituels.

[1] Dupin, Gerson. Opera, tom. IV, col. 718, *Doctrina pro pueris Ecclesiæ Parisiensis.* « Item : accuset quilibet socium suum super « sequentibus. Videlicet, si audierit eum loqui gallicum; si jura-« verit, si mentitus fuerit.... »

[2] Christ. de Pisan, *le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles,* loco citato, tom. II, page 78.

Les deux *Testaments*, la *Cité de Dieu* de saint Augustin, la *Consolation* de Boèce, les traités de Vincent de Beauvais et de saint Bernard furent traduits à cette époque en langue normande. Plusieurs écrivains se firent même une réputation par ce genre de travail. On cite parmi eux le nom de Raoul de Presles, de Thomas Benoist et de Nicolas Oresme, que Charles le Sage tenait en grande estime, pour lui avoir *translaté* la Bible avec l'*Astrologie* de Ptolémée.

Beaucoup de livres nouveaux furent également composés en langue vulgaire, pour l'instruction de ce peuple qui ne comprenait plus la langue des savants. « Tout le monde est plein, dit encore Gerson[1], d'es-« criptures et de livres en latin et en françois et en « plusieurs autres langaiges, qui parlent moult sub-« tilement des vices et des vertus, et..... que si je « vouloie tout chercher et estudier, mon aage ne « souffiroit point pour ce faire. » Chacun se sentait le désir d'exprimer ses pensées dans un idiome qui jouissait de la faveur publique, et le chancelier lui-même n'en voulut pas d'autre, quand il écrivit pour les simples et les ignorants.

Les prédicateurs comme les moralistes se conformèrent aux besoins et aux goûts de la société qu'ils étaient chargés d'instruire. Ils introduisirent d'une manière régulière, dans la chaire sacrée, l'usage

[1] *Trésor de sapience*. Cet ouvrage est cité par un ancien élève de l'École des Chartes, mais nous n'avons pu vérifier le manuscrit qui le contient, faute de numéro qui l'indiquât.

de la langue nationale, et ils en firent, plus fréquemment que par le passé, l'instrument de leurs communications avec le peuple. A la vérité, la prédication latine se maintint toujours dans les cloîtres, les écoles et les universités. Ce fut même pendant quelques années encore la prédication estimée des savants, celle que l'on écrivait de préférence et que l'on conservait plus volontiers dans les manuscrits; mais la prédication populaire, l'enseignement paroissial commencèrent dès lors à se faire habituellement en français. Quand Vincent Ferrier attroupait des populations entières sur les places publiques, ou sur les bords de la mer, il se servait de la langue qui était comprise du peuple, autrement il n'eût pas excité cet enthousiasme universel qui entraînait la multitude après lui. Ces carmes, ces cordeliers qui faisaient courir la foule, et parfois l'ameutaient par leur parole véhémente, devaient aussi lui parler son langage, sans quoi ils n'eussent point été si courus, ni si puissants dans l'art de remuer les passions.

A l'époque où vivait Gerson, cette prédication populaire était déjà répandue dans Paris, et elle exerçait sur les mœurs publiques une influence considérable. Les histoires contemporaines font souvent intervenir dans les luttes et les factions du moment quelque *notable prescheur*, dont la parole agissait toujours vivement, dans un sens ou dans l'autre, sur le peuple qui l'écoutait. Elles citent, entre autres, le carme Eustache de Pavilly, l'un des partisans les plus dévoués

du parti bourguignon [1], et le moine augustin Jacques Legrand, « un bien notable homme, dit Juvénal des « Ursins [2], qui, après avoir parlé en la presence de la « reyne des grands pechez qui couroient, encores en « parla-t-il plus amplement et largement en la pre- « sence du roy : et fit tant que le roy fut content, et « si luy fit donner aucune legere somme d'argent. »

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que ce genre d'éloquence fût abandonné à des moines fanatiques ou à des clercs ignorants. Les meilleurs esprits ne le méprisaient pas, et l'Université elle-même employait volontiers une forme à laquelle était attachée la faveur populaire. Dans les harangues au roi, dans les remontrances au parlement, dans les *propositions* qu'on faisait après les grandes cérémonies publiques, les orateurs de ce corps savant faisaient usage de la langue vulgaire, pour être mieux entendus de ceux à qui ils parlaient. Il est à penser également que ceux des membres de l'Université qui prêchaient au peuple, se servaient, comme Gerson, de l'idiome du peuple. On ne comprendrait pas sans cela l'émotion qui ne manquait jamais de se manifester dans Paris, lorsque dans ses jours de mécontentement, l'Université suspendait ses leçons et ses sermons [3].

[1] Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, édition Godefroy, pag. 248 et suiv.

[2] *Ibid.*, pag. 172.

[3] Voy., dans les histoires de l'Université de Du Boullay et de Crévier, la partie qui se rapporte aux XIVe et XVe siècles.

La prédication française se faisait dans les églises concurremment avec la prédication latine. Quand les clercs avaient entendu leur sermon, *le dévot peuple chrestien*, *les bonnes gens* venaient à leur tour écouter les homélies et les discours qui leur étaient destinés. Les deux auditoires n'étaient pas cependant tellement distincts, qu'il ne se mêlât des bourgeois parmi les clercs et des clercs parmi les bourgeois[1]. C'était même souvent, à l'occasion de ces réunions mixtes, que naissaient ces querelles et ces rivalités que les anciens auteurs mentionnent dans leurs récits. Les *latiniers* étaient turbulents, jaloux à l'excès de leurs priviléges, et il arrivait souvent que pour une place dans une procession, le pas à prendre dans une cérémonie publique, ils soulevaient des conflits qui dégénéraient quelquefois en disputes sanglantes.

Au reste, ce n'était pas uniquement pour le simple peuple que l'on prêchait en langue vulgaire, mais en général pour tous ceux qui ne faisaient point usage du latin, ou qui ne le comprenaient que difficilement. On s'exprimait en français devant la cour, et quelquefois même on se servait de cette langue dans les assemblées ecclésiastiques, lorsque les seigneurs étaient admis à y siéger avec les hommes d'église. On peut voir dans les procès-verbaux des conciles qui se tinrent à Paris en 1398 et 1406, pour aviser aux moyens de

[1] Le premier sermon du chancelier pour le jour de Noël, *Puer natus est nobis*, et le second sur saint Antoine en fournissent une preuve évidente. Mss de la Biblioth. Impér., nos 7298 et 7326, Colb.

faire cesser le schisme, que la plupart des docteurs et des évêques qui y prirent part, firent leurs discours ou propositions, comme on disait alors, en langue *maternelle normande*, pour être mieux entendus des princes et des officiers laïques qui y assistaient. Les plus grands orateurs du temps, Guillaume Fillastre, Pierre d'Ailly, le patriarche Simon de Cramault, le professeur Pierre Plaoul et l'audacieux avocat du duc de Bourgogne, le docteur Jean Petit, discutaient en français les intérêts de l'Église et les affaires de l'État[1].

Ce n'est donc pas commettre un anachronisme, que de rapporter à la fin du quatorzième siècle, et aux premières années du quinzième, le développement de la prédication française. Ceux qui font dater son origine des essais de Maillard et de Barlette ne remontent pas assez haut. La génération qui précéda ces prédicateurs avait déjà écouté Gerson, et applaudi, dans ce savant homme, un genre d'éloquence qui n'eut point dans la bouche de ses successeurs immédiats la même élévation de pensées, ni la même retenue de langage.

[1] On peut voir leurs harangues rapportées par Bourgeois du Chastenet, à la fin de son *Histoire du Concile de Constance*, d'après un manuscrit de Saint-Victor, coté autrefois sous le n° 827. Outre les discours des personnages que nous venons de citer, on y lit les propositions du cordelier, Pierre des Bœufs, de l'archevêque de Tours, Ameil du Breuil, de l'abbé du mont Saint-Michel, Pierre Leroy, et de l'avocat royal Jean Jouvenel. — Voyez aussi Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, pag. 182, édit. Godefroy.

II

HISTOIRE DE LA PRÉDICATION FRANÇAISE DU CHANCELIER

Gerson, en effet, ne fut pas seulement un des premiers théologiens de son temps, il fut aussi un des orateurs les plus renommés de son pays. Né en Champagne, dans les environs de Rhétel, l'an 1363, en la fête de saint Nicaise, Jean Charlier, qui prit plus tard le nom de son village, fut destiné dès son enfance à la carrière que sa science et ses vertus devaient un jour illustrer. A l'âge de quatorze ans, il fut envoyé comme boursier au collége de Navarre, où il suivit les leçons de Gilles des Champs et du célèbre Pierre d'Ailly. Sous la conduite de ces savants maîtres, il se livra avec ardeur au travail, et il fit de rapides progrès dans l'étude des lettres et de la théologie. Devenu successivement maître ès-arts, licencié et docteur, il s'attacha comme professeur à la maison qui l'avait élevé, et il y enseigna les sciences sacrées, en même temps que Gérard Machet, Pierre de Nogent et Nicolas de Clamenges, qui, après avoir été son disciple, fut quelque temps son collègue et resta toujours son ami [1].

[1] Pour les détails sur la vie de Gerson, voyez ses divers biographes : Dupin, Gersonii Opera, tom. I, *Gersoniana*. — Id. *Bibliothèque Ecclésiastique*, édit. de 1698, tom. XIII. — Launoy, *Navarræ gymnasii Parisiensis historia*, pars IIª — Herman Von

Il paraît que le talent oratoire du jeune Gerson se manifesta de bonne heure. Il n'était encore que simple bachelier, lorsqu'il prêcha, devant ses maîtres et ses condisciples assemblés, son premier panégyrique de saint Louis [1]. Le temps et un exercice assidu perfectionnèrent les heureuses dispositions dont la nature l'avait doué, et il devint bientôt aussi habile dans l'art de parler, que puissant par la doctrine et la force du raisonnement.

Les compositions oratoires qu'il nous a laissées sont de deux sortes : il fit des sermons latins pour les clercs et des sermons français pour le peuple. Quand il prêchait devant les écoliers et les membres de l'Université, il s'exprimait dans la langue qu'on parlait à l'école, et il le faisait avec facilité, sinon toujours avec élégance. C'était aussi de la même langue qu'il se servait devant les grandes assemblées de l'Église. A Constance il fut, comme on sait, le principal orateur du concile, et sa parole respectueusement écoutée de tous ne contribua pas peu à l'heureuse pacification du schisme [2].

der-Hardt, *Concilium Constantiense*, tom. I, pars IV, pag. 26 et suiv. Ce dernier historien a suivi Gerson année par année, mais les dates qu'il donne ne sont pas toujours bien sûres.

[1] Dupin, Gerson. Opera, tom. III, colon. 1457. — Cf. ibid. colon. 1021, *Sermo primus, die dominica Septuagesimæ.*

Il est dit, dans le titre de ce sermon, qu'il fut prêché le lendemain de la fête de saint Vincent, en 1388. Gerson n'avait donc que vingt-cinq ans lorsqu'il le prononça.

[2] Les Mss de la Bibliothèque de Tours, nos D 91 et B 107 provisoires, contiennent une belle copie sur vélin des sermons qu'il prêcha en cette circonstance.

L'étude de cette partie de la prédication du chancelier n'entre pas dans notre sujet. Elle serait intéressante à plus d'un titre, pour quelqu'un qui ferait une histoire générale de l'éloquence sacrée au moyen âge. Les sermons latins de Gerson offrent un des modèles les plus complets du genre scolastique. Moins simples dans leur conception et moins naïfs dans la forme que ses sermons français, on y trouve beaucoup de théologie, des raisonnements serrés et cet art méthodique d'exposition qui régnait partout depuis saint Thomas. C'est une prédication savante, logique, concluante, mais tombant déjà dans cette recherche de plan et de style, qui devait aboutir, peu de temps après, à la subtilité, au mauvais goût et au vain étalage d'une érudition indigeste.

La prédication française de Gerson, la seule qui doive nous occuper ici, a été peu remarquée par ses historiens et ses biographes. Les auteurs qui ont parlé de sa vie et de ses ouvrages se sont généralement contentés de l'indiquer, sans entrer dans des développements particuliers. Il n'y a guère que le chancelier lui-même qui, dans ses sermons et dans quelques passages de ses autres écrits, nous donne quelques détails sur cette partie de son histoire.

C'est à la cour que nous trouvons d'abord le jeune professeur de Navarre, dans cette cour du malheureux Charles VI, tout agitée déjà par les intrigues et les rivalités des princes qui se disputaient sa tutelle. Gerson, qui n'était pas riche et qui avait à sa charge plusieurs de ses frères, s'était attaché au duc de Bourgogne,

Philippe-le-Bon, le plus populaire des oncles du roi, et celui qui alors gouvernait presque en maître les affaires de l'État. Ce prince qui aimait les arts le traitait avec faveur. Il lui avait donné pour accroître ses revenus insuffisants un bénéfice dans le comté de Flandre ; quelques années plus tard, il le fit nommer chancelier à la place de Pierre d'Ailly, et, en attendant, il l'avait établi, à ce que son protégé nous fait entendre, près de sa personne dans son hôtel [1].

Gerson, reconnaissant, s'acquittait envers son bienfaiteur, comme s'acquittaient souvent alors les écrivains secourus par la fortune. Il donnait les productions de son esprit en échange de la protection qu'on lui accordait. Dans les grands jours, aux fêtes solennelles, il montait en chaire, et, en présence de la cour, il récitait des sermons soigneusement élaborés, dont le mérite semblait rejaillir sur celui qui défrayait l'orateur [2].

C'est à cette période de sa vie qu'il faut rapporter une partie de ses discours sur les Mystères et de ses panégyriques des Saints. Les allusions qui sont faites aux événements du temps, et les dates précises que donne quelquefois le prédicateur, indiquent, entre

[1] Dupin, Gerson. Opera, tom. IV. Col. 725. *Causæ propter quas cancellariam* (Gerson) *dimittere volebat :* « Cogor rursus « curiæ fluctibus, etsi non semper, immergi, vel ingratus judi- « cabor, à quibus ut emigrarem, sola hæc fuit occasio cancellariam « postulandi ; et contulit hoc Deus, aliter tamen quam sperabam. « Cur non igitur habito fine cessat motus ? » — Cf. Ibid. Tom. IV, col. 723, *Epistola ad Abbatem Sancti Dionysii.*

[2] Ibidem.

autres, comme prononcés à cette époque, les sermons de l'Épiphanie, de la Chandeleur, de l'Annonciation et de la Toussaint, un de ceux de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, les deux derniers sur les Morts, et la proposition qui a pour texte ces paroles : *vade in pace.*

Son auditoire était ordinairement nombreux. Il se composait des membres de la famille royale, des grands officiers de la couronne et des principaux représentants de la noblesse. A ces hauts personnages il se joignait souvent des évêques, des conseillers du parlement et des docteurs de l'Université[1]. Le peuple n'était pas exclu de ces réunions. En ces temps-là, les offices religieux de la cour ne se faisaient pas aussi exclusivement qu'aujourd'hui dans des chapelles privées. Le roi et les seigneurs se rendaient souvent dans les églises paroissiales, pour assister aux cérémonies publiques, et surtout pour écouter les prédicateurs qui avaient la réputation d'être éloquents.

C'était ordinairement à Saint-Paul que Gerson haranguait la royale assistance. Depuis sa maladie, le roi s'était fixé à l'hôtel de ce nom, situé dans le voisinage de cette église; le duc de Bourgogne et la plupart des princes habitaient dans les environs, de telle sorte que ce lieu s'offrait plus commodément à eux qu'aucun autre pour y faire leurs dévotions.

Ils y venaient ordinairement les jours de fêtes, quand ils n'étaient pas occupés à ourdir quelque cabale,

[1] Sermons de Gerson, passim.

ou à se faire la guerre entre eux. Le jeune orateur parlait spécialement sur les vices auxquels les grands sont le plus exposés et sur les vertus qu'ils pratiquent le moins. Sans oublier le peuple qui était présent, c'était surtout la classe élevée de son auditoire qu'il avait en vue et à laquelle il faisait allusion dans ses applications et ses remontrances. Parfois elles étaient vives : il reprochait ouvertement aux seigneurs leurs injustices, leurs exactions, leurs violences, et il s'exprimait sur les mœurs de cette cour licencieuse, avec une autorité de langage que pouvaient seules lui donner sa science et sa vertu [1].

Gerson s'appliqua à ce ministère pendant les premières années de son sacerdoce. Sa prédication à la cour de France dura depuis environ l'année 1389, jusque vers l'an 1397 qu'il se retira en Flandre. Elle ne l'occupait pas tout entier. En même temps qu'il prêchait, il se rendait au collége de Navarre pour faire ses leçons, assister à la collation des grades et remplir les autres fonctions de l'enseignement [2]. Mais, au milieu de ces occupations diverses, il nourrissait en silence des projets de retraite qu'il voulut enfin accomplir.

[1] Voy. en particulier, dans les Mss de la Biblioth. Impér. Nos 7298 et 7326, fonds Colbert, les sermons prononcés devant la cour, les jours de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, de la Pentecôte et de l'Annonciation. — Cf. Mss de la Bibliothèque de Tours, Nos 303 et D 90 provisoires.

[2] Dupin, Gerson. Opera, tom. IV, col. 727, *Causæ propter quas cancellariam dimittere volebat.*

Le séjour de la cour ne plaisait point au jeune chancelier. Son âme timorée s'offensait, comme il nous l'apprend lui-même[1], des exemples qu'il avait sous les yeux. Il voulait se démettre de sa charge et se retirer dans la solitude, pour y vaquer librement à sa sanctification personnelle. Peut-être aussi craignait-il que la protection du duc de Bourgogne ne fût insuffisante, ou ne devînt dangereuse, devant l'audace toujours croissante du duc d'Orléans. « Que faire, « disait-il à ses amis[2], dans une cour où je suis forcé « de complaire à plusieurs maîtres rivaux dont je n'ai « pas besoin de dire le nom. Pourquoi rester au milieu « d'hommes plus forts que moi et que l'affection de « ceux qui m'aiment, au milieu d'une foule de jaloux, « qui calomnient tous mes actes et dénaturent mes « paroles? Je suis contraint de m'oublier moi-même, « de mal dire mes messes, de tendre la main comme « un mendiant, de promouvoir aux grades des ignorants ou des incapables et d'entendre soutenir de « scandaleuses doctrines, tandis que je néglige le « soin des âmes qui me sont ailleurs confiées et mon « propre avancement spirituel. A quoi bon perdre « mon temps et mes veilles à polir des sermons, que « l'on ne vient écouter que par vaine curiosité, et qui « ne produisent aucun fruit de salut? Je ne fais plus « aucun bien, et l'on peut m'appliquer cette parole

[1] Dupin, Gerson. Opera, tom. IV, col. 727. *Causæ propter quas cancellariam dimittere volebat.*

[2] Ibid.

« de l'Écriture, *vous vous consumez dans un travail*
« *inutile*[1].

« J'avais désiré la charge de chancelier, espérant que
« ces fonctions nouvelles me tireraient d'un lieu que
« je ne pouvais quitter de moi-même sans paraître
« ingrat. Dieu m'a exaucé, mais non selon toute
« l'étendue de mes désirs ; mes peines ont augmenté
« et je n'ai point trouvé la liberté que je cherchais. »

Il est curieux d'entendre Gerson compter, parmi les ennuis qu'il éprouve à la cour, le souci de préparer les sermons qu'il prêchait devant le roi et les princes de son sang. On reconnaît là ce penchant qui le porta toujours à fuir les grandeurs du monde, ce goût pour la retraite et la vie cachée qui faisait le fond de son caractère, et que font encore valoir ceux qui voudraient qu'il eût écrit le livre sublime, dont la doctrine se résume dans la belle maxime : *ama nesciri*.

Ses amis, et le duc de Bourgogne surtout[2], l'empêchèrent de se démettre de sa charge, mais ils ne purent l'empêcher de se retirer à Bruges comme il en avait le projet. Un manuscrit conservé aux archives

[1] Ibid. Cogor laborare pro curiosis sermonibus, quibus absque ædificationis fructu maxima temporis pars absumitur, et mihi convenit illud : *Stulto labore consumeris*.

[2] Dupin, Gerson. Opera, tom. IV, colon. 723, *Epistola ad Abbatem Sancti Dionysii*. Mandatus sum quippe ab illo, cui, post Deum, me et omnes operas meas debeo, Dominum meum, Dominum Burgundiæ loquor...

Ce fut le docteur Jean de Courtecuisse qui le remplaça, comme chancelier, pendant son absence.

de cette ville[1], le désigne, avec le titre de doyen, parmi les membres que le chapitre de Saint-Donat députa, au mois d'octobre 1397, au duc de Bourgogne souverain du pays, pour soumettre à son approbation le choix d'un nouveau prévôt qu'ils venaient de nommer.

Son séjour en Flandre dura trois ou quatre ans. Il est probable que, pendant cet intervalle de paix et de repos, Gerson continua ses prédications. Du moins en avait-il l'intention quand il partit de Paris ; mais on ne connaît pas les sermons qu'il put faire et peut-être n'ont-ils été jamais recueillis. On a parlé, dans ces derniers temps, d'un manuscrit de la Bibliothèque de Valenciennes, et un critique[2] a prétendu que les livres de *l'Imitation* s'y trouvaient dans leur caractère primitif, c'est-à-dire sous la forme de sermons prêchés au peuple de Bruges. Mais, outre qu'il n'est pas démontré que toutes les pièces de ce manuscrit soient l'œuvre du chancelier,

[1] Chartes de Rupelmonde, n° 337 provisoire du XIVe siècle. Ce manuscrit est cité par M. Thomassy, ancien élève de l'École des Chartes, dans son ouvrage intitulé : *Jean Gerson et le grand schisme d'Occident*, page 329.

La date donnée par ce document, rapprochée du sermon sur la Conception de la Vierge, prêché à Paris en 1401, permet de relever une erreur de chronologie presque générale dans tous les auteurs qui jusqu'ici ont parlé de Gerson. La plupart de ses biographes reculent, en effet, vers l'an 1400, son départ pour la Flandre, tandis que c'est presque à cette époque qu'il rentra en France.

[2] Onésyme Leroy, *Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ*.

ce que l'on donne comme des sermons ne paraît être qu'une copie de l'*Internelle consolation*. Or, il est assez admis aujourd'hui que ce pieux opuscule n'est point le texte original de *l'Imitation*, et le serait-il, qu'il resterait toujours à prouver que Gerson est le véritable auteur de ce dernier livre.

De retour à Paris, le chancelier reprit, avec l'exercice de sa charge, le cours de ses prédications en langue vulgaire. Vers la fin de 1401, nous le retrouvons dans l'église de Saint-Germain, prêchant un sermon sur la Conception de la Vierge [1]. Il continua ce pieux ministère pendant les années qui suivirent. Seulement son auditoire changea de face. Au lieu des grands et des seigneurs, ce fut le peuple qu'il voulut évangéliser. Il cessa de faire des discours étudiés, pour descendre à la portée des simples et des gens sans aïeux.

Il était invité, du reste, à ce nouveau genre de prédication par les fonctions qu'il allait remplir désormais, autant que par son penchant naturel. Vers l'époque de sa rentrée en France, Gerson avait été nommé à la cure de Saint-Jean-en-Grève, paroisse importante, à la collation de l'abbé du Bec [2], et habitée par un nombre considérable d'artisans et de

[1] Mss de la Biblioth. Impér., nº 517, fonds Saint-Victor. Ce sermon est ainsi indiqué: Sermo, in Gallico, quod fecit Dominus Cancellarius de Conceptione Beatæ Mariæ in Ecclesia sancti Germani, anno Domini millesimo quadringentesimo primo.

Cette date a été relevée par le traducteur des sermons de Gerson.

[2] Voyez, dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France, le *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, tom. IV, page 447, anciens Pouillés du diocèse de Paris.

bourgeois. Le nouveau curé prit à cœur d'instruire ses paroissiens et de réformer leurs mœurs. Dès son arrivée parmi eux, il se traça un plan d'instructions sur les devoirs les plus usuels qu'impose le christianisme, et il le développa successivement devant les fidèles confiés à sa sollicitude. Pendant l'Avent et les féries du Carême, il montait en chaire, et, dans un langage approprié à l'intelligence des plus faibles, il leur parlait des habitudes vicieuses particulières à leur état et leur indiquait les moyens de s'en corriger. Quelques-uns de ces sermons, véritablement populaires, nous ont été conservés[1] : il y règne un ton de simplicité et d'abandon qui convient bien aux épanchements de la charité pastorale. Gerson descend avec une aimable condescendance jusque dans les moindres détails de la vie de ces *bonnes gens*, il leur explique avec bonté ce qui est péché et ce qui ne l'est pas, et il résout leurs cas de conscience avec une scrupuleuse attention.

Le soin de sa paroisse ne le rendait pas insensible aux désirs de ses confrères ou de ses disciples. Quelquefois, dans des jours de fête, il consentait à paraître sur d'autres chaires, et à prononcer quelque discours de circonstance, ou le panégyrique de quelque patron. Plusieurs des sermons qui se rapportent à cette période de sa prédication ont été faits en dehors de Saint-Jean-en-Grève. Il y en a qui ont été prêchés à Saint-

[1] Mss de la Biblioth. Impér., n° 518, fonds Saint-Victor. — Biblioth. de Tours, n° 303 provisoire.

Séverin, à Notre-Dame, à Saint-Antoine, à Saint-Paul et dans d'autres églises [1]. Le chancelier avait une trop grande réputation d'éloquence, pour que quiconque avait charge d'âmes ne voulût procurer à ses ouailles le plaisir de l'entendre.

On le vit quelquefois encore parler en présence de la cour, mais plus rarement que par le passé. Le duc de Bourgogne était mort : son fils, Jean-sans-Peur, aussi ambitieux que lui, n'avait point les mêmes qualités de cœur, ni la même modération d'esprit. Il se fit l'ennemi de Gerson, qui ne voulait point approuver ses méfaits, et comme il était puissant, il le tenait naturellement éloigné des lieux où il aurait pu craindre son influence.

A la vérité, le chancelier avait pour lui les bonnes grâces du duc de Berry, oncle du roi; mais, devant la puissance tour à tour dominante des Bourguignons et des Armagnacs, le crédit de ce prince s'était amoindri. Gerson ne parut donc qu'à de rares intervalles devant Charles VI, et presque toujours ce fut pour faire entendre aux conseillers de ce roi malheureux les plaintes de l'Université, sur la manière dont ils administraient les affaires publiques. Nous parlerons, en leur lieu [2], des *propositions* et des remontrances qu'il adressa à la cour, au nom de ce corps savant, qui aimait à le choisir pour organe dans les occasions solennelles.

La prédication populaire de Gerson finit en 1414.

[1] Sermons de Gerson, passim.

[2] Voyez plus loin, chap. III, XI.

Dans les derniers mois de cette année, il se mit en route pour le concile de Constance, qu'il avait longtemps appelé de ses vœux. Il prit une part très-active aux travaux de cette assemblée, où il siégeait en la triple qualité d'ambassadeur du roi de France, de représentant de l'église de Sens et de délégué de l'Université de Paris. Il ne devait plus revenir à son ancien poste; la colère de Jean-sans-Peur, dont il avait fait condamner le défenseur au concile, le força à s'éloigner pour toujours d'une ville que ses talents et ses vertus avaient honorée. Après avoir quitté Constance, il erra quelque temps dans les montagnes de la Bavière pour échapper au ressentiment du nouveau duc de Bourgogne, et il se retira ensuite à Lyon, dans un couvent de Célestins, dont un de ses frères était prieur. Humble et modeste, comme il l'avait été toute sa vie, il se livra dans cette retraite à la prière et à l'instruction des petits enfants. Il y écrivit aussi quelques traités d'un haut ascétisme, et y mourut, en 1429, priant Dieu d'avoir pitié de son *povre serviteur Jehan Gerson*[1].

[1] Dupin, Gerson. Opera, tom. I, pag. XXXVI et suiv. Vita Gersonii. — Cf. édit. de 1514, tom. 4, in fine.

III

COMMENT LES SERMONS FRANÇAIS DE GERSON ONT ÉTÉ TRADUITS EN LATIN A LA FIN DU XVe SIÈCLE

Gerson s'occupa peu par lui-même de la publication de ses ouvrages. Il estimait que le monde avait assez de livres utiles, et, dans sa modestie, il jugeait les siens indignes de passer à la postérité. Il aurait même voulu, dit-il, en détruire plusieurs ; mais ses amis avaient soin de les recueillir à mesure qu'ils paraissaient ; quelquefois même leur impatience les portait à les lui dérober avant qu'ils fussent entièrement terminés [1].

[1] Dupin, Gerson. Opera. *Exceptum quoddam Joannis de Gerson*, tom. I, col. 120. Cur scilicet ego vel aliquid scribo, vel scripta non protinus lacero ? vel si ita scribere et servare propria utilitas exposcit (sicut exposcit) cur ea ne foras prodeant, non intus obcludo? hoc ideo plane, quia contra domesticos talium rerum fures non fuit aliqua mihi fortis satis sera, quin me prohibente clam fere omnia diriperentur, incorrecta etiam et sparsa per minuties, qualia ego ipse vix relegens intelligerem, vel in unum compingerem, quo magis ignosci peto et obtestor, si talia ab alienis incondite corrupteque habeantur, qualia utinam (quia neque copia penes auctorem est, nec emendandi licentia) flamma vorax absumpsisset, aut minutatim laceratæ irent in oblivionis æternæ sepulchrum. Accedit ad hæc sedulitas tum amicorum, tum quandoque æmulorum, flagitans per se et alios usque ad molestum fastidium, ea quæ liberet amplius inclusa servari, digeri quoque, tum demum ea sic vel corrigere publicanda, vel abolenda damnare.

C'est ainsi que ses sermons se sont conservés. Ses disciples, jaloux de ne rien laisser perdre de la doctrine d'un tel maître, les relevaient sur ses notes, ou les transcrivaient à la hâte lorsqu'il les récitait en chaire. On en faisait ensuite des copies, dont quelques-unes sont heureusement parvenues jusqu'à nous[1].

Quelques années après la mort du chancelier, lorsque l'invention de l'imprimerie eut donné au monde un moyen prompt et facile de multiplier les livres, on s'empressa de reproduire ses écrits. Quelques-uns de ses traités comptent parmi les plus anciens ouvrages de la typographie[2], et peu d'auteurs furent aussi souvent réimprimés que Gerson, dans les premiers temps qui suivirent la découverte de cet art nouveau.

La première édition des œuvres du chancelier où l'on rencontre des sermons, est celle qui fut publiée en 1483 à Cologne, et non à Bâle, comme le dit Ellies Dupin, par Jean Koelhoeff[3]. Elle est divisée en quatre volumes in-f°. Le quatrième contient une partie des sermons qu'il prêcha devant le concile

[1] Jacobi Wimphelingii, *in sermones Joannis Gersonii Prologus*, apud Dupin, tom. III, pag. 898. Sermones enim istos, cum christianissimus Cancellarius ad populum faceret, ex ore ipsius concionantis a piis auditoribus excepti sunt; et licet non ad verbum, tamen ad sententiam utcumque transcripti. Et id quidem in gallica lingua....

[2] Il y en a qui datent de 1470, 1473, 1480. Voy. Hain, *Repertorium bibliographicum*, n°s 7621 à 7731.

[3] Per me Johannem Koelhoeff de Lubeck Colonie ciuem accuratissime impressum anno gratie M. CCCC. LXXXIII. — Biblioth. de Tours, n° 137, incunables.

de Constance, ainsi qu'un certain nombre de ceux qu'il adressa aux clercs et aux membres de l'Université de Paris. Il n'est pas question des sermons français dans cette collection. Deux ou trois y sont mentionnés seulement par leur texte[1], dans un index général qui se trouve à la fin du premier volume.

Avant cette époque, on signale un sermon sur la Conception de la Vierge, imprimé sous le nom de Gerson, vers 1470, par Jean Guldenschaff[2]; mais ce sermon a été rejeté de bonne heure, comme apocryphe, par les premiers éditeurs. Il a été d'ailleurs composé en latin, et il diffère, en tout point, du sermon français sur le même sujet que nous verrons dans les manuscrits.

En 1488, Jean Geiler, théologien et prédicateur distingué, publia à Strasbourg une nouvelle édition des œuvres de Gerson, beaucoup plus complète que l'édition de Cologne. Il partagea les écrits du savant chancelier en trois parties, correspondant à autant de volumes. Dans la première, il comprit les traités de théologie et de controverse; dans la seconde, les œuvres morales; dans la troisième, les écrits de spiritualité. Les sermons relatifs à l'affaire du schisme se trouvent dans le premier volume; ceux qui furent prêchés devant l'Université sont dans le second, en

[1] Ce sont le premier sermon sur les Morts, *Sancta et salubris est cogitatio;* le sermon pour la fête de l'Annonciation, qui est indiqué par le texte de celui de la Conception, *Tota pulchra es;* la proposition *Vivat rex*, et la Passion *Ad Deum vadit.*

[2] Catalogue de la Vallière, nº 606.

nombre à peu près égal à ceux qui avaient déjà été publiés. Quant aux sermons français, Geiler n'en parle pas, non plus que Pierre Schott qui a composé le prologue qui se lit en tête de ce recueil.

L'année suivante, cette édition fut reproduite à Bâle, dans un format plus petit, et on la réimprima à Strasbourg, en 1494, dans le format in-4°.

Cependant de nouvelles recherches ayant été faites dans les colléges de Paris, et en quelques autres endroits de la France, on recueillit un certain nombre d'écrits que n'avaient point connus les précédents éditeurs. C'était de petits traités de controverse religieuse, des opuscules de piété et surtout des sermons. Plusieurs de ces sermons étaient en latin, les autres, beaucoup plus nombreux, étaient écrits en français. Il était facile de reconnaître dans les premiers les discours prononcés par Gerson devant l'Université, et dont on n'avait encore publié qu'une partie ; les autres étaient évidemment ces sermons, en langue française, que le chancelier avait adressés à la cour et à ses paroissiens de Saint-Jean-en-Grève.

Cette découverte fit songer à compléter les éditions antérieures. Jacques Wimpheling, homme de grand savoir et ami particulier de Geiler, entreprit ce travail. Comme les langues vulgaires n'étaient pas encore admises dans l'École, et que d'ailleurs c'était principalement aux Allemands qu'il destinait son œuvre, il jugea à propos de faire traduire en latin tout ce qui dans les manuscrits originaux était écrit en français. Il eut recours pour cela à un théologien

du nom de Jean Brisgoëk[1], lequel ayant autrefois étudié à Paris, y avait acquis, pendant son séjour, quelque connaissance de la langue qu'on y parlait. Celui-ci ayant achevé assez péniblement sa version, Wimpheling l'inséra, avec un prologue de sa composition, à la suite des opuscules et des sermons latins récemment découverts, et il fit du tout un volume supplémentaire qu'on imprima à Strasbourg, en 1502[2].

Les éditeurs qui vinrent après Wimpheling adoptèrent la traduction qu'il avait publiée, sous le titre

[1] C'est ainsi que nous avons trouvé le nom de ce traducteur exprimé en français. Mais il se pourrait que *Brisgoïcus*, ou *Brisgaïcus*, fût un de ces noms de pays, comme en prenaient souvent les étudiants de basse extraction. Peut-être faudrait-il dire Jean de Brisgaw, au lieu de Jean Brisgoëk.

[2] Voici comment cet éditeur rend compte du travail qu'il a fait faire sur les Sermons et autres écrits français de Gerson, dans la préface générale qui précède son nouveau volume.

« Fuere jampridem plurima nostri Joannis Gerson monumenta, « in tres partes ordinatissime divisa, impressioni tradita. Novissime vero his diebus, et multa sollicitudine atque impensis « ejus qui opera priora trifariam distinxit, imprimique fecit, alia « quædam in intimis Parisiensis Gymnasii penetralibus, ac diversis Galliæ locis quæsita, et nutu summæ Majestatis inventa « sunt; quorum nonnulla, cum Gerson Gallica lingua scripsisset, aut in concionibus popularibus disseminasset, operæ « pretium fuit, in latinam, utcumque interpretari atque transferre « Ea itaque magno labore a Germano quodam (qui apud Parisios « philosophiam et sacras litteras audiens, Gallicum quoque sermonem didicerat), si non eleganter, tamen fideliter traducta « sunt. Melius enim visum est, optimas christianissimi doctoris sententias, vel barbare, aut inconcinne translatas, in « manus venire studiosorum, quam prorsus eas obliterari, perpetuoque manere sepultas. Vide lector quid hæc contineant: « fructum eis percipies, et profecto lætabere. Ex Heremitorio « divi Gulielmi, in suburbano Argentinensi. »

de *quatrième partie* des œuvres de Gerson. Jean Knoblouch la reproduisit à Strasbourg, en 1514. On la retrouve dans une première édition de Paris, faite en 1515[1], dans celle de Bâle de 1518, et, en 1521, Jean Petit et François Regnault la réimprimèrent encore à Paris[2]. Ces dernières publications sont augmentées de la traduction de la Passion *Ad Deum vadit*, que Wimpheling n'avait pas eue sous la main.

C'est ainsi que les sermons français de Gerson perdirent leur originalité de bonne heure, et passèrent aux âges suivants sous une forme empruntée. Il y en eut deux cependant qui parurent dès lors dans le texte primitif; mais ce texte fut tiré à part, et la traduction latine qui en avait été faite prit place dans les recueils généraux. Le premier est le sermon sur la Passion que nous venons de citer. Il fut imprimé à Paris, en 1507, par Antoine Vérard, sous le titre de *Contemplacions historiées sur la Passion*[3]; l'autre est le discours, en forme de remontrances, que Gerson prononça au nom de l'Université, en 1405, devant le roi et les principaux seigneurs de sa cour. Il fut reproduit plusieurs fois durant le cours du seizième siècle, no-

[1] Ce doit être l'édition qui est indiquée par erreur, dans la préface de Dupin, sous la date de 1491.

[2] Ces différentes éditions se trouvent dans la Bibliothèque de Tours, mais quelques-unes sont incomplètes.

[3] Biblioth. Impér., nº D 5730, vélin. C'est donc à tort que cette Passion a été donnée comme inédite par quelques-uns des critiques qui, dans ces derniers temps, ont fait de nouvelles recherches sur l'auteur de l'Imitation.

tamment par Gerlier vers l'année 1500, et plus tard, en 1561 et 1588, par d'autres imprimeurs.

A part, d'ailleurs, ce défaut de fidélité en ce qui touche les sermons et autres écrits français de Gerson, les diverses éditions que nous venons d'énumérer sont assez remarquables au point de vue typographique. Les premières surtout offrent toutes les particularités que l'on observe dans les anciens ouvrages d'imprimerie, la ressemblance avec les manuscrits, le défaut de titres, de signatures, l'absence de lettres doubles, l'emploi des caractères gothiques, les majuscules coloriées, les gravures symboliques. Telle est, par exemple, la gravure qui se trouve en tête de l'édition de 1494 et de la plupart de celles qui la suivirent. Gerson y est représenté sous la forme d'un pélerin qui marche vers l'éternité, emportant les emblèmes du temps sous son bras, et suivi dans sa route par l'animal dont on a fait l'image de l'attachement et de l'amitié. Il s'était composé cet écusson mystique au concile de Constance. C'était à la fois l'expression de sa pensée sur la vanité des choses humaines et l'ingénieuse interprétation de son nom, qui, en hébreu, signifie *voyageur* [1], *étranger*.

[1] Von-der-Hardt explique fort au long les diverses significations de ces armes symboliques. Voy. *Concilium Constantiense*, tom. I, pars IV, pag. 50. — Gerson y fait également allusion dans le sermon *Obsecro vos tanquam advenas et peregrinos*, apud Dupin, tom. III, col. 1599. « Moyse, dit-il pareillement, en figure « de ce, imposa le nom à son premier enffant Gersan, qui vault « autant comme pelerin. »

Les ouvrages de Gerson qui, dans l'espace de trente ans, avaient eu de si nombreuses éditions, ne furent plus retouchés jusqu'aux premières années du dix-septième siècle. En 1606, Edmond Richer, docteur fort connu dans l'histoire des controverses ecclésiastiques, les donna de nouveau au public. Il s'était proposé surtout de mettre plus d'ordre et de méthode dans la classification des écrits du chancelier, qui lui avaient paru jetés au hasard dans les volumes où ils se trouvaient, à peu près, dit-il, comme les feuilles des sibylles l'étaient dans leur antre[1]. Les soucis et les embarras que lui suscitèrent ses opinions théologiques l'empêchèrent d'apporter à l'exécution de ce projet toute l'attention qu'il méritait. Son travail fut préparé à la hâte, imprimé avec précipitation, et, finalement, Richer n'aboutit guère qu'à reproduire, avec quelques additions étrangères, ce qu'avaient fait ses prédécesseurs.

Vers la fin du même siècle, d'Hérouval, chanoine régulier de Saint-Victor, entreprit de donner une édition entièrement refondue des œuvres de Gerson. Plusieurs manuscrits qu'il avait sous les yeux faisaient espérer que son entreprise aurait du succès, lorsqu'il abandonna tout à coup, on ne sait trop pourquoi, ce qu'il avait commencé.

Le docteur Ellies Dupin fut son continuateur. Il revit les recherches de d'Hérouval, les compléta, et, en 1706, il fit imprimer, en cinq volumes in-f°,

[1] Richer, in Præfat. edit. anni 1606.

l'édition dont on se sert habituellement aujourd'hui. Ce fut à Amsterdam, sous l'estampille d'Anvers, que se fit cette impression, afin d'échapper à la censure qui à cette époque se montrait fort sévère envers les auteurs que l'on supposait tenir au parti janséniste [1].

Cette édition, qui a de notables avantages sur celles qui l'ont précédée, est cependant fort défectueuse en ce qui tient aux écrits français de Gerson. Non-seulement Dupin n'a pas rétabli le texte original, quand il le pouvait, mais il a quelquefois brouillé les divisions anciennes, de manière à induire ceux qui le lisent dans de graves erreurs.

Ainsi, pour ne parler que des sermons, il a fait un mélange d'où résulte la plus grande confusion. Au lieu de classer séparément, comme les premiers éditeurs, les sermons latins et les sermons français, ou, du moins, d'indiquer par un signe ceux qui avaient été composés dans l'une ou l'autre langue, il les a tous indistinctement réunis selon le Propre du temps à la fin d'un volume. Il n'a mis à part qu'une partie de ceux qui furent prononcés à Constance, et il a fait précéder cette collection générale de la préface de Wimpheling, qui ne se rapporte qu'aux sermons français que cet éditeur avait fait traduire.

En lisant donc, sur la première page du recueil

[1] Joannis Gersonii Opera omnia, novo ordine digesta, et in V tomos distributa, etc., opera et studio M. Lud. Ellies Du Pin, S. Facultatis Parisiensis Doctoris Theologi, etc. Antwerpiæ, sumptibus Societatis, MDCCVI.

de Dupin, ce titre : *Sermons et traités du chancelier Jean Gerson, sortis en français de sa bouche, et traduits en latin par Jean Brisgoëk* [1], on serait fondé à croire que tous les sermons et écrits qui vont suivre ont été primitivement composés en langue française. Or, c'est là une erreur, puisqu'une partie des discours et des opuscules compris sous cette indication ont été faits en latin.

Dupin a ajouté quelques nouveaux sermons à ceux que Wimpheling avait déjà fait paraître. Il les avait découverts dans un manuscrit de Saint-Victor [2] qui avait échappé aux précédentes recherches, et il les a mis en français à la suite des anciens [3]. Ce travail a été fait avec peu de soin : le savant docteur semble même regretter de n'avoir pas eu sous la main une traduction latine pour la substituer au texte original.

Ce peu de cas que les éditeurs de Gerson ont fait jusqu'ici de ses écrits français s'explique par les circonstances du temps où ils ont vécu. Les œuvres du chancelier ont presque toujours été publiées dans des vues de polémique religieuse, et par des hommes qui voulaient s'appuyer de son autorité dans la défense de leurs opinions. Richer et Dupin, aussi bien que Geiler

[1] Dupin, Gerson. Opera, tom. III, pag. 898. Sermones et tractatus Joannis Gersonii, Doctoris et Cancellarii Ecclesiæ Parisiensis, e gallico ab ejus ore excepti, in latinum, per Joannem Brisgoïcum theologum translati.

[2] Mss nº 138, ancien.

[3] Dupin, Gerson. Opera, tom. III, col. 1581 et suiv. — Tom. IV, col. 565 et suiv.

et Wimpheling étaient des docteurs de la même école, beaucoup plus préoccupés des arguments de Gerson, que de la forme de son langage. Ils cherchaient dans ses livres des armes pour soutenir leurs thèses, bien plus que des enseignements littéraires. C'était ses idées qu'ils voulaient et non la forme extérieure de sa parole. Voilà pourquoi en imprimant les œuvres de ce savant homme, ils portaient principalement leur attention sur la partie théologique, et ne donnaient qu'un moindre soin à ce qui leur paraissait étranger aux questions qui se débattaient alors dans l'Église.

Il serait temps qu'on songeât à réparer la négligence du passé. Déjà, dans ces dernières années, à propos des discussions qui ont été reprises sur l'auteur de l'*Imitation*, on a parlé de quelques-uns des écrits mystiques que le chancelier avait composés en langue vulgaire. On a dit aussi quelques mots de ses sermons[1]. Espérons que bientôt ils paraitront dans leur originalité primitive, et qu'on pourra ainsi apprécier un des monuments les plus complets de notre littérature sacrée.

[1] Voy. Onésyme Leroy, *Corneille et Gerson, dans l'Imitation de Jésus-Christ*. Paris, 1841. — Thomassy, *Jean Gerson et le grand schisme d'Occident*. Paris, 1852.

IV

DU NOMBRE ET DU SUJET DES SERMONS FRANÇAIS DE GERSON

Pour reconnaître quels sont les sermons que Gerson a prononcés en français, et échapper à la confusion que Dupin a introduite en mélangeant tous ses écrits oratoires, il faut remonter à l'édition de 1502, et classer à part, comme l'a fait Wimpheling, les sermons originairement faits en latin et ceux qui ont été traduits en cette langue. De cette manière, on établira une distinction juste et nécessaire entre des discours qui peuvent se ressembler pour le fond de la doctrine, mais auxquels l'auteur lui-même avait donné une forme différente. Or, voici dans quel ordre et sous quelle rubrique l'éditeur allemand indique les sermons qui ont été l'objet de la version qu'il fit faire.

Suivent d'abord, dit-il, les sermons contre les sept péchés mortels, commençant par le thème : *Pœnitemini et credite Evangelio*[1].

[1] Quarta et nuper conquisita pars operum Joannis de Gerson, Parrhisiorum Academie cancellarii, christianissimi theologi, precedentibus tribus adiecta, Argentinæ 1502.

Nous nous sommes servi de l'édition de 1514, qui en est la reproduction.

1° Sermon pour le Ier dimanche de l'Avent, contre la gourmandise. *Pœnitemini.*

2° Conférence pour le même jour, sur le même sujet.

3° Sermon pour le IIe dimanche de l'Avent, contre la luxure. *Pœnitemini.*

4° Sermon pour le IIIe dimanche de l'Avent, sur le même sujet. *Pœnitemini.*

5° Sermon pour le IVe dimanche de l'Avent, sur le même sujet. *Pœnitemini.*

6° Exhortation pour le Ier dimanche après la Nativité du Seigneur, sur la chasteté. *Pœnitemini.*

7° Sermon pour le même jour, sur le même sujet. *Ad idem Pœnitemini.*

8° Sermon pour le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie, sur la manière de bien vivre dans le mariage. *Ad idem Pœnitemini.*

9° Conférence pour le même jour, sur le même sujet.

10° Sermon pour le Ier dimanche après l'octave de l'Épiphanie, tiré de l'Évangile *Nuptiæ factæ sunt*, contre l'avarice. *Pœnitemini.*

11° Sermon pour le dimanche de la Septuagésime, contre la paresse. *Misit operarios in vineam suam.* — *Pœnitemini.*

12° Conférence pour le même jour, sur le même sujet.

13° Sermon pour le dimanche de la Sexagésime, sur la colère, commençant par le thème: *Pœnitemini.*

14° Sermon pour le dimanche de la Quinquagésime, sur l'envie. Même thème : *Pœnitemini et credite.*

15° Sermon pour le Ier dimanche de Carême, contre l'orgueil. *Pœnitemini.*

16° Sermon pour le IIe dimanche de Carême, sur le même sujet. *Pœnitemini.*

17° Sermon sur la nécessité de chercher le Seigneur, *Quœrite Dominum dùm inveniri potest....*

18° Sermon pour le Ier dimanche de Carême, sur la tentation. *Non in solo pane vivit homo....*

19° Sermon fait au peuple de Paris, de la part de l'Université, par monsieur le chancelier de Paris, sur le fait de la bulle des Frères Mendiants, l'an M. CCCC. IX. *Quomodo stabit regnum ejus?*

20° Sermon pour le IIIe dimanche de Carême, sur la désolation du royaume[1] divisé. *Omne regnum in se divisum desolabitur.*

21° Sermon pour le IVe dimanche de Carême, sur les cinq pains. *Misereor turbæ.*

22° Sermon sur l'aveugle-né. *Tu discipulus ejus sis.*

23° Sermon sur l'Évangile du Ve dimanche de Carême, qui est le dimanche de la Passion, prêché par le susdit Jean de Gerson. *Si veritatem dico vobis, quare non creditis mihi ?*

24° Sermon pour le dimanche des Rameaux. *Hoc sentite in vobis quod et in Christo Jesu.*

25° Sermon pour le même jour. *Ecce rex tuus venit tibi mansuetus.*

[1] Il s'agit ici du sens mystique du mot

26° Sermon pour le jour de Pâques. *Pax vobis.*

27° Sermon pour le dimanche Misericordia Domini. *Eratis sicut oves errantes....*

28° Sermon très-dévot pour la fête de Pâques, fait à Paris, par le susdit maître Jean Gerson, chancelier de Paris. *Ibi eum videbitis, sicut dixit vobis.*

29° Sermon sur le Saint-Esprit, fait par maître Jean de Gerson, en présence du roi de France et de plusieurs autres princes et seigneurs. *Accipietis virtutem supervenientis Spiritus Sancti in vos.*

30° Autre sermon sur le Saint-Esprit, fait par le même de Gerson. *Mansionem apud eum faciemus.*

31° Sermon de Jean de Gerson, chancelier de l'Université de Paris, prêché en la fête de la sainte et indivisible Trinité. *Videmus nunc per speculum et in ænigmate.*

32° Autre sermon de Jean Gerson, sur la Sainte Trinité. *Si terrena dixi vobis....*

33° Sermon pour le jour de la fête du Saint-Sacrement, sur l'Eucharistie. *Memoriam fecit mirabilium suorum....*

34° Sermon de monsieur le chancelier, sur la Conception de la Vierge Marie, fait à Saint-Germain, l'an M. CCCC. I. *Tota pulchra es amica mea.*

35° Autre sermon incomplet, prêché après midi, sur le même thème que dessus.

36° Sermon prononcé en présence du roi de France, au nom de l'Université de Paris, pour la paix de l'Église et l'union des Grecs. *Pax hominibus bonæ voluntatis.*

37° Sermon très-dévot sur la Nativité du Christ, fait à Paris, par Jean de Gerson. *Puer natus est nobis.*

38° Suit un autre sermon pour le même jour de Noël, fait par le même de Gerson, en présence du roi et de plusieurs autres seigneurs. *Gloria in altissimis Deo....*

39° Sermon fait à Paris, par Jean de Gerson, le jour de l'Épiphanie, devant le roi Charles sixième, et en présence de plusieurs ducs, comtes et autres très-excellents seigneurs. *Adorabunt eum omnes reges.*

40° Premier sermon sur saint Antoine ermite, fait par maître Jean Gerson, chancelier de Paris, devant le duc de Bourgogne et plusieurs autres. *Pœnitemini.*

41° Deuxième sermon sur saint Antoine, composé par le susdit Jean Gerson. *Dedit illi scientiam Sanctorum.*

42° Troisième sermon sur saint Antoine, posé en abrégé, par maître Jean Gerson. *Certamen forte dedit illi ut vinceret.*

43° Sermon pour le jour de la Purification de Notre-Dame, fait à Paris, par maître Jean Gerson. *Suscepimus Deus misericordiam tuam....*

44° Sermon pour l'Annonciation de Marie, par maître Jean de Gerson. *Ave, Maria, gratia plena, Dominus tecum....*

45° Sermon sur saint Pierre et saint Paul, fait par maître Jean Gerson. *Nimis honorificati sunt amici tui, Deus.*

46° Sermon sur saint Michel et les Anges, fait par maître Jean Gerson, le lundi, en l'église de Saint-Paul. *Factum est prœlium magnum in cœlo....*

47° Sermon pour la fête de tous les Saints, fait par maître Jean Gerson. *Regnum cœlorum vim patitur....*

48° Suit un sermon sur les défunts, adressé au peuple de Paris, en l'église de Saint-Séverin, par maître Jean Gerson, chancelier de Paris. *Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare.*

49° Second sermon pour le jour des Morts, fait par Jean Gerson. *Beati qui lugent.*

50° Troisième sermon sur les Morts, très-utile à faire penser à sa fin, fait par le susdit maître Jean de Gerson. *Memento finis.*

51° Suit un discours solennel, fait de la part de l'Université de Paris, par le très-excellent docteur Jean Gerson, en présence du roi Charles sixième, du dauphin, et devant plusieurs ducs, comtes et autres seigneurs de sang royal, et en outre devant un grand nombre d'hommes de tous états. *Vivat Rex; Vivat Rex; Vivat Rex.*

52° Proposition de maître Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris, faite l'an du Seigneur M. CCCC. VIII, devant le roi de France et ses seigneurs. *Veniat pax.*

53° Sermon adressé au roi de France, sur la justice. *Diligite justitiam qui judicatis terram.*

54° Sermon prononcé devant le roi Charles, en recommandation de l'Hôtel-Dieu, autrement dit l'Hôpital de Paris. *Miserere nostri, Domine, miserere nostri.*

55° Exposition de Jean Gerson, docteur et chance-

lier de Paris, sur la Passion du Seigneur. *Ad Deum vadit. — Ideo pœnitemini*[1].

Tel est le nombre et le titre des sermons de Gerson que le théologien Jacques Wimpheling fit traduire de français en latin, à la fin du quinzième siècle.

On remarquera que cet éditeur commence par donner d'abord les sermons des simples dimanches, ensuite ceux des fêtes, puis les panégyriques. Les discours de circonstance sont rejetés à la fin, excepté deux qui sont placés au jour où ils furent prêchés.

Le calendrier dont il se sert paraît varier. La dominicale et les sermons sur les fêtes sont disposés d'après le comput en usage au temps du traducteur, c'est-à-dire selon l'ordre de l'année pascale. Les panégyriques, au contraire, sont placés selon la division de l'année qui commençait à Noël et que l'on appelait l'année des clercs.

De tous ces sermons, il n'existe, comme nous l'avons déjà dit, de publiés en français que la proposition *Vivat Rex*, et la passion *Ad Deum vadit.* Depuis Wimpheling, on a continué d'imprimer tous les autres en latin, et même on ne trouve que difficilement le texte français des deux discours dont nous venons de parler, surtout le texte de la Passion.

Un signe, du reste, auquel on peut distinguer les

[1] Ce long sermon n'a pas été traduit par l'éditeur de 1502, mais il le fut, peu de temps après, par ceux qui le suivirent.

sermons que Gerson adressait au peuple, de ceux qu'il adressait aux clercs de l'Université, c'est la formule dont il se sert pour interpeller l'auditoire. Elle est différente selon qu'il parle aux uns ou aux autres. Dans le premier cas, il emploie ordinairement ces expressions: *O devotes gens ; O devot peuple chrestien ; Très-cheres gens* ; dans le second, il a recours le plus souvent à ces périphrases : *Reverendissimi patres ac magistri ; Optimi adolescentes ; Viri patres et fratres ; Doctissimi ac sapientes viri.* Les sermons latins sont également plus ornés de citations profanes, plus subtilement conçus et divisés que les sermons français. Le chancelier s'y montre plus érudit, plus scolastique, et enfin son style, sans être élégant, est meilleur que celui de la traduction du clerc allemand.

Aux sermons publiés par Wimpheling, il faut joindre les suivants que Dupin a découverts dans le manuscrit de Saint-Victor coté de son temps sous le n° 138.

1° Sermon pour le commencement du Carême. *Convertimini ad me in toto corde vestro....*

2° Sermon sur la Trinité. *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti.*

3° Sermon pour le jour de la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste. *Multi in nativitate ejus gaudebunt.*

4° Sermon imparfait sur ce texte : *Obsecro vos tanquam advenas et peregrinos.*

5° Discours de Jean Gerson, docteur et chancelier

de Paris, prononcé après une solennelle supplication pour la paix de l'Église. *Vade in pace.*

6° Autre discours de Jean Gerson, docteur et chancelier de Paris, adressé au roi de France, en l'année 1413. *Rex in sempiternum vive*[1].

Les quatre premiers font partie de l'enseignement populaire du chancelier, les autres sont des discours de circonstance et se rapportent à la deuxième catégorie de ceux que fit traduire l'ancien éditeur de Strasbourg.

Nous ne parlons pas ici de la harangue que Gerson prononça devant le parlement de Paris contre Charles de Savoisy, dont les gens avaient maltraité les écoliers qui se rendaient en procession à l'église de Sainte-Catherine-du-Val. Cette pièce a toujours été regardée comme un plaidoyer et n'a rien de commun avec les discours moraux du chancelier[2]. Nous en dirons autant d'un certain nombre d'écrits que Gerson adresse à ses Sœurs, et que Dupin a imprimés avec le titre de *Sermons* et de *Conférences*. Ces écrits n'ont aucun caractère oratoire; ce sont des opuscules de piété ou des lettres de direction[3].

Enfin, il nous reste, pour compléter notre liste, à signaler les trois écrits suivants qui ont échappé aux

[1] Dupin, Gerson. Opera, tom. III, col. 1581 et suiv. — Tom. IV, col. 565 et suiv.

[2] Dupin, Gerson. Opera, tom. IV, col. 571.

[3] Ibid., tom. III, col. 805 et suiv.

investigations des précédents éditeurs, et qui portent le titre de sermons dans les manuscrits. Nous examinerons plus loin si ce titre est bien justifié, et jusqu'à quel point ils font partie de la collection des œuvres oratoires du chancelier. En attendant, voici comment ils sont intitulés :

1° Sermon pour le second dimanche de carême, sur la Chananéenne. *Pœnitemini*[1].

2° Sermon sur la passion de Notre-Seigneur. *Heu me, mulier vidua ego sum*[2]....

3° Sermon sur les douze fruits du Saint-Esprit. *Fratres, Spiritu ambulate et desideria carnis non perficietis*[3]....

Tels sont les sermons et discours de morale qui ont été prononcés en français par le chancelier Gerson. Leur nombre total s'élève à soixante-quatre, et les réductions à faire ne le diminueront pas d'une manière sensible. Hâtons-nous de dire que tous ceux qui avaient été dénaturés presque dès l'origine par une traduction étrangère, et dont on pouvait craindre la perte, existent encore dans les manuscrits où ils furent primitivement recueillis. Nous avons pu les y lire tous, excepté la proposition *Veniat pax*, que nous n'avons pas retrouvée.

C'est, comme on voit, une collection d'écrits ora-

[1] Mss de la Biblioth. Impér., n° 518, Saint-Victor, fol. 149.

[2] Ibid., n° 556, Saint-Victor, fol. 322.

[3] Ibid., n° 7326, fonds Colbert, fol. 17.

toires fort précieuse pour l'histoire de l'éloquence dans notre pays. Peut-être encore cette collection n'est-elle pas complète. Il est possible que nous n'ayons qu'une partie des sermons que Gerson avait prêchés en langue vulgaire. Dans l'exorde de son sermon pour le premier dimanche de l'Avent, il annonce tout un plan d'instructions qu'il se propose de faire successivement sur les péchés capitaux, les sept demandes du *Pater*, les dix commandements de la loi, les sept dons et les sept vertus, les sept sacrements et les sept jours de la semaine[1]. A-t-il réellement réalisé ce projet? C'est difficile à croire, car il nous serait resté quelque chose de tous ces discours. Toujours est-il que de cette longue énumération de sujets à traiter, nous ne possédons dans les manuscrits et dans la traduction de 1502 que les sermons sur les sept péchés capitaux.

L'éditeur de Cologne cite également deux sermons dont nous n'avons pu découvrir la trace[2]. Il se peut qu'ils fussent en français. Il faut se défier cependant des indications des éditeurs et des copistes. Non-seulement ils ont quelquefois mal apprécié un écrit et donné comme sermon ce qui ne l'était pas, mais il leur est arrivé quelquefois aussi de mentionner le même discours sous des textes différents.

[1] Mss de la Biblioth. Impér., Saint-Victor, nº 518, fol. 3 verso.

[2] Tom. I, In indice finali. L'un commence par ces paroles : *Oportet hæreses esse;* l'autre par celles-ci : *Æstimo me beatum.*

CHAPITRE II

DES MANUSCRITS QUI CONTIENNENT LES SERMONS FRANÇAIS DE GERSON

I

DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Le docteur Ellies Dupin cite de nombreux manuscrits, auxquels, dit-il, il a conféré les divers ouvrages de Gerson à mesure qu'il les faisait imprimer. Ces manuscrits, qui avaient été compulsés d'abord par le chanoine d'Hérouval, provenaient principalement du collége de Navarre, de l'ancien fonds de la Bibliothèque Royale, des acquisitions faites par Colbert, de la collection particulière de l'abbé de Targny et surtout du couvent de Saint-Victor[1].

[1] Ellies Dupin, Gerson. Opera, tom. I, pag. 1 et suiv. *Series Operum quæ in hac editione continentur.*

Cette savante abbaye possédait à peu près au complet les œuvres françaises du chancelier. Les sermons qu'il avait prononcés en langue vulgaire s'y trouvaient presque tous. Les volumes qui les contenaient étaient alors inscrits au catalogue sous les nos 138, 256, 284, 286, 287, 774, 848. Il y en avait aussi un certain nombre dans quelques manuscrits de l'ancien fonds de la Bibliothèque du Roi, ainsi que dans les deux numéros du fonds Colbert 1356 et 2320. Les autres bibliothèques citées par Dupin renfermaient particulièrement les écrits latins de Gerson [1].

Sur la foi de ces anciennes indications, nous avons été à la recherche de ces manuscrits, et nous en avons trouvé la plus grande partie à la Bibliothèque Impériale, où ils avaient été déposés lors de la suppression des établissements religieux.

La classification a changé d'ordre deux ou trois fois. Les volumes de Saint-Victor que nous avons pu reconnaître se trouvent maintenant cotés sous les nos 515, 517, 518, 556, et correspondent aux anciens nos 284, 286, 287, 774. Ceux du fonds Colbert sont indiqués aujourd'hui sous le chiffre 7298 et 7326. Quant à ceux qui proviennent de l'ancien fonds de la Bibliothèque Royale, ils portent les nos 7272, 7282 et 8188. Dupin ne paraît pas les avoir connus, car il ne cite de cette collection que quelques manuscrits étrangers aux œuvres oratoires de Gerson.

[1] Ellies Dupin, Gerson. Opera, tom. I, pag. 1 et suiv. *Series Operum quæ in hac editione continentur.*

La première partie des sermons donnés par Wimpheling, c'est-à-dire les sermons de l'Avent et des dimanches qui suivent, sont réunis dans le n° 518, le 287 de Dupin. C'est un volume petit in-4°, de 270 feuillets, assez bien conservé, et d'une écriture suffisamment lisible. Il est écrit sur papier entremêlé de quelques pages de vélin, et recouvert par des plats en bois garnis de basane. Au bas de la première feuille, on lit ce distique qui indique le lieu d'où provient le manuscrit :

Hic liber est sancti Victoris parisiensis :
Inveniens quis ei reddat amore Dei.

Sur le revers de la même feuille, on voit les armes de Saint-Victor, une croix à plusieurs branches, sur fond d'azur, avec cette inscription en lettres rouges : *JHS. M. S. Victor. S.-Aug.tin.* Le nom du chancelier se trouve aussi répété plusieurs fois sur le verso de la dernière page du texte, en cette forme : *Jarson*, *Johannes*, *Johannes Jarson scripsit.*

Ce manuscrit est fort ancien. Une indication précieuse qu'on a mise sur le haut de cette dernière feuille, où l'on s'est complu à tracer le nom de Gerson, nous permet d'établir son âge d'une manière certaine. Il est dit, en cet endroit, que « *ce livre a été acquis au* « *monastère de Saint-Victor, près Paris, par frère Jean* « *Lamasse, lorsqu'il était prieur de la même église*[1]. »

[1] Hunc librum acquisiuit monasterio Sancti Victoris prope Parisius frater Johannes Lamasse dum esset prior eiusdem ecclesie.

Or, d'après la savante notice que les Bénédictins ont laissée sur cette abbaye [1], ce Jean Lamasse, grand amateur de livres et de manuscrits, vécut dans la première moitié du quinzième siècle. Il fut élu abbé de son couvent en 1448, après la mort d'André Barré : ce qui nous reporte à l'époque même de Gerson, pour peu que l'on tienne compte du temps que ce manuscrit a pu rester entre les mains de son premier possesseur.

Voici quels sont les sermons qu'il contient, suivant l'ordre de la table latine qui se trouve à la fin du volume, et qui commence par ces mots : *Plures sermones in Gallico editi a mag.ro Ioh.e de Jarsonno.*

1° Sermon pour le Ier dimanche de l'Avent, sur la gourmandise. *Pœnitemini et credite Evangelio.*

2° Conférence pour le même jour, sur le même sujet. *Id.*

3° Sermon pour le IIe dimanche de l'Avent, sur la luxure. *Id.*

4° Sermon pour le IIIe dimanche de l'Avent, sur le même sujet. *Id.*

5° Sermon pour le IVe dimanche de l'Avent, sur le même sujet. *Id.*

[1] *Gallia Christiana*, tom. VII, col. 685. Johannes v. Lamasse, Parisinus, ex priore successit via spiritus sancti, die 26 oct. 1448. Bibliothecam variis codicibus Mss locupletavit, necnon basilicam et capitulum vetustate fatiscentia instauravit, acceptis a rege Carolo VII ducentis nummis aureis. Mortuus tandem Johannes 1458, die maii ultima, tumulatur...

6° Exhortation pour le Ier dimanche après Noël, sur la chasteté. *Id.*

7° Sermon pour le même jour, sur le même sujet. *Id.*

8° Sermon pour le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie, sur la manière de bien vivre dans le mariage. *Id.*

9° Sermon pour le dimanche après l'octave de l'Épiphanie, sur l'avarice. *Id.*

10° Sermon pour le dimanche de la Septuagésime, sur la paresse. *Id.*

11° Conférence pour le même jour, sur le même sujet. *Id.*

12° Sermon pour le Ier dimanche de Carême, sur l'orgueil. *Id.*

13° Sermon pour le IIe dimanche de Carême, sur le même sujet. *Id.*

14° Sermon pour le même jour, sur la Chananéenne. *Id. Pœnitemini.*

15° Sermon pour le dimanche des Rameaux. *Hoc sentite in vobis.*

16° Sermon pour le IVe dimanche de Carême. *Misereor turbæ.*

17° Autre sermon pour le dimanche des Rameaux. *Ecce rex tuus venit.*

18° Sermon pour le jour de l'Épiphanie. *Adorabunt eum omnes reges.*

19° Sermon pour recommander l'Hôtel-Dieu de Paris. *Miserere nostri, Domine, miserere nostri.*

20° Sermon pour le IIIe dimanche de Carême. *Omne regnum in se divisum desolabitur.*

21° Sermon sur la Trinité. *Si terrena dixi vobis.*

22° Sermon pour le jour de Pâques. *Pax vobis.*

23° Sermon pour le Ier dimanche de Carême. *Non in solo pane vivit homo.*

24° Sermon sur la nécessité de chercher le Seigneur. *Quærite Dominum dum inveniri potest.*

Les sermons sur les sept péchés capitaux occupent, comme on voit, la plus grande partie de ce manuscrit. Ils y sont tous, excepté deux que nous verrons dans le suivant.

La suite de la dominicale avec une partie des sermons sur les fêtes se trouve, en effet, dans le n° 517, l'ancien 286. Ce manuscrit, qui contient en outre plusieurs traités et opuscules de morale[1], ressemble beaucoup au précédent, et paraît être le second volume d'une collection générale des sermons français de Gerson. Son format est le même, ainsi que le papier, qui est aussi parsemé de quelques feuilles de vélin. L'écriture, quoique plus menue en certains endroits, paraît se rapporter au même temps. Comme dans le n° 518, la première page porte également au bas le sceau de Saint-Victor, et on y lit le distique que nous avons déjà cité. Il est très-probable que ce manuscrit faisait partie des acquisitions de Jean Lamasse et qu'il provient de la même source que l'autre, c'est-à-dire

[1] Notamment la critique du *Roman de la Rose*, le traité de la *Mendicité espirituelle* et celui de la *Montagne de Contemplacion*.

de la bibliothèque de quelque ami ou disciple du chancelier.

Les sermons qu'il renferme sont ainsi disposés :

1° Sermon pour la fête de tous les Saints. *Regnum cœlorum vim patitur.*

2° Sermon pour le jour de la Purification de la sainte Vierge. *Suscepimus Deus misericordiam tuam.*

3° Sermon pour la IVe férie de la quatrième semaine du Carême, sur l'aveugle-né. *Tu discipulus ejus sis.*

4° Sermon pour la fête de saint Antoine. *Certamen forte dedit illi ut vinceret.*

5° Sermon pour le jour de la Pentecôte. *Mansionem apud eum faciemus.*

6° Sermon pour le jour de Noël. *Gloria in altissimis Deo.*

7° Sermon pour la fête de la Conception de la sainte Vierge. *Tota pulchra es.*

8° Sermon pour le jour des Morts. *Beati qui lugent.*

9° Sermon pour la fête de saint Pierre et saint Paul. *Nimis honorificati sunt amici tui, Deus.*

10° Sermon pour le dimanche de la Sexagésime, sur la colère. *Pœnitemini.*

11° Sermon pour le dimanche de la Quinquagésime, sur l'envie. *Pœnitemini.*

12° Sermon pour la fête de la sainte Trinité. *Videmus nunc per speculum.*

Le n° 515, ancien 284, contient les discours de circonstance, avec deux ou trois sermons pour les

fêtes. C'est un manuscrit du même genre que ceux que nous venons de décrire, et il a dû appartenir à la même collection. Le format, le papier, les inscriptions sont identiques; seulement, au lieu d'être recouvert en bois, celui-ci est actuellement protégé par une reliure en carton vert. On y rencontre aussi, mêlés avec les sermons, plusieurs autres écrits du chancelier [1], et ce manuscrit doit être, comme les précédents, soigneusement étudié par ceux qui voudraient publier une édition complète des œuvres françaises de Gerson.

Les discours que nous y avons lus sont les suivants :

1° Sermon pour le jour des Morts. *Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare.*

2° Sermon prêché devant le roi, sur la justice. *Diligite justitiam.*

3° Sermon prêché le jour de Noël, devant le roi, sur la paix de l'Église et l'union des Grecs. *Pax hominibus bonæ voluntatis.*

4° Sermon sur saint Antoine. *Dedit illi scientiam sanctorum.*

5° Sermon pour le jour des Morts. *Memento finis.*

6° La proposition *Vivat rex.*

[1] C'est dans ce volume que se trouve tout au long la vie inédite d'une pieuse femme nommée Hermine, laquelle fut composée par Jean Morel, chanoine régulier de Saint-Remy de Reims et ami de Gerson, qui voulut bien lui exprimer son opinion sur ce travail, dans un écrit qu'on peut voir dans le tom. Ier de ses œuvres, page 83, édit. Dupin.

7° Sermon contre les priviléges accordés aux Frères Mendiants. *Quomodo stabit regnum ejus?*

Nous avons encore relevé quelques sermons français du savant chancelier dans le n° 556 de Saint-Victor, le même, à ce que nous croyons, que Dupin a signalé sous le chiffre 774. Ce sont :

1° La Passion de Notre-Seigneur *Ad Deum vadit.*

2° Sermon sur le Saint-Sacrement de l'autel. *Memoriam fecit mirabilium suorum.*

3° Sermon sur saint Michel et les Anges. *Factum est prælium magnum.*

4° Sermon sur la Passion de Notre-Seigneur. *Heu me, mulier vidua ego sum.*

5° Sermon pour le commencement du Carême. *Convertimini ad me.*

6° Sermon pour la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge. *Ave, Maria, gratia plena.*

7° Sermon pour le jour des Morts. *Memento finis.*

8° Sermon pour le jour de Noël. *Puer natus est.*

Ce manuscrit, dont la première partie renferme une série d'homélies latines pour tous les jours de Carême, sans nom d'auteur, est semblable aux autres dans sa forme et ses conditions matérielles. Il date aussi de la même époque, car sur le dernier feuillet de garde on lit une pièce qui porte le millésime de 1451[1].

[1] C'est la notification d'un décret du concile de Bâle, sur les

Malgré nos recherches, nous n'avons pu découvrir les anciens nos 138, 256 et 848 dans lesquels, au dire de Dupin, il y avait encore quelques sermons français de Gerson.

Mais nous avons peu à le regretter, car cet éditeur a imprimé les pièces que contenait le premier de ces recueils, et les discours qu'on pouvait avoir insérés dans les autres sont déjà signalés dans les manuscrits que nous venons de faire connaître, ou bien nous les rencontrerons dans les suivants.

En effet, les sermons sur les fêtes, dont quelques-uns manquent dans les manuscrits précédents, se trouvent au complet dans les deux numéros du fonds Colbert 7298 et 7326. On les y lit en cet ordre :

1° Ung sermon du sainct Esprit, fait par reverend pere maistre Jehan Gerson docteur en theologie et chancellier de Nostredame de Paris, du quel le theume est : *Accipietis virtutem sancti Spiritus supervenientis*, etc[1].

2° Item. Ung aultre sermon du sainct Esprit, fait par ledit docteur, qui commence : *Mansionem apud.*

3° Item. L'exposition du texte qui est escript *ad Galatas*, v°. ou quel sont declarrez très moralement les XII fruiz de l'Esprit.

études, faite par le recteur de l'Université aux diverses maisons qui s'occupaient d'enseignement.

[1] Une main assez ancienne, mais postérieure à celle qui a copié ces sermons, a écrit sur la première page de chacun l'indication du jour auquel il a été prêché, et la mention qu'il a été traduit en latin par un Allemand.

4° Item. Ung sermon de la Concepcion Nostredame, fait par ledit Gerson, du quel le theume est : *Tota pulchra es amica.*

5° Item. Ung sermon de l'Annonciacion Nostredame, par ledit Gerson. Thema : *Ave, Maria.*

6° Item. Ung sermon de saint Pierre, par ledit docteur. Thema : *Nimis honorificati*, etc.

7° Item. Ung sermon de saint Michel et dez Angelz. Thema : *Factum est prœlium.*

8° Item. Ung sermon de la Nativité, par ledit docteur. Thema : *Puer natus est nobis.*

9° Item. Ung aultre de la Nativité, par ledit Gerson. Thema : *Gloria in altissimis Deo.*

10° Item. Ung sermon dez Mors, par ledit docteur. Thema : *Memento finis.*

11° Item. Ung aultre de jour des Mors, par ledit docteur. Thema : *Beati qui lugent.*

12° Item. Ung sermon de jour de Toussains, par ledit Gerson. Thema : *Regnum cœlorum vim.*

13° Item. Ung sermon de la Purificacion, par ledit Gerson. Thema : *Suscepimus Deus misericordiam.*

14° Item. Ung sermon de jour dez Royz, par ledit Gerson. Thema : *Adorabunt eum omnes reges.*

15° Item. Ung sermon de saint Anthoine, par ledit Gerson. Thema : *Pœnitemini.*

16° Item. Ung aultre de saint Anthoine, par ledit Gerson. Thema : *Dedit illi scientiam sanctorum.*

17° Item. Ung aultre sermon de saint Anthoine, par ledit docteur. Thema : *Certamen forte dedit illi.*

18° Item. La proposition distinguée par chapitres,

que ledit docteur fit au Louvre de par l'Université de Paris, devant le roy, le daulphyn, ducs, comtes et plusieurs grans seigneurs. Thema : *Vivat rex.*

19° Item. Ung sermon de dimanche de la Passion, par ledit Gerson. Thema : *Si veritatem dico vobis.*

20° Item. Ung sermon du IIe dimanche d'après Pasques, par ledit Gerson. Thema : *Eratis sicut oves.*

21° Item. Ung sermon du jour de Pasques, par ledit Gerson. Thema : *Ibi eum videbitis.*

C'est la table du n° 7326 que nous venons de transcrire. Le n° 7298 contient les mêmes sermons, moins quelques discours inscrits sous le nom de maître Robert Cibole, qu'on a mis dans le premier à la suite de ceux de Gerson.

Ces deux manuscrits sont bien conservés et très-proprement copiés. Ils sont en papier, à colonnes, et dans le format grand in-4°. La couverture, qui a dû être renouvelée par quelqu'un des derniers possesseurs, porte sur les plats les armes royales, et on lit sur le dos du n° 7326 le titre fautif : *Reloge de sapience.*

Ils ont fait partie de la bibliothèque du président de Thou, et, avant lui, ils avaient appartenu aux Chartreux de Paris. Sur la première feuille on lit ce titre d'une écriture plus récente que celle du corps du volume : *Sermons de Me Jehan Gerson, chancelier de Notre-Dame de Paris et docteur en théologie* ; au-dessous on voit la signature du célèbre magistrat, en cette forme : *Jac.-Aug. Thuani.* Sur le haut de la première page du texte se trouve également cette inscrip-

tion tracée par une main plus ancienne : *Iste liber p.tinet chartusiensibus p.pe P.us.* Nous ne serions pas éloigné de croire que ce ne fût là une des copies les plus authentiques des sermons de Gerson. Le chancelier avait été très-attaché pendant sa vie aux Chartreux; il écrivit plusieurs ouvrages sur leur recommandation, il leur adressa plusieurs lettres, et c'est à eux qu'en mourant il confia le soin de prier pour le repos de son âme. Il ne serait donc pas étonnant, qu'après avoir recueilli les œuvres d'un homme qu'ils vénéraient, ces moines en eussent fait de bonne heure des transcriptions qui depuis sont passées en des mains étrangères.

Nous avons dit plus haut, qu'il y avait aussi dans l'ancien fonds de la Bibliothèque Royale quelques manuscrits qui contiennent des sermons français de Gerson. Ce sont en général les plus anciens et les plus précieux. Les discours du chancelier n'y figurent pas sous la forme d'une collection suivie comme dans ceux qui précèdent. Ils n'y sont guère qu'en petit nombre, choisis entre les plus remarquables, et ordinairement parmi ceux qui furent prêchés devant la cour.

Le premier est le n° 7282, manuscrit petit in-4°, sur vélin, d'une très-bonne écriture, et recouvert en bois doublé de velours rouge. Il commence par un long sermon de Robert Cibole sur l'Eucharistie, après lequel viennent les deux sermons du chancelier sur

la fête de Noël, le sermon sur l'Épiphanie et la proposition *Vivat Rex*. Ce dernier discours est intitulé de manière à nous faire connaître l'âge approximatif de ce manuscrit.

« *C'ensuit*, dit le copiste, *une proposition faite et*
« *prononcée a Paris, par feu maistre Jehan Gerson, doc-*
« *teur en theologie et chancelier de Nostredame de Paris*
« *et la prescha au Louvre, present Charles VI*[e] *et le roy*
« *qui est a present, son filz*, etc.

Ces mots, *et le roy qui est a present, son filz*, désignent clairement que c'est sous le règne de Charles VII que l'on transcrivait les pièces que renferme ce volume.

La même proposition, l'une des œuvres de Gerson qui ont été le plus souvent reproduites, se trouve encore dans le n° 7275, mêlée à quelques écrits de frère Bonne-Adventure et de Jehan de Souhaube. Ce recueil est fort remarquable, tant sous le rapport de l'exécution qu'au point de vue de l'ancienneté. Il a appartenu à Jehanne de Bourbon, dont la signature se lit en gros caractères sur la dernière feuille, et l'on voit, par une note qui se trouve au bas de la première page, qu'il avait été composé antérieurement pour la princesse Marie, fille de Jean, duc de Berri. Ce fut frère Simon de Courcy, confesseur de cette princesse, qui le fit *escripre par grant diligence*. Par ses soins il fut terminé le jour de la Pentecôte de l'an 1406, c'est-à-dire quelques mois après que la proposition *Vivat Rex*, qui avait eu lieu, *l'an mil quatre cens et cinq, le sabmedi VII*[e] *jour du moys de nouvembre*, eut été

prononcée. Cette pièce ne porte d'ailleurs dans ce manuscrit aucun des titres actuels : elle y est désignée sous la rubrique de *notable et haulte matiere sur le fait de saincte Église.*

Un dernier manuscrit que nous signalerons en terminant parmi ceux de l'ancien dépôt de la Bibliothèque Royale, c'est le n° 8188, petit volume in-12, parfaitement copié sur vélin, et ayant l'apparence d'un livre d'Heures. On y lit la passion *Ad Deum vadit*, avec plusieurs opuscules de piété qui ne sont pas de Gerson, tels que le *Livret d'amour*, la vie de *Madame Sainte Bauptheur* et du *glorieulx amy de Dieu*, *Monseigneur saint Fiacre.*

II

DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE TOURS

La bibliothèque municipale de Tours, qui possède une collection de manuscrits assez remarquable, contient dans ses rayons une grande partie des œuvres de Gerson. On peut y lire la plupart des traités, des discours, des commentaires qu'il composa en latin, et l'on y trouve en assez grand nombre ses écrits français. On peut citer parmi ces derniers la *Mendi-*

cité spirituelle ; le *Dialogue sur la doctrine du chant du cuer*, ou *Canticordum au pelerin;* l'*Exposition de la foy pour le simple peuple ; l'Eguillon d'amour*, traduit de saint Bonaventure, plusieurs opuscules de morale, et enfin une partie des sermons qu'il fit en langue vulgaire.

Ces manuscrits sont en général dans un bon état de conservation. Quelques-uns sont en beau vélin, avec titres coloriés et enluminures. Leur texte est assez correct; quelquefois même il est plus complet et mieux disposé que les textes dont se sont servis les différents éditeurs. Ils proviennent pour la plupart de l'ancienne Collégiale de Saint-Martin. Plusieurs cependant ont appartenu aux Bénédictins de Marmoutier et de Bourgueil, et l'on voit sur quelques-uns la marque du Chapitre de Saint-Gatien.

Au premier abord, on est un peu étonné de rencontrer un nombre si considérable d'œuvres manuscrites de Gerson dans un pays qu'il dut à peine connaître. Ce qui explique leur existence dans les anciennes bibliothèques de Touraine, c'est le séjour que fit son neveu, Thomas de Gerson, dans l'abbaye de Saint-Martin dont il était grand-chantre. Il est à croire que ce chanoine, naturellement fier de la réputation et du mérite de son oncle, mit tous ses soins à faire transcrire ses ouvrages. Après lui, ils restèrent au Chapitre dont il avait été membre, et c'est ainsi que plus tard la ville de Tours en est devenue propriétaire.

Thomas de Gerson était d'ailleurs un homme fort

instruit et versé, comme son oncle, dans les diverses parties de la science ecclésiastique. D'après une note qu'on lit sur le dernier feuillet de garde d'une *Imitation* que possède la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, sous le n° D 2300, il aurait écrit plusieurs traités de spiritualité, et même, chose bien difficile à admettre, ce serait lui qui aurait composé le célèbre ouvrage qui porte ce nom, en l'attribuant toutefois au chancelier par esprit d'humilité chrétienne[1].

Des divers manuscrits des œuvres de Gerson que possède la Bibliothèque de Tours, celui dans lequel on lit le plus grand nombre de sermons français est un volume anonyme in-4°, de 264 feuillets, coté sous le n° provisoire 303, et portant au dos d'une reliure toute moderne ce titre : *Sermons français*. Ce manuscrit est en papier, d'une écriture peu agréable, et déjà un peu usé. D'après une indication récente qu'on a mise sur la première page, sa transcription remon-

[1] Voici le commencement de cette note :

« Copie de ce qui est au livre de ma mère Abilly.

« Ce livre m'a esté donné par mon cousin Guillaume Michel, « dit de Tours, qui a esté depuis l'an mil quatre cens quarante, « jusques à sa mort, avec Thomas de Gerson, chantre à Saint-« Martin de Tours, et il m'a dit qu'il me le donnoit en ceste « langue parce que je n'entendois pas le latin. Et quoiqu'il y « mette qu'il est de *Campis*, cela n'est pas ; c'est feu son maistre « qui en est le véritable et seul autheur, encore qu'il l'ait voullu « donner a son oncle feu messire Jean Gerson chancelier de Paris, « par humilité, et qu'il a encore composé un autre livre intitulé : « *Des sept paroles de nostre benoist Saulveur en l'arbre de la « croy...* »

terait vers l'an 1450, époque à laquelle, en effet, le neveu du chancelier exerçait ses fonctions de grand-chantre à l'église de Saint-Martin.

Il contient treize des sermons que fit traduire Wimpheling, disposés ainsi qu'il suit :

1° Sermon pour la fête de saint Pierre et de saint Paul. *Nimis honorificati sunt amici tui, Deus.*

2° Sermon pour le jour des morts. *Beati qui lugent.*

3° Sermon pour la fête de la Conception. *Tota pulchra es....*

4° Sermon pour le jour de Noël. *Puer natus est nobis.*

5° Second sermon pour le même jour. *Gloria in altissimis Deo....*

6° Sermon sur la nécessité de chercher le Seigneur. *Quœrite Dominum dum inveniri potest....*

7° Sermon pour la fête de la Purification. *Suscepimus Deus misericordiam tuam....*

8° Sermon pour la fête de saint Antoine. *Certamen forte dedit illi ut vinceret.*

9° Sermon pour le IIIe dimanche de Carême. *Omne regnum in seipsum divisum desolabitur.*

10° Sermon pour la IVe férie de la quatrième semaine de Carême, sur l'aveugle-né. *Tu discipulus ejus sis.*

11° Sermon pour la fête de la Sainte-Trinité. *Si terrena dixi vobis....*

12° Sermon pour la fête de Pâques. *Pax vobis.*

13° Sermon pour la fête de tous les Saints. *Regnum cœlorum vim patitur...*,

Après ce recueil, nous devons signaler le n° 90 provisoire, manuscrit in-4° sur vélin, d'une belle écriture, avec titres coloriés. Dans sa première partie, ce volume présente aux yeux du lecteur le traité de la *Mendicité espirituelle* et quelques écrits moraux du jeune cardinal Pierre de Luxembourg. La seconde renferme les sermons suivants de Gerson.

1° Un sermon, fait par maistre Jehan Gerson, le jour des Mors, très devost et esmovant à prier Dieu pour les trespassez. *Beati qui lugent.*

2° Aultre sermon, fait par ledit Gerson, des Trespassez, bien devost. *Memento finis.*

3° Aultre sermon, fait par ledit Gerson, de la Nativité Nostre-Seigneur Jhesucrist. *Gloria in altissimis Deo....*

4° Sermon pour le jour de saint Antoine. *Certamen forte dedit illi ut vinceret.*

On trouve encore un autre sermon dans le n° 65 provisoire, magnifique manuscrit in-fol. sur vélin, dans lequel on a rassemblé une partie des œuvres mystiques du chancelier. C'est le premier sermon pour le jour des Morts, *Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare.*

Tels sont les divers manuscrits sur lesquels nous avons pu relever les sermons français de Gerson. En réunissant les discours que contiennent ces différents recueils, on rétablira le texte de tous ceux que fit tra-

duire l'éditeur de 1502, moins la proposition *Veniat pax*. On aura en outre le premier des sermons publiés par Dupin, d'après le manuscrit n° 138 de Saint-Victor, et enfin les trois pièces inédites dont nous devons examiner plus loin la nature et le caractère.

Comme on s'en sera facilement aperçu, il y a des répétitions dans ces manuscrits. Certains sermons, tels que ceux de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, de la Toussaint, de saint Antoine et de la commémoraison des Morts, reviennent fréquemment dans les diverses énumérations que nous avons données. Cela tient à ce que ces discours étant plus remarquables que les autres par l'importance du sujet et la manière dont l'orateur l'a traité, chacun a voulu les posséder dans sa collection. Il est à noter, en effet, que ce sont les sermons des fêtes, et particulièrement ceux que Gerson prononça devant la cour, ou dans les circonstances solennelles, que l'on a le plus souvent reproduits. La dominicale, moins savante et moins étudiée que les discours sur les mystères, a été aussi moins recherchée. Sauf un ou deux sermons du Carême, on ne trouve que dans un seul manuscrit les homélies des simples dimanches.

Nous ne dirons rien sur la forme de transcription usitée par les copistes. On trouve dans tous ces manuscrits les particularités d'orthographe que l'on remarque dans les manuscrits du même âge. Il n'y a point d'accents sur les mots; la ponctuation y est rare et fort irrégulière; les lettres doubles ne sont le plus souvent indiquées que par un trait; certaines

syllabes sont abrégées et remplacées par un signe ; quelquefois même on ne désigne le mot que par sa lettre initiale. Les caractères sont d'ailleurs plus ou moins bien tracés, selon la main qui écrit. Il en est qu'on lit couramment ; d'autres, au contraire, sont ambigus, mal formés, et ne donnent que péniblement le sens que l'on cherche sous leur figure.

CHAPITRE III

ANALYSE DES SERMONS FRANÇAIS DE GERSON

I

SERMONS SUR LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX [1]

La prédication française de Gerson, pendant les dimanches de l'Avent et ceux qui suivent, jusqu'au second dimanche de Carême inclusivement, a pour objet les vices connus dans l'enseignement ecclésiastique sous le nom de péchés capitaux. C'était une matière fréquemment traitée par les prédicateurs du moyen âge, et les peintures qu'ils faisaient en chaire de ces vices ont dû contribuer, sans doute, à leur faire donner par l'imagination populaire ces personnifications bizarres que l'on voit encore sur les murs de nos vieux édifices religieux.

[1] Biblioth. Impér., Mss nos 518, 517, fonds Saint-Victor.

Gerson, suivant en cela le goût de son siècle, et consultant aussi les besoins de la société au milieu de laquelle il vivait, a longuement développé ce sujet. Il a consacré dix-sept sermons ou conférences à faire ressortir la laideur de ces péchés, et à expliquer les principales règles de morale qui y sont opposées.

Celui qu'il attaque d'abord est la gourmandise ou *gloutonnie*. Dans son sermon pour le premier dimanche de l'Avent et dans la conférence qui suit, il s'applique à montrer à ses auditeurs, comment ce vice grossier empêche tout progrès spirituel dans les âmes, et il énumère fort au long les maux physiques et les transgressions morales dont il est la cause. Descendant ensuite dans les détails de la vie commune, il examine quand et comment la gourmandise est un péché, ce qui en constitue la malice, la gravité, et il termine en indiquant quelques moyens à prendre pour se préserver des dérèglements qui naissent du défaut de sobriété.

Après la gourmandise, il passe à la luxure *soullarde*, et les descriptions qu'il en fait font voir que dans tous les temps la dépravation des mœurs a été grande. Il parcourt successivement les formes diverses de ce vice, expose leur degré de culpabilité relative, combat les raisons que l'on allègue d'ordinaire pour l'excuser, et n'oublie pas de mettre en regard des tristes résultats du libertinage l'heureux contraste d'une vie régulière et honnête. Une des occasions qu'il signale comme les plus propres à pervertir le cœur, c'est la lecture des mauvais livres, et en par-

ticulier du Roman de la Rose. Il revient à plusieurs reprises sur cet ouvrage, et à chaque fois il reproche vivement à l'auteur ses maximes trop libres et son langage trop peu décent [1].

Les autres péchés capitaux sont combattus à peu près suivant le même plan, c'est-à-dire que le prédicateur s'attache à en définir la nature, à en dépeindre les ravages dans les âmes, et à proposer des antidotes spirituels à ceux qui auraient été atteints de leur funeste poison. Il s'arrête longuement sur l'orgueil, le *maistre capitain de tous les autres*, et il considère ce vice comme le plus fatal à l'homme, parce qu'après la chute, il l'empêche presque toujours de recourir à la pénitence qui peut seule lui restituer sa justification primitive.

Cette partie de la prédication de Gerson est la plus simple, la moins ornée, mais la plus pratique et la plus instructive. Les peintures qu'il fait des vices qu'il réprouve, les moyens de résistance qu'il propose, les conseils qu'il donne pour les éviter supposent un homme profondément versé dans la connaissance du cœur humain, et une grande expérience dans l'art difficile de guérir les passions. Il y a moins d'apprêt dans ses homélies que dans ses sermons pour les fêtes, moins de raisonnements savants, et cependant on les lit peut-être avec plus d'intérêt, parce qu'elles initient davantage à ces secrets

[1] Biblioth. Impér., Mss Saint-Victor, n° 518. Sermons pour les IIIe et IVe dimanches de l'Avent, in fine.

intimes du monde moral que l'on aime toujours à sonder avec une légitime curiosité.

Le texte de cette série est uniforme. Il est tiré du commencement de l'évangile de saint Marc, et se formule dans ces paroles : *Pœnitenimi et credite Evangelio. Faites pénitence et croyez à l'Évangile.* C'est l'exhortation que saint Jean-Baptiste faisait aux hommes de son temps, et c'est ce que Gerson aimait aussi à répéter à la génération qu'il avait entrepris de rendre meilleure. Cette maxime plaisait à son esprit austère. C'était son cri de guerre contre les passions, une sorte de devise qu'il mettait en tête de ses écrits ; aussi ses amis ne crurent pas devoir graver sur son tombeau une autre épitaphe que cette invitation à la pénitence qu'il avait tant de fois répétée[1].

Dans le tableau général des sermons français de Gerson, nous avons signalé comme inédit un sermon sur ce même texte *Pœnitemini.* A la suite du second sermon sur l'orgueil, on trouve, dans le manuscrit de Saint-Victor, n° 518[2], un écrit de quelques pages qui n'a pas été traduit avec le reste, et qui est désigné dans la table sous le titre de *Sermon sur la Chananéenne.* Cet écrit, qui traite également de l'orgueil, n'est point un véritable sermon ; il n'en a ni le plan ni les dimensions ; ce paraît être plutôt la suite du sermon précédent et la continuation des mêmes idées. Dans tous les cas, c'est un discours

[1] Ellies Dupin, Gerson. Opera, tom. I, p. XXXVII, vita Gersonii.
[2] Fol. 149.

incomplet, car on est jeté, dès la première ligne, au milieu d'applications particulières qui supposent des développements déjà donnés.

Quelques mots que l'orateur adresse en passant à son auditoire nous permettent de déterminer, d'une manière précise, le temps et le lieu où ces sermons furent prêchés. L'église dans laquelle il parle est dédiée à saint Jean-Baptiste, et le quatrième dimanche de l'Avent de l'année où l'on se trouve coïncide, dit-il[1], avec la veille de Noël. On peut conclure de là que les sermons sur le texte *Pœnitemini* ont été prêchés dans l'église de Saint-Jean-en-Grève, pendant les années 1402 et 1403. Cette église, dont Gerson était curé, était, en effet, consacrée à saint Jean-Baptiste, et la manière dont s'exprime le prédicateur convient parfaitement au langage que pourrait tenir un homme qui exercerait les fonctions pastorales[2]. D'un autre côté, parmi les années qui, d'après le calendrier Julien alors en usage, ont un dimanche pour veille de Noël, l'année 1402 est la seule où l'on puisse placer chronologiquement les sermons qui nous occupent. En dehors de cette année, l'occurrence de ces deux jours arrive trop tôt ou trop tard. C'est à cette époque d'ailleurs que le

[1] Voyez dans le Mss de Saint-Victor, nº 518, l'exorde des IIe et IIIe sermons sur la luxure.

[2] D'après ce qui est dit cependant au commencement du sermon pour le IIe dimanche de l'Avent, le sermon sur la gourmandise, ou du moins la conférence sur le même sujet, aurait été prêché dans l'église paroissiale de Saint-Germain.

chancelier composa son traité contre le Roman de la Rose[1], et, comme il revient plusieurs fois sur ce livre dans ses discours sur les sept péchés capitaux, on peut croire que les mêmes impressions indiquent un rapprochement de date.

Nous donnons ici la proposition du sermon qui ouvre la prédication de Gerson sur les sept péchés capitaux, moins en vue du sujet, que pour faire connaître le plan qu'il se proposait de suivre dans ses instructions populaires.

« *Pœnitemini*, etc.[2]. Avant que je descende a ma « matiere, je vueil exposer la cause pour laquelle j'ay « prins le theume, et diray mon entencion. Long « tems a que dedens le secret de ma pensée, j'ai « consideré que peché le desloyal, et le traitie maudit « de Dieu son droiturier seigneur, faisoit guerre aspre « et mortelle contre tout l'umain lignaige. Las! en « moy mesmes l'ay ie sentu plus que ne me fust « besoing, et aux autres je l'apperçoy ung chascun « jour. *Ideo Job dicit, militia est vita hominis super* « *terram.* Pourtant, disoit Job, que ceste vie est « comme une maniere de chevalerie en laquelle il « convient guerroier ung chascun jour vous, contre « toute la maudite compaignie de ce tirant capitaine « peché le faulz traite, qui est sans nombre. Vray est « que, en l'encontre de lui, se tient pour l'umain « lignaige dame Penitance et tout l'ost des vertus,

[1] Ellies Dupin, Gerson. Opera, tom. III, colon. 308.

[2] Biblioth. Imper., Mss Saint-Victor, n° 518, pag. 2 et suiv.

« des quelles Grace Dieu est la royne, autrement « toute humaine nature fust des pieça perdue. Et qui « nous bailla ceste belle ayde des vertus ? Je respons « que ce fist nostre souverain Seigneur et Sauveur « Jhesucrist, moyennant son advenement sus terre, « en prenant nostre humanité, lequel Advant re- « membre nostre mere sainte Eglise en ce temps cy.

« En après, je regarday que la bataille des pechiez « a plusieurs heraulx, trompeurs et menestriers pour « enhorter a victoire. Ne faut pas demander lesquels ? « Cilz sont tous les pecheurs mondains qui par faiz, « par dis et très mauvaises enhortations traient les « autres a mal faire. Si convient d'autre part que « les vertus en leur bataille ayent heraulx au con- « traire pour activer et esmouvoir les cuers a bien « faire et a bien vivre. Ces heraulx sont les pres- « cheurs de verité, qui doivent monter en hault et « hucher hault, pour louer vertus et blasmer vices. « *Ascende tu qui euvangelizas*, *quasi tuba exalta vocem* « *tuam*. Et car, entre les autres telz heraulz, nostre « empereur et roy Jhesuscrist a voulu que je, non « digne, fuce de cest office en son Eglise et en son « peuple, j'ay maintefoiz voulu moy exposer plus sou- « vant pour ceste office exercer; mais paour de fail- « lyr, et consideracion de mon ignorance et flebesse, « et par avanture aucune, sois paresseuse negligence, « m'en ont retrait et destourné; avec ce, que j'ay « autres occupacions plusieurs, et que par avant, je « devois entendre a moy mesmes et à l'assault que « se faisoit dedens moy que aux estranges. *Nemo sibi*

« *secundus*, et illud, *quid prodest homini*, etc. Main-
« tenant Dieu marcy, je n'ay pas tant de telles excu-
« sations, selon ce que je souloie. Si ay proposé, a
« l'aide de nostre Seigneur Jhesuscrist, monter dores-
« enavant plus souvant en la chaiere de predicacion,
« se autre empeschement ne me survient. Et pour
« prendre mon cry, le cry de ceste bataille des vertus
« contre les vices, j'ay regardé que je ne puis trouver
« autre plus propre, ne plus vertueux, que cellui que
« prist nostre meisme empereur, en sa predicacion
« première ; et par avant, son connestable precesseur
« et herault et bucsineur saint Jehan Baptiste. Cecy
« est la parole proposée : *Repentez-vous.* C'est le
« premier mot de la premiere predication Nostre-
« Seigneur, que nous ayons par escript ès euvangiles.

« Entendez pour quoy je treuve que Penitance
« refait ce que Pechié desfait. Pechié tue et occist les
« ames par mil et mil manieres de mort, non pas
« temporelle mais eternelle ; Penitance les vivifie, les
« resuscite et baille vie. Pechié loye les ames et les
« enchaine moult angoisseusement, comme je diray
« cy après ou mistere de l'evangile ; Penitance les
« desloye. Pechié fait les ames anemies et hayneuses
« à Dieu ; Penitance refait l'acort et la paix. Pechié
« oste et empesche la gloire de paradis ; Penitance
« la rent. Et a brief dire, Pechié amaine tous maulx,
« et Penitance tous biens. Si est chose bien conve-
« nable a ung prescheur de verité a chascun mot
« crier et hucher hault en tous temps : *Repentez-vous.*
« Et pour entendre ce cry, saint Gregoire, l'un des

« IIII principaux heraulx de sainte Eglise, nous expose
« qu'il veut dire. *Penitancia est preterita mala plangere,*
« *et plangenda iterum non admittere.* Autant vault
« dire *Repentez-vous*, comme dire, tous les pechiez
« passez plorez, et des advenir vous gardez.

« Mon propos doncques est, à l'aide de Dieu, me
« faire partie fourmelle contre les vices publiques,
« tant pour acquerir grace et pardon de mes pechiez
« envers Dieu mon pere, comme pour desservir a
« avoir vous oroisons. O devot peuple, jay bon
« mestier de les gaigner, et autre loyer n'en demande
« je? Et car je ne pouroie mie en chascun sermon
« batailler ou parler contre tous les vices ensemble,
« ne pour toutes vertus, je les prendray par parties
« et parleray premierement des VII pechiez mortels,
« en appliquant les VII peticions de la patenostre, et
« en parlant des X commandements de la loy, et puis
« des VII dons et des VII beatitudes, et des VII vertus,
« IIII cardinales et III theologiques, et des VII sacre-
« mens, et des VII œuvres de misericorde tant espe-
« rituelles comme corporelles, et des sept jours de la
« sepmaine, comme en chascun on ce doit en especial
« maintenir, et ainsi selon ce que Dieu donera, en
« parlant aucunement tousiours de la matiere du jour.
« Et pour les IIII dimanches de cest Avant, je m'ar-
« resteray aux II pechiez charnelz : c'est assavoir, a
« gloutonnie et a luxure. Priez a Dieu qu'il me
« conforte et conduie en ceste bonne voulenté et en-
« treprise, a son honneur, louange et gloire, et a
« nostre commun prouffit ! »

II

SERMONS POUR LE CARÊME. — PASSIONS [1]

Les sermons sur les péchés capitaux se prolongent, comme nous l'avons dit, jusqu'au second dimanche de Carême inclusivement. Le premier et le second dimanche de la Quadragésime, Gerson prêche encore sur l'orgueil et termine ainsi la première série de ses instructions populaires. Mais, indépendamment de ces deux sermons et du fragment qui s'y rattache, nous trouvons dans les manuscrits neuf autres sermons pour le même temps, et deux passions dont une inédite.

Ces discours, dont le texte est pris dans l'Office liturgique de la semaine, traitent en général des préceptes moraux sur lesquels l'Église insiste le plus pendant les jours consacrés par ses lois à la pénitence. Ce sont des exhortations à la prière, à la mortification des sens, des démonstrations répétées de la nécessité de se donner à Dieu et de revenir à lui par le renoncement à soi-même, des règles doctrinales sur les diverses pratiques d'abstinence prescrites par

[1] Biblioth. Impér., fonds Saint-Victor, Mss nos 517, 518, 556. — Fonds Colbert, no 7326. — Ancien fonds, no 8188. — Biblioth. de Tours, no 303 provisoire.

la discipline ecclésiastique ou volontairement imposées par la conscience.

Tel est surtout le caractère des deux sermons pour le commencement du Carême : l'un traduit en latin, en 1502, sous le titre de Sermon *sur la nécessité de chercher le Seigneur* [1]; l'autre publié en français par Dupin, et portant pour texte ces paroles du prophète Joël : *Convertimini ad me in toto corde vestro* [2]. Gerson y développe les motifs de conversion qui peuvent faire le plus d'impression sur les cœurs, et il y combat quelques-unes des objections que l'on a coutume de faire pour différer son amendement.

Les mêmes pensées se rencontrent dans le sermon pour le premier dimanche de Carême, dans celui de la IVe férie après *Lætare* et dans les deux discours pour le dimanche des Rameaux. Le chancelier y propose l'exemple du Christ tenté et souffrant, pour exciter ses auditeurs à ne point se laisser vaincre par leurs passions, pour les engager à réformer leurs penchants vicieux, et les encourager à supporter patiemment les épreuves de tout genre auxquelles il a plu à la Providence de soumettre le monde. Les tournures qu'il emploie pour frapper leur imagination sont quelquefois singulières. Dans le sermon pour la férie dont

[1] Les manuscrits n'indiquent pas le jour auquel ce sermon se rapporte, mais le texte, qui est tiré de la IIIe férie après le Ier dimanche de Carême, nous le fait connaître suffisamment.

[2] Indépendamment de l'ancien n° 138, où Dupin l'avait vu, ce sermon se trouve encore dans le manuscrit actuellement coté sous le n° 556, Saint-Victor.

nous venons de parler, par exemple, prenant texte de cette parole, *Tu discipulus ejus sis*, que les Juifs incrédules adressent à l'aveugle miraculeusement guéri, il feint une école où chacun des sens de l'homme, transformé en disciple studieux, vient s'instruire auprès du maître qui possède la suprême sagesse, et obtenir sa licence, c'est-à-dire le signe de son perfectionnement spirituel et de sa conformité aux lumières de la saine raison [1].

Les autres sermons s'écartent un peu de ces idées générales de pénitence et de mortification qui font le sujet des précédents, tout en y ramenant de temps en temps l'esprit des fidèles. Ainsi, dans le sermon pour le troisième dimanche de Carême, l'orateur traite plus particulièrement des effets malheureux du péché et de la désolation intérieure d'une âme qui est sortie du droit sentier de la vertu. Le dimanche suivant il commente le miracle de la multiplication des pains, et conclut de cet acte de miséricordieuse charité à l'existence d'une providence divine. Enfin, dans le sermon pour le dimanche de la Passion, il explique la nature de la foi, ses qualités et les dispositions qu'elle exige pour opérer des fruits de salut.

Ces discours appartiennent à une suite de prédications différentes, puisque l'on trouve assez fréquemment deux ou plusieurs sermons pour le même jour. Ils paraissent avoir été prononcés par le chan-

[1] Mss de la Biblioth. Impér., nº 517, fol. 41. — Mss de la Biblioth. de Tours, nº 303 provisoire, fol. 190.

celier après son retour de Bruges et dans les premières années du quinzième siècle. Leur caractère simple et pastoral, le défaut d'indications spéciales, la ressemblance du plan et de la méthode nous feraient croire aussi qu'ils ont été prêchés, comme les précédents, à Saint-Jean-en-Grève, devant l'auditoire qui avait déjà entendu les instructions sur les péchés capitaux.

Dans une série de prédications pour le temps du Carême, on doit s'attendre à trouver quelque discours sur la Passion du Christ. Gerson traita plusieurs fois ce sujet, l'un des plus féconds de la chaire chrétienne, et il le fit de manière à prouver que la sensibilité de son cœur était aussi grande que la pénétration de son intelligence.

Son premier sermon sur cette matière est un long commentaire du récit évangélique, entremêlé de réflexions pieuses, propres à exciter de salutaires retours dans les âmes. Il le commence par un quatrain [1] emprunté aux *Mystères* qui se jouaient au moyen âge, et il continue ses développements en terminant chacune de ses considérations par une oraison qui se rapporte aux pensées qu'il vient d'exprimer.

Il paraît que l'éloquence qu'il déploya en cette occasion frappa vivement les esprits, car longtemps

[1] Biblioth. Impér., Mss nº 8188.

A Dieu s'en va par mort amere
Jhesus voyant sa doulce mere.
Si debvons bien par penitance
De ce dueil avoir remembrance.

après sa mort, les prédicateurs les plus renommés citaient encore ce discours. Le célèbre Maillard y fait plusieurs emprunts dans son *Histoire de la Passion* [1], et le cordelier Menot, prêchant à Tours sur le même sujet, en 1508, ne croit pas pouvoir mieux faire que de suivre le plan même du chancelier. « La Pas-
« sion de Nostre-Seigneur a été, dit-il, ung mer-
« veilleux pelerinage auquel il s'est reposé six fois.
« Et pour entrer en mystere d'icelle, nous avons
« a contempler, comme dit Gerson, la manière tant
« de ceste pitoyable mere que de l'enfant vostre
« benoist Sauveur. »

Ce sermon fut prêché en deux fois à cause de sa longueur. La première partie fut récitée le matin et la seconde dans l'après-midi ; ce que ne paraît pas avoir remarqué le copiste du manuscrit de Saint-Victor, n° 556, qui a vu dans ces deux parties d'un même discours deux sermons distincts.

D'après la rubrique de quelques manuscrits, notamment de celui de Valenciennes, ce serait dans l'église de Saint-Bernard que cette Passion aurait été prononcée. Un critique contemporain [2] dit que ce fut vers 1412, se fondant sur le titre de *penancier* (pénitencier) qu'on donne à Gerson à la fin de l'exorde ; titre qui ne lui fut accordé qu'en 1412 par le pape Jean XXIII. Mais cette qualification ne nous paraît pas

[1] Pag. 51 et 55, édit. Crapelet.

[2] Voy. le journal l'*Ami de la Religion*, tom. CLIX, pag. 741 et suiv.

justifier par elle seule cette date. Maintes fois Gerson est désigné par sa qualité de chancelier dans des rubriques de sermons qui sont certainement antérieurs au temps où il fut revêtu de cette charge. Ce sont les copistes qui plus tard indiquaient ainsi par le titre de ses fonctions le savant docteur dont ils transcrivaient les ouvrages, de même qu'aujourd'hui on met en tête des écrits de Bossuet sa qualité d'évêque de Maux, bien qu'il en ait composé un certain nombre avant d'avoir été placé sur ce siége. Le texte *Pœnitemini*, qui se trouve au début de cette exposition sur la Passion, nous ferait croire plutôt qu'elle se rapporte chronologiquement à la même époque que les sermons de l'Avent et du Carême qui commencent par cette parole, c'est-à-dire à l'année 1403.

Nous avons observé ailleurs [1] que ce sermon n'était point inédit, ainsi que plusieurs l'ont avancé dans ces derniers temps. Il fut imprimé à Paris, sous le titre de *Contemplacions historiées sur la Passion*, « l'an « mil cinq cens et sept, le XXe iour de mars, pour « Antoine Verard marchant libraire demourant a Paris « devant la rue Neusve-Nostredame, a l'enseigne « Saint-Iehan l'évangeliste [2]. »

Il existe dans le manuscrit n° 556 du fonds Saint-Victor un autre sermon du chancelier sur la Passion. Ce discours, que ses éditeurs ont ignoré jusqu'ici, nous a paru surtout remarquable par le pathétique des

[1] Voy. chap. Ier, III.

[2] Biblioth. Impér., n° D 5730, vélin.

sentiments. L'auteur, empruntant à l'Écriture ses passages qui peignent le plus énergiquement la douleur, entre en matière par une vive peinture de la tristesse de l'Église privée de son mystique Époux, et il poursuit sur le même ton la description des souffrances du Christ, s'interrompant par intervalles pour inviter ses auditeurs au repentir et à la pénitence.

Voici le commencement de ce sermon :

Heu me, mulier vidua ego sum : mortuus est enim vir meus II. Reg. XIIII. *Fili in mortuum produc lacrymas, et quasi dira passus incipe plorare.* Eccl. XXXVIII [1].

« Quant ung chanteur de romans, *vel historiarum*,
« narra les paroles, les faiz d'ung bon prince qui
« fut gracieulx a regarder, vigoureux a guerroyer,
« courtois, adoucy et de bon aire a pardonner, il est
« voulentiers et doucement oy et escouté ; et quand
« il vient au point de la mort, il n'y a nul ne nulle
« qui ait le cueur si dur qui ne le commance applaudir
« et a plorer, especialement ceulx et celles qui sont
« de son sang et de son lignaige. Cheres gens, nostre
« mere saincte Église n'a oncques cessé par tout ce
« Caresme de raconter les faiz et les dires de nostre
« très bon prince et excellant, le benoist filz de Dieu,
« Nostre-Seigneur Jhesucrist, comment les pouvres
« saoula, les aveugles enlumina, les mors resçuscita,
« les malades gary et les pescheurs delivra. Maiz
« au jourduy nous sommes venus au point et au lieu,
« a l'occasion et a la maniere de son torment de sa

[1] Biblioth. Impér., Mss Saint-Victor, nº 556, fol. 322.

« passion et de sa très amere mort, qui fut precieuse
« amoureuse, angoisseuse et oultrageuse, trop on-
« teuse. Et pour ce, celluy ou celle a le cuer plus dur
« que nulle pierre qui ne font tout en larmes de pitié
« et de compassion, especialement s'il est filz de Dieu,
« ou fille, comme nous devons tous estre.... »

Nous attribuons cette Passion à Gerson, parce qu'elle se trouve dans un manuscrit dont la plus grande partie est remplie de ses œuvres, au milieu d'une série de discours qui portent son nom et qui ont été traduits comme siens par l'éditeur de 1502. On est fondé à reconnaître quelqu'un comme auteur d'un écrit, lorsque cet écrit est intercalé au milieu d'autres productions authentiques du même auteur, et que d'ailleurs il n'y a aucun signe sérieux qui puisse révéler une origine étrangère.

Toutefois nous ne voudrions pas pousser trop loin ce principe. Les copistes inséraient quelquefois dans leurs recueils des pièces de la même nature que celles qu'ils transcrivaient, alors même qu'elles appartenaient à des auteurs différents. Ainsi, pour être conséquents avec nous-même, nous devrions accepter, comme étant de Gerson, une longue traduction de la Passion qui précède le discours dont nous venons de parler. Cependant nous avons peine à croire que cette paraphrase du récit évangélique soit l'œuvre du chancelier; d'abord, parce qu'elle est composée *à la requeste de Ysabel royne de France*[1], au parti de

[1] Cette pièce commence ainsi : « A la louenge de Dieu, de

laquelle Gerson fut toujours opposé; et ensuite, parce qu'à la date de 1398 que porte l'écrit *translaté*, ce savant docteur vivait retiré dans son doyenné de Flandre.

III

SERMONS POUR LE JOUR DE NOEL ET DE L'ÉPIPHANIE [1]

Ces sermons sont au nombre de trois : deux pour la fête de Noël, et un pour la fête des Rois.

Le premier sermon sur la Nativité du Seigneur, dans l'ordre de la traduction latine, a pour texte les

« Vierge souveraine, a tous sains et saintes de Paradis, et a la « requeste de très excellente et très redoubtée dame et puissante « princesse, dame Ysabel de Bavière, par la grace de Dieu, royne « de France, je ay translaté ceste passion de Jhesucrist nostre « Sauveur de latin en françois, sans y adiouter moralités, hys- « toires, exemples ou figures, l'an 1398. »

Le traducteur, quel qu'il soit, n'a pas tenu cette dernière promesse, car sa *translation* est une paraphrase assez amplifiée du texte de l'Évangile.

[1] Biblioth. Impér., Mss nº 7282. — Saint-Victor, nºs 517, 518, 556. — Colbert, nºs 7298, 7326. — Cf. Biblioth. de Tours, nºs D 90 et 303 provisoires.

Nous suivons dans l'analyse des sermons sur les fêtes l'ordre actuel de l'année ecclésiastique, et non celui de l'année pascale, comme le fait le traducteur allemand.

paroles du prophète Isaïe qui servent d'introït à la messe de ce jour : *Puer natus est nobis.* Il est conçu sur un plan fort savant, et offre, dans son ensemble, un résumé complet de l'enseignement ecclésiastique sur toutes les grandes questions qui se rattachent à l'incarnation du Verbe. Gerson y recherche d'abord quelle est la part qui revient à chacune des personnes divines dans ce grand œuvre de miséricorde et d'amour, et il fait ressortir ensuite les devoirs de reconnaissance et d'adoration qui sont imposés à l homme par suite de l'union mystérieuse de sa nature avec la nature divine.

Ce discours fut prêché à Paris, en présence d'un grand concours de peuple, de gens de qualité et de clercs ; circonstance qui semble indiquer comme lieu de réunion une église voisine des écoles. Ce dut être après que le chancelier fut revenu de Bruges, car on y sent un esprit déjà mur, maître de lui-même et plus sévère que par le passé dans le choix de ses preuves et de ses exemples.

Le second sermon de Noël paraît, au contraire, appartenir à la jeunesse de Gerson. Il est adressé spécialement aux seigneurs de la cour et au roi, que l'orateur suppose jeune, bien portant et capable de veiller par lui-même à l'administration du royaume. Le sujet est tiré du mystère du jour. Le chancelier se propose de montrer comment la naissance du Christ a servi à la gloire de Dieu et à la pacification de la terre. Cette dernière idée surtout lui fournit la plus grande partie de ses développements. Le Réparateur

est venu apporter la paix au monde : paix aux âmes, paix aux corps, paix aux empires ; et cependant on ne voit partout que la guerre, la discorde, la désunion. Un pareil désordre ne peut durer, car ce serait vouloir à la fois la ruine de l'Église et celle de l'État. Il faut donc que le roi et les princes descendent au fond de leur cœur, qu'ils y détruisent l'orgueil, l'avarice, la convoitise et toutes les autres passions ennemies du bien public et du progrès de la foi.

Le sermon sur l'Épiphanie est le premier dans l'ordre chronologique des sermons français de Gerson. Il fut prononcé, comme le précédent, devant le roi et sa cour, douze ans après le commencement du schisme[1], c'est-à-dire en 1390.

Ici encore le prédicateur, qui atteignait à peine sa vingt-septième année, s'inspire des circonstances particulières au milieu desquelles il se trouve. Les idées de royauté spirituelle exprimées dans la liturgie de la fête lui fournissent l'occasion de parler de la souveraineté temporelle, et d'exposer longuement à son noble auditoire les obligations de ceux qui commandent. Dans trois points principaux, il examine successivement quels sont les devoirs d'un prince vertueux envers lui-même, envers ses sujets et envers l'Église. Il dit au roi que son premier soin doit être de dompter ses passions et d'écarter les flatteurs, s'il veut gou-

[1] Biblioth. Impér., Mss Colbert, no 7326, fol. 91 recto. « Vous « veez comment crestianté ja par l'espace de XII ans est divisée, « voire tellement que une partie repute l'aultre scismatique et « excommuniée.... »

verner avec équité ; il rappelle aux grands que l'autorité qu'ils exercent ne leur a été donnée que pour faire le bien, et ne leur promet qu'à cette condition le respect et l'obéissance des peuples.

Quand il en vient à la protection qu'un prince chrétien doit accorder à l'Église, le souvenir de ses malheurs et de ses déchirements lui arrache des accents de la plus pathétique éloquence. Il conjure le roi et les seigneurs de faire trêve à leurs rivalités, de cesser des guerres funestes et des luttes ruineuses, pour s'unir dans une sainte ligue contre le schisme qui menace de se perpétuer éternellement dans la chrétienté divisée.

« O, s'écrie-t-il[1], comme très glorieux et très bien « eureux sera le jour quand cecy se fera ! Hé, Dieu « très puissant, le verrons nous ja ! Sera point en nostre « temps avisée voie et maniere de venir a paix et union « de saincte Eglise et de cristienté pour laquelle jadiz « tu as prins mort ? O Roy très crestien ! O Roy par « miracle consacré, ne souffrés point qu'en vostre « temps ceste chose ne se face ; ne laissiez point que « l'onneur, le mérite et la gloire n'en aiez ! Ensuivés « vous predecesseurs, qui tousiours à faire cesser le « scisme de saincte Eglise ont mis tout leur estude « singulierement sur tous aultres, quelque aultre « besoigne arriere mise. Et se parfinir ne se povait en « vostre temps, ce que je ne crois pas, au moins « grand chose seroit de l'encommancier ; car le com-

[1] Mss Colb., nº 7326, fol. 91 verso.

« mancement est le plus fort, dicit Oratius : *Dimidium*
« *qui cœpit habet.* »

« O se Charlemagne le grand, se Rolant et Olivier,
« se Judas Machabeus et Heliazar, se Matathie et les
« aultres princes estoient maintenant en vie, et sainct
« Loys, et que ilz veissent une telle division en leur
« peuple et en saincte Eglise qu'ilz ont si richement
« dictée, augmentée et honnourée, ils aimeraient
« mielz cent foiz mourir que la laissier ainsi durer, et
« que par negligence tout se perdist si malheureuse-
« ment. Et toutesfoiz, en ce faisant, il est certain,
« Sire, que vous ferez œuvre plus glorieuse et plus
« plaisant à Dieu, plus digne de mérite et de renom-
« mée pardurable, que si vous vainquissiez ung
« grant peuple de Sarrazins par bataille. »

« Très nobles princes, continue-t-il un peu plus
« loin, très nobles princes et filz de roy, messeigneurs
« d'Orléans, de Berri, de Bourgoigne, et de Tou-
« raine daignez entendre a ceste besoigne par
« laquelle vous povés faire non pas seulement souve-
« rain service a Dieu, a la cristienté et au roy, maiz
« avecques ce, mettrés vostre peuple en plus grand
« union et plus grand obeissance que ne pourroyt
« vray semblablement estre, se ce discort ne fine.
« O nobles et vaillans chevaliers qui estes plains de
« toutes franchises et convoiteux de vraie honneur,
« pour Dieu ! ne vous oubliez pas en ceste matiere,
« exposez vous en bataille, voulentiers et de cuer,
« vostre vie et tout vostre estat pour servir vostre
« Seigneur et pour avoir honneur. »

IV

SERMONS POUR LA FÊTE DE PAQUES ET LES DIMANCHES QUI SUIVENT [1]

Nous avons deux sermons français de Gerson pour le jour de Pâques, et un pour les deux dimanches qui suivent l'octave de cette fête.

Le premier de ces sermons est assez remarquable. Il fut prêché l'an 1394, seize ans après le commencement du schisme, en présence des princes du sang, de plusieurs prélats et conseillers du royaume, ainsi que le contexte en fait foi. Gerson était alors dans la fleur de sa jeunesse, à la veille d'être nommé chancelier, et en possession déjà d'une grande réputation de savoir et d'éloquence.

Le fond de sa doctrine roule naturellement sur le mystère de la Résurrection. Partant de cette parole, *Pax vobis*, que le Christ sorti du tombeau adresse à ses apôtres, il en conclut qu'un être qui parle, se meut et se montre visiblement n'est point un fantôme, mais un corps véritable. Il s'arrête quelque temps à décrire la nature et les qualités de ce corps glorieux; mais bientôt la vue des princes et des évêques qui

[1] Biblioth. Impér., Mss Saint-Victor, no 518. — Colbert, no 7298, 7326. — Biblioth. de Tours, no 303 provisoire. — Dupin, Gerson. Opera, tom. III, col. 1598.

l'écoutent lui rappelle les malheurs de l'Église et les divisions de l'État. Il se met alors à les conjurer avec l'accent de la plus amère douleur de réunir leurs efforts, pour mettre fin à des dissensions aussi funestes au bonheur des peuples qu'à la paix des consciences.

Voici la péroraison de ce discours[1] :

« Je avoye entencion d'entrer plus avant en la ma-
« tiere, par mectre conclusions, et de respondre à au-
« cunes formeles raisons que font aucuns ; mais la
« briefté du temps me contraint à faire fin, en sup-
« pliant, enhortant et requerant vous messeigneurs
« les princes et prelaz et autres nobles et conseilleurs
« qui cy estes, par la foi et l'amour que vous devez
« a Dieu et a saincte Eglise, par la compassion que
« doit avoir tout bon crestien de si miserable, perni-
« cieuse et domaigeable division, labourer diligem-
« ment, querer, conseiller, perseveramment poursuyr
« voyes licites fatibles et souffisans pour venir a paix
« et union, laquelle Jhesucrist et vous predecesseurs
« crestiens, martirs et autres, tant amerent, tant re-
« commanderent et tant chierement achaterent. Ne
« souffrés point que saincte Eglise qui, par la mort de
« tant de martyrs et par la devocion si grande des
« princes a esté fondée, en vostre temps par faveur
« d'aucunes personnes particulieres, ou par negli-
« gence, soit perdue et dissipée. Ainsi vous vieille
« octroyer nostre Seigneur Jhesucrist la paix tempo-

[1] Biblioth. de Tours, Ms nº 303 provisoire, fol. 243. — Cf Biblioth. Imper., Mss Saint Victor, nº 518, fol. 248 verso.

« relle que vous desirez, *quia in pace illius*, (scilicet « ecclesiæ) *erit pax vestra.* C'est vray semblable que « par la paix de saincte Eglise espirituelle vous aurez « plus tost la temporelle qui vous est tant necessaire « comme Dieu scet. Finablement ainsi vous doint Dieu « ressusciter aujourdhuy espirituellement avec luy, et « avoir paix en ce monde par grace, et en l'autre « par gloire. Quam, etc. Amen. »

Le même sujet est traité dans les sermons suivants; seulement au lieu d'insister sur la preuve du mystère, Gerson s'attache à faire ressortir les applications morales que la théologie chrétienne a cherchées depuis saint Paul dans ce dogme fondamental de son symbole. Il parle longuement de la résurrection spirituelle que le baptême et la pénitence opèrent dans les âmes, de l'illumination des esprits par la grâce, de la rénovation des cœurs par la foi, et de l'obligation de persévérer constamment dans le bien et ce travail de réforme intérieure qui est le dernier mot de la loi et la plus vive aspiration des parfaits.

Ces idées sont particulièrement développées dans le sermon pour le second dimanche après Pâques, appelé dans les manuscrits dimanche de *Misericordia Domini*. Celui du dimanche qui suit, relevé par Dupin sur un texte incomplet[1], se rapporte plus directement à la grande thèse de la vanité des choses humaines et de l'espérance d'un meilleur avenir. Rien n'indique d'ailleurs la date précise de leur composition. Ils pa-

[1] Mss Saint-Victor, n° 138, ancien.

raissent appartenir à la seconde période de la prédication de Gerson, et les deux derniers ont été sans doute prêchés à Saint-Jean-en-Grève. Le titre du second de Pâques, porte qu'il fut fait devant le peuple de Paris; ce qui semble indiquer une des principales églises de cette ville, telle que la Métropole, ou tout autre capable de contenir une foule nombreuse.

V

SERMONS POUR LA PENTECOTE [1]

Gerson a prêché plusieurs fois en langue vulgaire sur le Saint-Esprit. Son premier sermon pour la Pentecôte fait partie de cette série de discours soigneusement élaborés, que le jeune professeur de Navarre prononça devant le roi et les seigneurs de sa cour, pendant le temps qu'il resta attaché au duc de Bourgogne.

Trois points principaux forment sa division. « Pour « ce que les apostres devoient estre champions et « chevaliers de Jhesucrist pour sa loi garder et def-

[1] Biblioth. Impér., Mss Saint-Victor, n° 517. — Colbert, n° 7298, 7326.

« fendre, il leur bailla l'escu de ferme creance,
« l'espée de vray sapience, et en sourplus, lez arma
« de tout en tout et de pié en cap de commune al-
« liance. »

Les développements moraux sont tous tirés des circonstances du lieu, des personnes et des préoccupations politiques du moment. Comme les apôtres, le roi doit se revêtir du bouclier de la foi, pour faire respecter les droits de la religion et repousser loin de lui les passions du cœur et l'orgueil de l'esprit. C'est ce qu'ont fait Clovis, Charlemagne, saint Louis et ceux de ses ancêtres qui ont laissé après eux une grande mémoire. A l'exemple des disciples sortant du cénacle, il doit encore avoir le don de science et de sagesse, afin de connaître les hommes, empêcher la corruption de s'introduire dans le gouvernement, l'ignorance dans le sanctuaire, la violence et l'injustice dans le prélèvement des impôts. Comme les premiers fondateurs de l'Église, il doit enfin s'appliquer à maintenir partout l'union et la concorde, et voilà pourquoi il serait bon de faire la paix avec les Anglais, qui sont chrétiens comme lui, et de tourner ses armes contre les Sarrasins qui menacent d'envahir l'Occident tout entier.

Nous plaçons la date de ce discours vers l'année 1391, au moment où il s'agissait précisément d'un projet de croisade contre les Turcs et d'une reprise d'hostilités avec l'Angleterre. On ne peut dans tous les cas le reculer que d'un an ou deux, car dans le premier sermon de Pâques, prêché en 1394, Gerson fait allusion

à celui-ci en ces termes : « Comment autrefois le jour « de la Penthecouste, par histoire et autrement, je « l'ay plus longuement déclairé, quant je enhortoye « le roy monseigneur a la paix de son royaume, pour « le bien de sainte Eglise et de toute crestienté[1]. »

Après ce sermon il en vient un autre pour le même jour, dont le texte est tiré de ces paroles de saint Jean qui se lisent à l'évangile de la fête : *Mansionem apud eum faciemus.* Le prédicateur y explique à son auditoire comment on doit se préparer à recevoir dignement l'Esprit saint. La prière l'invitera à descendre, l'obéissance lui ouvrira le cœur, et la pureté de conscience l'y fera séjourner. Ce discours a un caractère plus moral que le précédent ; il est pieux, mystique, comme tous ceux que le chancelier adresse en général aux simples fidèles. L'Écriture et la légende y sont souvent citées ; ce qui nous porte à croire que c'est un de ces entretiens affectueux dans lesquels Gerson épanchait de temps en temps les sentiments de son âme devant le peuple dont il était le pasteur.

La prière suivante qu'il adresse au Saint-Esprit à la fin de ce sermon nous donnera une idée de l'onction qui y règne[2].

« Seigneur descendés maintenant en vostre povre « hostel de mon âme, defendés vostre logis. C'est « vostre droyt, et quant vous serés dedens entré, « confortés ceste ame desconfortée, enseignez la qui

[1] Biblioth. Impér., Mss Saint-Victor, nº 518, fol. 240.

[2] Biblioth. Impér., Mss Colbert, nº 7326, fol. 13 verso.

« est folle, nourrissez la qui meurt de fain ; eschauffez
« la du feu de vostre amour, elle qui est froide plus
« que glace a bien faire ; vestés la de belles robes de
« vertus, elle qui est nue honteusement. Reediffiez
« et establissiés son povre logiz, mes le vostre, par
« les sept pilliers et columpnes de vous sept dons,
« et gardés que point ne soyt ars et bruis cest hostel
« de Dieu, hospital du Sainct Esperit, par les do-
« maigeuses flammes des faulx desyrs et convoitises,
« affin que tousiours mon ame vive avecques vous
« sans despartie, en joïeuse franchise, et en sobre
« leesse, en ce monde par grace, et en l'autre par
« gloire.

« O devot peuple crestien, en ceste maniere, ou
« semblable, peust et doibt chascune ame appeller
« le benoist Sainct Esperit en sa maison espirituelle
« ou logiz de son cuer, pour y demourer et habiter.
« Et cest office fait la premiere chamberiere et damoi-
« selle que je nomme Oroison. »

Ces deux discours sont suivis dans les deux manuscrits du fonds Colbert, n°s 7298 et 7326, d'un troisième écrit qui porte en tête de sa première page le titre de *Sermon sur les XII fruiz du Saint-Esprit*. Cet écrit, que nous avons signalé dans notre énumération générale des sermons français de Gerson comme méritant examen, ne nous paraît pas faire partie de sa prédication. Selon toute apparence, cette pièce n'est autre chose qu'une paraphrase, un commentaire spirituel sur un passage de l'Épître aux Galates, tel que le chancelier en a fait quelquefois sur d'autres passages de l'Écri-

ture. Comme elle traite des effets du Saint-Esprit dans les âmes, qu'elle se trouve à la suite de deux sermons sur le même sujet, dans un volume qui ne contient à peu près que des écrits oratoires, il n'est pas étonnant qu'on l'ait prise pour une composition du même genre. Du reste, ce titre de sermon qui lui est donné n'a été inscrit sur la marge du manuscrit que par une main postérieure à celle du copiste. Dans la table, qui est de même écriture que le corps du volume, cet écrit est désigné par le nom d'*exposition* qui indique mieux selon nous son vrai caractère.



VI

SERMONS SUR LA TRINITÉ ET SUR L'EUCHARISTIE [1]

Gerson a développé ses pensées sur le dogme de la Trinité dans trois sermons différents. Wimpheling en avait fait traduire deux pour son édition ; Dupin a publié l'autre d'après le texte qu'il avait lu dans le manuscrit n° 138 de Saint-Victor.

Le même fond d'idées se retrouve dans ces trois

[1] Biblioth. Impér., Mss Saint-Victor, nos 517, 518, 556. — Biblioth. de Tours, n° 303 provisoire. — Dupin, Gerson. Opera, tom. III, col. 1591.

discours. Dieu est un, il est incompréhensible, et ce serait folie à la raison humaine que de vouloir sonder ses profondeurs. Un chrétien doit accepter avec humilité ce que la révélation lui enseigne touchant son mode d'existence, et ne point songer à limiter l'infini dans le cercle étroit de ses conceptions. Cependant il ne faut point perdre de vue que l'homme, tout faible qu'il soit, est l'image même de Dieu, et qu'il a reçu dans sa propre nature l'empreinte de l'être de son créateur. En s'étudiant donc lui-même, l'homme étudie Dieu, et en considérant attentivement les opérations de ses facultés, il apprend à connaître les opérations divines; non pas d'une manière parfaite, mais d'une manière qui suffit pour calmer ses doutes et agrandir ses espérances. Or, de même que la contemplation de soi-même, en tant qu'être, conduit à l'affirmation de l'être et de l'unité de Dieu, de même la contemplation de soi-même, en tant qu'être doué d'aptitudes diverses, conduit à l'affirmation de la triple personnalité divine, car l'homme lui aussi est à la fois vie, intelligence et amour.

C'est là, comme on voit, la grande idée chrétienne sur le mode d'existence de la Divinité. C'est la théorie de saint Augustin, de saint Thomas, de Bossuet. Gerson s'en est fait aussi l'interprète, et c'est une chose piquante que de voir ces grandes pensées de la théologie chrétienne exprimées sous les formes simples et naïves de la vieille langue française.

Les deux sermons sur la Trinité traduits par le théologien allemand furent prêchés à une année

d'intervalle, en ordre inverse de celui qu'ils occupent dans le recueil de l'éditeur de 1502. Rien n'indique précisément quelle fût cette année, mais la sagesse et la gravité qui règnent dans ces discours nous font supposer qu'ils sont le fruit d'un âge et d'un talent déjà mûrs. Le sermon découvert par Dupin, au contraire, paraît être d'une date antérieure. On y trouve, comme dans les compositions de la jeunesse du chancelier, une grande vivacité de caractère, des plaintes sur les excès du pouvoir, et des réclamations énergiques contre les impôts dont le peuple était surchargé.

Le sermon sur l'Eucharistie a, comme ceux dont nous venons de parler, un caractère plus théologique qu'oratoire. Le prédicateur y passe en revue les diverses questions qu'on a coutume de débattre dans l'École sur ce mystère, et il donne à toutes des solutions qui témoignent de son vaste savoir et de la sagacité de son esprit. Comme saint Thomas, il insiste moins sur la présence réelle, qu'on avait encore peu contestée, que sur un certain nombre de déductions accessoires qui exerçaient beaucoup alors la subtilité des scolastiques. Ainsi, le mode d'être du Christ dans l'hostie, la fraction des espèces, les conséquences physiques de la transsubstantiation l'occupent beaucoup plus que la preuve elle-même du dogme.

C'est le jour de la fête du Saint-Sacrement que fut prononcé ce discours. Il y est question à plusieurs reprises des devoirs de ceux qui ont en main l'autorité souveraine ; ce qui nous fait croire qu'il fut prêché

devant la cour, vers l'époque où Gerson partit pour la Flandre ou peu de temps après son retour.

VII

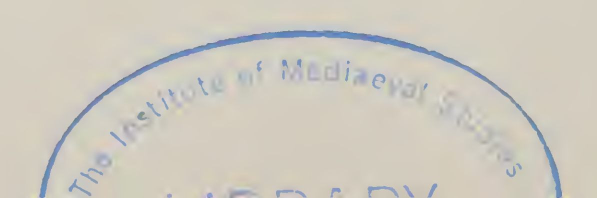
SERMONS SUR LA SAINTE VIERGE [1]

Les sermons compris sous ce titre, sont ceux de la Conception, de la Purification et de l'Annonciation.

Le sermon sur l'Immaculée Conception de la Vierge fut prêché, en 1401, dans l'église de Saint-Germain [2]. C'est un plaidoyer complet en faveur de cette croyance que les membres de l'Université de Paris faisaient, comme on sait, serment solennel de défendre. La Nature et la Grâce personnifiées par l'orateur, et secondées chacune par de puissants avocats, font valoir tour à tour leurs arguments. L'une soutient la loi commune et repousse le privilége; l'autre demande l'exception et la justifie, jusqu'à ce qu'enfin intervienne, de la

[1] Biblioth. Impér., Mss Saint-Victor, nos 517, 556. — Colbert, 7298, 7326. — Biblioth. de Tours, no 303 provisoire.

[2] Il y avait à Paris plusieurs églises dédiées à saint Germain. Nous croyons qu'il s'agit ici de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui était près du Louvre. Voyez dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, tom. IV, les anciens Pouillés des bénéfices de ce diocèse.



part du Juge suprême, un arrêt en forme qui donne gain de cause à la Grâce et lui adjuge sa requête en ces termes :

« Playsamment [1], vous avons oyes, très sainctes « filles, et gracieusement nous recepvons vos dictz, « vous offres et vous advis. Et puysque en conclusion « attendés nostre ordonnance, briefment la vous « dirons. Nous octroyons, tout au premier, de grace « especiale, l'humble supplicacion que Oroison a faicte « pour nous bonnes gens de nostre ville Nazareth, « Joachin et Anne, attendue la bonne et veritable « relacion que vous de commun accord avez fayt « d'eulx. Et voulons, non contristant l'allegacion de « nostre fille Nature sur leur sterilité, que parens ilz « soyent a celle de qui nous voulons humainement « estre enfant. En oultre, mandons que ceste nouvelle « soyt a eulx deulx par ung dez anges nous messaigiers « portée tantost. Et toi Verité, nostre secretaire, « despeche les lettres sans seiourner. Nous consen- « tons et surplus voulons et commandons que, selon « que offert le avés, vous espandez et habandonnés « vostre cure, poër et estude a m'amye toute belle « composer, aorner et douer. Et quant a vostre « disputacion que longuement avez tenue, saichiez « que point ne voulons que regart ayez a nostre reigle « et loy generale penible, imposée pour le forfayt « du premier pere, car pour lez aultres ceste loy a

[1] Biblioth. Impér., Mss Colbert, n° 7326, fol. 29 verso. — Cf. Biblioth. de Tours, Mss n° 303 provisoire, fol. 55 et suiv.

« esté faicte, non pas pour elle. Comme singuliere-
« ment l'eslisons, singulierement previlegier la vou-
« lons. »

Ce sermon est suivi dans quelques manuscrits, entre autres dans le n° 303 provisoire de la Bibliothèque de Tours, d'un fragment de discours sur le même sujet qui a été traduit à la suite du premier.

On est très-étonné, en lisant ce fragment, de voir le prédicateur interrompre tout à coup après l'exorde la suite de ses idées, et se jeter dans des considérations étrangères sur la juridiction des confesseurs et des curés. Cela s'explique historiquement. En 1387, un grand débat s'éleva entre l'Université et les Dominicains qui enseignaient une doctrine contraire à celle de la savante société touchant la Conception de la Vierge. La dispute s'étant échauffée de part et d'autre, l'affaire fut portée au tribunal du pape d'Avignon Clément VII, auprès duquel l'Université députa ses plus célèbres docteurs, qui se firent accompagner par le jeune Gerson. Après trois jours de discussions, les Dominicains furent battus et condamnés, dans la personne de Jean de Monteson l'un des plus ardents adversaires de la pieuse croyance, à faire rétractation publique et amende honorable. L'Université, qui avait d'autres griefs contre eux, prit occasion de cette condamnation pour renouveler la vieille querelle qui existait entre le Clergé séculier et les Ordres religieux, au sujet des exemptions que ces derniers s'arrogeaient dans l'administration des Sacrements et surtout dans le ministère de la confession. De là, tout à la fois, l'ar-

deur que met Gerson dans la preuve de sa thèse, et la réfutation qu'il oppose aux prétentions des Mendiants.

C'est encore sous la forme allégorique que le chancelier traite du mystère de la Purification et de l'Annonciation. Dans son sermon pour la Chandeleur, il feint un temple richement décoré vers lequel s'acheminent deux processions. L'une est celle des Vertus, l'autre celle des Vices. Les Vertus escortent modestement la Miséricorde divine, les Vices mènent bruyamment avec eux le Péché. De part et d'autre on fait des efforts pour pénétrer dans le temple, et l'âme chrétienne qui en est la paroissienne est sollicitée des deux côtés à offrir son culte à ces divinités rivales. Malheureusement elle se laisse souvent tromper. Au lieu d'écouter la voix des Vertus qui la convient à se tourner vers la Miséricorde, elle écoute les suggestions des Vices. Elle se prosterne devant le Péché, et, en retour des hommages qu'elle lui rend, elle en reçoit la mort.

Le sermon sur l'Annonciation nous conduit à Nazareth, en compagnie de trois *pucelles ou damoiselles chambellanes*, que l'ange Gabriel est chargé de présenter à la vierge que Dieu a choisie pour devenir la mère de son Fils. La première se nomme *discrete et saige Vérité;* la seconde, *pure et nette Virginité*, la *tierce*, *obéissante Humilité.* Ces trois *damoiselles* ont mission de la servir et de l'accompagner partout. L'âme fidèle peut mériter à son tour les mêmes distinctions et les mêmes faveurs de la part du souverain Roi. Le Verbe est prêt à s'incarner d'une manière spirituelle dans toute âme qui aura à son service les trois *chambellanes* qui

furent données à la Vierge Marie. A la vérité, ce n'est pas toujours chose facile. Satan l'ennemi *d'umain lignaige* leur fait une guerre cruelle : il envoie partout où il suppose qu'elles peuvent être *trois larrons ou coupe-gorges* pour leur tendre des piéges. Ces larrons sont *Flatteur mensongier*, *Delit luxurieux*, *Estat pompeux, oultraigeux ou ambitieux.* Les *damoiselles* peuvent toujours cependant réprimer leur insolence. Il y a certaines armes avec lesquelles elles peuvent les vaincre, certains remèdes avec lesquels elles peuvent se guérir des blessures qu'elles en ont reçu ; de telle sorte qu'une âme vigilante peut toujours conserver auprès d'elle les compagnes, c'est-à-dire les vertus qui lui attirent les regards favorables de Dieu.

Ces deux sermons sont très-gracieux et tout à fait dans le goût du moyen âge. Différentes allusions semblent indiquer qu'ils furent prononcés à Notre-Dame peu de temps après la maladie du roi. Il y est question, en effet, des prières qui se font pour le rétablissement de sa santé, des maléfices qu'on disait être la cause de son mal et du luxe de la cour dont le peuple se plaignait fort en ce moment. La reine Isabeau assistait sans doute au sermon de l'Annonciation, car la moralité de ce discours porte presque toujours sur les devoirs d'une reine chrétienne, et les vices qui y sont flétris sont ceux que l'opinion publique reprochait plus particulièrement à cette princesse.

VIII

PANÉGYRIQUES DE SAINT ANTOINE [1]

La fête de saint Antoine était l'anniversaire de la naissance du duc de Bourgogne. Ce jour-là ce prince se rendait ordinairement à l'Abbaye de ce nom pour y faire ses dévotions. Gerson son protégé prêchait, et comme à raison de l'assistance il apportait plus de soin que d'habitude à le bien faire, on s'empressait de venir l'entendre et de transcrire les panégyriques qu'il avait composés en l'honneur de ce saint.

Il nous en est ainsi resté trois. L'orateur y fait naturellement l'éloge de l'illustre solitaire et des vertus qu'il pratiqua à un plus haut degré. Il exalte son esprit de renoncement et d'oraison, sa pénitence, sa force contre les tentations. La présence du duc Philippe l'amène aussi à parler des obligations qu'imposent le baptême et la qualité de prince chrétien. Il s'étend sur les vices auxquels les grands sont le plus exposés, sur la nécessité de réformer les mœurs publiques et particulières, et enfin, ce qui faisait le sujet perpétuel de ses doléances, il déplore les troubles de l'Église et les discordes de l'État. Il y traite encore des devoirs des religieux et de ceux qui embrassent la vie con-

[1] Biblioth. Imper., Mss Saint-Victor, nos 515, 517. — Colbert, nos 7298, 7326. — Biblioth. de Tours, nos D 90 et 303 provisoires.

templative. Prêchant devant des moines, et aimant lui-même l'état monastique, il était tout naturel qu'il se permît quelques digressions sur ce sujet.

Dans le panégyrique qui a pour texte ces paroles : *Dedit illi scientiam Sanctorum*, il faut rejeter comme apocryphes les quelques considérations qui terminent la seconde partie. Elles n'appartiennent pas à ce discours. Celui qui a recueilli le sermon les a tirées du traité de Gerson sur la *Virginité*, et de ses homélies sur les péchés capitaux, ainsi qu'il le déclare lui-même dans une note explicative qu'il a insérée dans son manuscrit.

Le duc de Bourgogne mourut en 1404, par conséquent on ne peut reculer plus loin la date des sermons sur saint Antoine. Le premier, qui est le plus savant et le plus orné de citations de tout genre, ressemble beaucoup à ceux que composait le chancelier dans sa jeunesse. Cependant son texte favori, *Pœnitemini*, qui se trouve en tête de ce discours, nous ferait croire qu'il est du même temps que les sermons qui commencent par cette parole, c'est-à-dire du mois de janvier 1403.

IX

PANÉGYRIQUES DE SAINT JEAN-BAPTISTE, DE SAINT PIERRE ET SAINT PAUL ET DE SAINT MICHEL [1]

Saint Jean-Baptiste était le patron de la paroisse de Saint-Jean-en-Grève dont Gerson était curé. On devait donc s'attendre à trouver son panégyrique parmi les sermons que le chancelier composa en l'honneur des Saints, et, de fait, nous le possédons, mais incomplet. La partie qui en reste a été extraite du manuscrit n° 138 de Saint-Victor, d'où nous avons vu que Dupin avait tiré quelques autres pièces.

L'orateur commente dans ce discours la parole qu'il a prise pour texte: *Multi in nativitate ejus gaudebunt.* Son dessein est de dépeindre à ses auditeurs les divers genres d'allégresse que doit procurer la naissance du Précurseur : allégresse pour la bienvenue de l'Archange qui l'annonce; allégresse pour la guérison miraculeuse de Zacharie; allégresse pour le don de prophétie qui est accordé à son fils et les exemples de pénitence que le nouvel Élie donne dans le désert; allégresse enfin pour l'espérance que Jean apporte à la terre.

[1] Biblioth. Impér., Mss Saint-Victor, nos 517, 556. — Colbert, nos 7298, 7326. — Biblioth. de Tours, no 303 provisoire. — Dupin, Gerson. Opera, tom. III, col. 1596.

Il est fâcheux que les deux dernières parties fassent défaut, car ce sermon, qui paraît être de l'époque moyenne de la vie de Gerson, s'annonçait bien soit dans le fond soit dans la forme.

Le panégyrique des saints Apôtres fut prononcé dans l'église de Saint-Paul, comme il apparaît par le contexte lui-même, où il est dit par deux fois que saint Paul est le patron du lieu où l'on est réuni. Il est divisé en deux parties qui forment comme deux discours différents. Dans la première, Gerson loue la foi et l'ardent amour de saint Pierre ; dans la seconde, il s'étend sur les éminentes vertus de saint Paul, et en particulier sur son zèle, sa science, son désintéressement, son humilité. On trouve dans cette dernière partie des considérations fort élevées, et des aperçus sur la théologie de ce grand apôtre qui montrent combien le prédicateur s'était nourri de sa doctrine.

Ce sermon a de la gravité : il a du être prêché après le concile de Pise, dans ce moment de paix passagère que l'élection d'Alexandre V avait procuré à l'Église. Il est étonnant, en effet, que Gerson, qui ne manquait aucune occasion de parler du schisme qui désolait l'Occident, n'en dise rien dans un sujet qui semblait plus qu'aucun autre l'y inviter.

Le sermon pour la fête de saint Michel et des saints Anges est conçu sur un vaste plan. Dans un premier point, Gerson traite de la création des intelligences célestes et de l'épreuve à laquelle elles furent soumises dans le ciel supérieur. Dans une seconde division, il parle de la lutte que les hommes ont à

soutenir sur la terre contre les esprits de malignité, et dans une troisième, il indique les moyens de résistance et de victoire qui sont au pouvoir de quiconque veut les combattre.

C'est un des meilleurs discours de Gerson. Tout l'enseignement chrétien sur la nature des esprits et leurs divers ministères s'y trouve expliqué avec science et autorité. Il fut prononcé, est-il dit dans l'exorde, un lundi, dans l'église de Saint-Paul; ce qui selon le calendrier du temps donne à choisir entre les années 1404 et 1410. A raison toutefois du caractère de cette composition, de la sagesse qui y règne et de la rareté des citations profanes, nous estimons que c'est à cette dernière date qu'il faut le placer.

X

SERMONS POUR LA FÊTE DE TOUS LES SAINTS ET POUR LE JOUR DES MORTS [1]

Dans l'édition des œuvres de Gerson publiée par Ellies Dupin on trouve cinq discours différents pour

[1] Biblioth. Impér., Mss Saint-Victor, nos 515, 517, 556. — Colbert, nos 7298, 7326. — Biblioth. de Tours, nos D 90 et 303 provisoires.

le jour de la Toussaint. Un seul, le dernier, a été prononcé en français ; les autres ont été composés en latin et adressés spécialement aux clercs de l'Université.

Ce sermon, qui a pour texte ces paroles de saint Matthieu : *Regnum cœlorum vim patitur*, est une exposition raisonnée de la grande théorie de la lutte morale telle que le christianisme l'enseigne. Le plan de l'orateur est celui-ci : le ciel est un royaume qu'il faut conquérir, et les vaillants seuls peuvent y prétendre. La victoire est difficile. Le génie du mal fait tous ses efforts pour empêcher l'homme de faire cette conquête, en opposant aux trois puissances de l'âme, trois ennemis principaux. Ces ennemis sont la Tyrannie qui s'attaque à la puissance irascible, l'Hérésie qui veut séduire la raison, et la Chair qui s'en prend à la puissance concupiscible. Les Apôtres et les Martyrs ont supporté les persécutions de la tyrannie par leur constance dans les tourments ; les Docteurs et les Prophètes ont triomphé de l'erreur par la science ; la continence des Vierges a éteint le feu des passions et vaincu la volupté. Les chrétiens doivent considérer ces modèles et combattre comme les Saints dont ils célèbrent la gloire, s'ils veulent être couronnés comme eux.

Ce discours a de l'ordre, de la méthode, de la précision ; les idées y sont logiquement enchaînées ; le raisonnement en est juste et les conclusions bien tirées.

La doctrine de l'Église sur le Purgatoire et le sou-

lagement des âmes qui achèvent leur expiation dans ce lieu intermédiaire est longuement expliquée dans les trois sermons du jour de la commémoraison des Morts. Le premier, prêché dans l'église de Saint-Séverin, traite de la valeur des prières faites à l'intention des défunts et de la manière de leur appliquer nos suffrages. Le second, qui est la continuation d'un des sermons latins de la veille, vise surtout au pathétique, et, comme le dit le titre d'un des manuscrits [1], il est *très esmouvant a prier Dieu pour les trespassez*. Le troisième, également *bien devost* [2], rappelle ce qu'il y a de salutaire dans la pensée de la mort, et fait connaître les vices qu'il faut éviter pour ne pas redouter l'examen du souverain Juge.

Hormis le sermon *Sancta et salubris est cogitatio*, qui paraît d'une époque postérieure, les autres ont été prêchés devant le roi ou les seigneurs de sa cour, de 1393 à 1396. Ce qui le prouve, ce sont les fréquentes allusions que l'on y rencontre aux événements et aux préoccupations du temps, telles que les allusions qui sont faites à la maladie de Charles VI, aux pratiques superstitieuses qu'on employait pour le guérir, aux projets de guerre contre les Sarrasins, au luxe et au relâchement des mœurs qu'on reprochait aux princes et surtout à la reine, au schisme, et au concile assemblé à Paris en 1394 pour le faire cesser, aux impôts que l'on prélevait sans cesse sur le peuple,

[1] Biblioth. de Tours, Mss nº D 90 provisoire.

[2] Ibid.

aux Juifs et aux blasphémateurs contre lesquels l'opinion était alors vivement soulevée.

XI

PROPOSITIONS ET DISCOURS DE CIRCONSTANCES [1]

Comme il arrive à tous les prédicateurs, Gerson sortit quelquefois du cadre habituel de l'enseignement religieux, pour traiter des sujets spéciaux. A l'occasion de certains événements, de certaines circonstances particulières qui se produisaient dans l'Église ou dans l'État, il prenait la parole pour exprimer les sentiments de joie ou de peine que ces événements faisaient naître.

Le plus souvent c'était au roi et à ceux qui gouvernaient sous son nom que ces sortes de discours étaient adressés. On les appelait *propositions*, parce que l'orateur *proposait* les moyens qui lui paraissaient les plus propres pour corriger les abus existants et introduire les réformes utiles. Ils étaient faits ordinairement dans les églises, à l'issue de quelque procession solennelle ou de toute autre cérémonie pu-

[1] Biblioth. Impér., Mss nos 7275, 7282. — Saint-Victor, nos 515, 518. — Colbert, nos 7298, 7326. — Dupin, Gerson. Opera, tom. IV, colon. 565 et suiv.

blique. Une grande liberté était permise à celui qui parlait : les auteurs de ces propositions s'exprimaient avec une hardiesse de langage qu'on aurait bien de la peine à tolérer aujourd'hui, et il n'était pas rare que les plus hauts personnages s'entendissent reprocher hautement leurs défauts et dire en face le *tu es ille vir*.

Les propositions de Gerson furent presque toutes prononcées au nom de l'Université. Ce corps célèbre joignait alors à ses attributions scientifiques le privilége d'intervenir dans les grandes affaires de l'Église et du royaume, et il en usait dans les temps de trouble pour donner son avis et pour porter au besoin ses réclamations jusqu'au pied du trône.

Nous comptons huit de ces discours de circonstance adressés en français au roi ou au peuple par le savant chancelier. Le premier dans l'ordre chronologique est celui qu'il fit vers la fin de 1394, dans un moment où l'on crut que la paix allait être rendue à l'Église. Le cardinal Pierre de Luna venait d'être élu pape par le conclave d'Avignon sous le nom de Benoît XIII. Jaloux de mettre le roi de France dans son parti, il offrait toutes les concessions désirables, et surtout un mode d'accommodement qu'il savait particulièrement cher aux docteurs de l'Église gallicane, celui de la cession réciproque. Grande fut la joie de tous quand on connut à Paris les heureuses dispositions du nouveau pape. On commença par célébrer des prières d'actions de grâces ; un concile fut ensuite convoqué pour tirer promptement parti de ses promesses, et après la procession d'ouverture Gerson monta en

chaire pour se faire l'interprète de la satisfaction générale. Son allocution fut vive, pleine d'enthousiasme. Il félicite l'Église de la fin prochaine de ses divisions ; il veut que les fidèles chantent le cantique de la reconnaissance pour cette nouvelle sortie de l'Égypte, et il espère que les jours de l'épreuve seront enfin couronnés par une paix longue et prospère. Hélas ! ses prévisions étaient prématurées. L'astucieux Aragonnais, qui, selon l'expression de Juvénal des Ursins, *disoit d'un et pensoit d'autre*[1], ne cherchait qu'à gagner du temps par des promesses trompeuses, et à retarder un accord que la chrétienté tout entière appelait de ses vœux.

Nous plaçons après cette proposition le discours en faveur de l'Hôtel-Dieu de Paris. A la vérité, il n'a pas de date certaine, mais la qualité de chapelain et d'orateur du roi que prend Gerson dès l'exorde montre assez que nous sommes au temps de ses grandes relations avec la cour. C'est au nom du chapitre de Notre-Dame et en présence de Charles VI qu'il plaide la cause des pauvres. Ses arguments consistent à énumérer les nombreuses misères qu'abritait l'hôpital qu'il recommande à son opulent auditoire, et le tableau qu'il en fait est bien propre à toucher les cœurs. Ce discours n'est pas complet ; la dernière partie manque dans le manuscrit que nous avons vu[2],

[1] Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, pag. 107, édit. Godefroy.

[2] Biblioth. Impér., Mss Saint-Victor, nº 518, fol. 209.

ainsi que dans la traduction latine qu'a imprimée Wimpheling.

A la suite de ces deux pièces vient la célèbre proposition *Vivat Rex*. C'est la plus longue et la plus importante des compositions oratoires de Gerson. Elle fut prononcée en 1405. On était alors dans de mauvais jours. Le roi toujours malade ne reprenait sa lucidité d'esprit que pour voir des maux qu'il ne pouvait réprimer ; la reine et le duc d'Orléans s'abandonnaient à tous les excès de l'intempérance et d'une prodigalité scandaleuse, Jean-sans-Peur conspirait, les gouverneurs des provinces dilapidaient les finances, le peuple foulé murmurait, l'Église divisée s'agitait et l'ennemi était au cœur du royaume. Pour surcroît de malheur, la mésintelligence, le désordre régnaient partout. Nulle part on ne trouvait une main assez ferme pour saisir les rènes du gouvernement, et arrêter sur le penchant de l'abîme la France près de périr.

Dans ces circonstances l'Université se rendit au Louvre, et là, en présence du roi, du dauphin et des seigneurs de la cour, elle fit entendre, par la bouche de son chancelier, l'expression de sa douleur et du mécontentement public. Gerson parla respectueusement, mais avec une grande énergie. Sa harangue, divisée en trois parties, touche à toutes les grandes questions de l'origine du pouvoir et de sa légitimité. Il expose successivement les droits et les devoirs du prince, comme homme, comme chef de la société civile et comme chrétien. Rien ne manque

à l'appui de sa thèse : ni les textes de l'Écriture, ni les belles sentences des philosophes, ni les citations des poëtes et des jurisconsultes. C'est une espèce de traité d'économie politique, comme celui que saint Thomas a écrit sur la même matière. On y trouverait peut-être quelques maximes un peu hasardées, quelques assertions contestables, mais ce n'en est pas moins une pièce curieuse à étudier par ceux qui voudraient connaître comment on entendait à la fin du moyen âge les grands principes sociaux.

Ce discours produisit une grande impression dans Paris. « En ceste saison, dit Juvénal des Ursins[1], un « notable Docteur en Théologie, nommé *Maistre* « *Iean Iarson*, chancelier de l'église de Nostre-Dame « de Paris, et curé de Saint-Jean-en-Grève, fit une « notable proposition, et prit son theme, *Vivat Rex*, « *Vivat Rex*, *Vivat Rex*. Laquelle proposition est « assez commune et escrite en plusieurs lieux. Et si « on eut voulu garder le contenu en icelle en bonne « police et gouvernement du Royaume, les choses « eussent bien esté. Mais on avait beau prescher, car « les Seigneurs, et ceux qui estoient entour d'eux « n'en tenoient compte, et ne pensoient qu'a leurs « profits particuliers. »

Les mêmes considérations se retrouvent dans le sermon sur la justice, que Gerson adressa au roi en 1408, toujours comme délégué de l'Université. On y voit revenir sa théorie sur les fondements du pouvoir.

[1] *Histoire de Charles VI*, pag. 176, édit. Godefroy.

les limites de l'autorité souveraine et les obligations de ceux qui la tiennent en main.

C'est peut-être ce que le chancelier a écrit de plus parfait en ce genre. On trouve dans ce discours une science profonde du droit, des pensées élevées, des points de vue justes et pris de haut. Le style en est serré, concis et beaucoup moins surchargé que dans la harangue précédente de citations étrangères.

Le passage suivant, dans lequel l'orateur expose l'origine des lois, nous a paru remarquable[1].

« L'omme, dit-il, en c'est estat, (d'innocence) « n'avoit besoing de loys ou de justice active coharc- « tive pour le convier a bien. Si ne faloit point de « dominacion civile ou politique, maiz souffisoit « dominacion selons justice originelle, pour rendre a « chascun ce qui estoit sien, a Dieu, a son corps, a son « prince, a toute creature. Si devoit bien estre domi- « nacion aucune excellente de pere au filz, de l'omme « a femme, de plus saige au moins saige; et Raison « generalement dominoit sus toute chose non raison- « nable. Or, avint que pour la transgression et inobe- « dience de la loy qui estoit imposée a l'omme et « denoncée, tantost le royaume de l'omme et domi- « nacion tourna a tirannie et fole subiection, et fut « tout comme renversé et pervertis. Car l'omme « perdi le titre de sa dominacion, c'est assavoir, « justice originelle. Lors, pour ce que Raison desobeit « a Dieu, elle perdi par justice vindicative et puni-

[1] Biblioth. Impér., Mss Saint-Victor, n° 515 fol. 37.

« tive telle dominacion sus son propre corps et sus
« toute autre creature, laquelle elle avoit par avant.
« Car son propre corps tout en scisme et en rebellion
« estoit contre sa maîtresse et royne Raison ; de quoy
« vinrent, et après vient les peschiés, et violences, et
« contre-raison, lesquelles apercevons un chascun
« jour, en rapines, latrossines, murtres, sacrilleges,
« traïsons. Et a parler par methafore ou similitude,
« lors IIII tirans s'esbatirent ou royaume de l'omme,
« qui sont contraires a justice. Et qui sont ces IIII
« tirans? celz qui sont les IIII passions qui se nomment
« Joye, Tristesse, Espoir, Povoir. *De his* Virgilius,
« 5° *Eneid.*, Philosophus, 1° *Rhetor.*, et in Prosa. *Con-*
« *fusa sunt*, etc. Puis doncques que Raison ne souffisoit
« mie a gouverner soy et autrui, maiz survenoient
« de jour en jour persequcions des hommes les uns
« contre les autres, y convint de necessité et peines
« et loys punitives contre les parvers et iniustes, afin
« que les bons et simples peussent vivre en paix. *Rex*
« *pacificus*. Et ycy nous avons la racine et les causes
« de dominacion et signourie cohertive. La cause ef-
« ficiente occasionnelle fut peschié; la cause finable
« fu paix et tranquilité et souffisance en vie civille
« pour l'autre fin espirituelle et divine; la cause for-
« mele gist ès loys bien instituées; la cause materiele
« est creature raisonnable, morale, glorificable. »

A la même époque eut lieu la proposition *Veniat pax*, dont nous n'avons pu découvrir le texte original. Elle fut prononcée par Gerson après la réconciliation imposée aux enfants du duc d'Orléans et à Jean-sans-

Peur son meurtrier. A en juger par la traduction qui nous reste, cette composition avait du mérite. La doctrine de l'Évangile sur l'oubli des injures et le grand exemple de pardon donné par le Christ fournissent naturellement à l'orateur les principaux arguments de sa thèse. Mais son esprit n'est point à ce sujet tout entier. D'autres divisions le préoccupent. A l'approche du concile de Pise, les malheurs de l'Église lui reviennent en mémoire. Son âme s'effraye en pensant aux dangers qu'elle court, et il conjure avec ses instances ordinaires les princes et les prélats de s'entremettre efficacement pour éteindre le schisme qui la désole.

Quelque temps après la tenue de ce concile auquel il avait assisté, Gerson fut chargé par l'Évêque de Paris, qui s'unit en cette circonstance à l'Université, de faire un discours contre les prétentions des Frères Mendiants.

Ces religieux, dont les exemptions étaient déjà très-étendues, venaient d'obtenir du pape Alexandre V récemment élu par les Pères de Pise de nouveaux priviléges. Les curés s'en émurent : ils virent dans la bulle qui les octroyait une atteinte portée à leurs droits et réclamèrent le maintien de la discipline ordinaire[1]. Gerson s'étant rendu à Notre-Dame s'éleva publiquement en leur nom contre cette soustraction de

[1] Voyez la *Chronique du religieux de Saint-Denys*, tom. IV, publiée dans la collection des Documents inédits sur l'histoire de France.

juridiction, et soutint que les moines, n'ayant pas charge d'âmes, ne pouvaient administrer les Sacrements sans la permission des curés. Selon lui, l'état religieux a été spécialement institué pour la sanctification personnelle de ceux qui l'embrassent; les réguliers n'ont point mission directe pour s'occuper des œuvres extérieures du ministère sacré ; ce ne sont que des auxiliaires, utiles sans doute, mais qui doivent toujours rester dans la dépendance de ceux à qui le soin de veiller sur les peuples a été commis par l'autorité même de Dieu. Les fidèles ne doivent pas non plus favoriser ce désordre : ils sont tenus de s'adresser de préférence au curé, soit pour se faire instruire, soit pour obtenir le pardon de leurs fautes.

Ceci se passait dans les derniers mois de 1409. Le jour de Noël de la même année[1] fut prêché en présence du roi le sermon sur l'union des Grecs.

Le concile de Pise avait décidé que dans un délai rapproché on réunirait en assemblée générale les représentants des deux grandes communions chrétiennes, pour aviser aux moyens de tomber d'accord sur les points controversés entre l'Église grecque et l'Église latine. Gerson seconda de tous ses efforts ces projets de réunion et pressa vivement la convocation du concile où devait se conclure la paix universelle.

[1] Cette date nous est indiquée par Gerson lui-même, qui dans son discours désigne le pape Alexandre V comme occupant le Saint-Siége au moment où il parle. Or, ce pontife, élu le 19 juin 1409 par les Pères du Concile de Pise, mourut le 3 mai de l'année suivante.

Le discours qu'il prononça à ce sujet est une nouvelle réclamation en faveur de cette grande cause de l'unité chrétienne pour laquelle il combattait depuis sa jeunesse. Paix aux hommes de bonne volonté, s'écrie-t-il, *Pax hominibus bonæ voluntatis.* Paix aux hommes qui veulent le règne de Dieu sur la terre et le maintien de l'autorité, sans laquelle il n'y a plus d'ordre possible, ni dans la société civile, ni dans la société religieuse. Paix aux chrétiens de toutes les communions et de tous les rites qui ont le désir sincère de voir finir les douleurs de leur mère, et qui ont résolu de faire cesser des divisions malheureuses. Paix aux princes, paix aux puissants qui useront de leur crédit et de la puissance dont ils sont revêtus, pour amener un accord qui fera honneur à leur foi, et qui consolidera sur leur tête leur propre couronne. Paix aux évêques, paix aux docteurs qui feront taire la voix de la chair et du sang, et qui chercheront à établir partout le règne du Christ et la charité dans les âmes. Paix à tous ceux enfin, de quelque rang, de quelque condition qu'ils soient, qui par leurs vœux et par leurs prières feront au Ciel une sainte violence, pour obtenir dans l'Église l'heureux retour de la paix, et la persévérance de cette union dont le Verbe incarné a donné le gage à la terre au jour glorieux de sa naissance.

La dernière proposition que nous ayons à mentionner est celle que le chancelier prononça en 1413, après la retraite de Jean-sans-Peur et la défaite des

factieux connus sous le nom de *Cabochiens*. Voici ce qu'en dit Juvénal des Ursins [1].

« Le samedy fut faite une grande Assemblée à Sainct-
« Bernard de l'Université de Paris : Là envoyèrent
« Monseigneur de Guyenne et les Seigneurs remercier
« l'Université de ce qui avoit esté fait, et de ce qu'ils
« s'y estoient grandement et notablement conduits,
« en montrant la grande affection que ils avoient eu
« au bien de paix. Et firent ceux de la dite Univer-
« sité une bien notable procession a Sainct-Martin-des-
« Champs, et y eut du peuple beaucoup. Et fit un
« notable sermon maistre *Iean Iarson*, qui estoit un
« bien notable Docteur en Théologie, lequel prit son
« theme *In pace in idipsum*, lequel il déduisit bien
« grandement et notablement, tellement que tous en
« furent très-contents. »

Ce discours était de nature, en effet, à satisfaire les Armagnacs qui venaient de conquérir le pouvoir. Gerson y fait l'éloge de ce parti qu'il représente comme le plus dévoué à l'autorité royale, et y blâme la faction opposée dans la personne de Jean Petit dont il réfute la doctrine sur la mort des tyrans. Il est loin toutefois de tomber dans la flatterie. Selon son habitude, il expose avec liberté sa théorie sur le pouvoir et donne des avis très-utiles à ceux qui en sont les dépositaires. Il veut que le roi ne se conduise pas seul, mais qu'il s'appuie pour administrer les affaires

[1] Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, pag. 265.

publiques sur toutes les forces de l'État. Commentant à ce propos une des visions de Nabuchodonosor, il prétend que la statue que ce prince aperçut en songe, était l'image des éléments divers qui doivent concourir à la formation d'un gouvernement équitable.

« Vous qui êtes roi, dit-il à Charles VI[1], êtes le « chief d'or, avec tous ceux de votre sang roïal; car « en vous est valeur et authorité; et dessous vous « sont trois Estats, c'est a sçavoir de Chevallerie, de « Clergie, et de Bourgeoisie, qui sont signifiés par « les trois autres parties de cette statue. Et en autre « similitude, sont figurez par les trois fleurs de lis « d'or en votre ecu d'azur et celestial. Estat de Che- « vallerie est comparé a la poitrine et aux bras qui « sont d'argent pour leur vigueur et strenuité : selon « ce que j'ay oy reciter, que le bon Glaiquin disoit, « que quand il approchoit de ses ennemis, toute la « poitrine lui elargissoit, et se tournoit comme en « cueur et en courage.

« L'Estat de Clergie se figure par le ventre et par « les cuisses qui sont d'airain, qui est metail bien « sonnant. Pareillement doit estre en Clergie cla- « meur et son de verité. *Quasi tuba exalta vocem « tuam. Isa.* LVIII. I. Et semble que le ventre ne « fasse pas de labeur, mais il nourrit les autres « membres, selon l'introduction que fit un Orateur, « laquelle je passe.

« Estat de Bourgeoisie et des bons marchands et

[1] Ellies Dupin, Gerson. Opera, tom. IV, col. 663.

« laboreurs est figuré par les jambes qui sont de « fer, et par les pieds, qui sont partie de fer et partie « de terre, pour leur labeur et humilité en servir et « obéir... »

Ce discours a été publié pour la première fois par Dupin, d'après l'ancien manuscrit n° 138 de Saint-Victor. Le texte, *Rex in sempiternum vive*, n'est pas le même que celui indiqué plus haut par Juvénal des Ursins. Toutefois la conformité des dates, et le rapprochement des faits auxquels l'orateur fait allusion, ne permettent pas de supposer que la proposition mentionnée par l'historien de Charles VI soit autre que celle qui a été lue par l'éditeur de Gerson.

CHAPITRE IV

DES CARACTÈRES PRINCIPAUX DE LA PRÉDICATION FRANÇAISE DE GERSON

I

DU PLAN

Les sermons français de Gerson sont en général conçus sur le plan des sermons modernes. Ils offrent à l'analyse les diverses parties que l'on a coutume de distinguer dans les compositions de ce genre : l'exorde, la proposition, la division, la confirmation et la péroraison.

L'exorde commence à peu près invariablement par une invocation à la sainte Vierge, amenée quelquefois d'un peu loin, et se rattachant par une transition plus ou moins heureuse au sujet. Après cette invocation, l'orateur expose ce qu'il a dessein de traiter, et c'est dans cette reprise que se trouve véritablement l'exorde de son discours. Cette exposition est faite presque toujours d'une manière originale et piquante.

Tantôt c'est une allégorie dans laquelle il personnifie, selon le goût du temps, les vertus ou les vices dont il va parler; tantôt c'est une vision qu'il feint d'avoir eue, et dans laquelle l'orgueil, l'avarice, la luxure lui sont apparus comme des monstres hideux prêts à dévorer ceux qui ne savent pas fuir leurs piéges et éviter leurs étreintes. D'autres fois ce sera sous la forme d'une plaidoirie, d'une discussion académique, d'une leçon d'école qu'il entre en matière; ou bien, le récit d'un fait biblique, une description, un contraste qui lui fourniront son point de départ. Son esprit est très-fécond pour trouver ainsi des plans nouveaux, et il est rare que ses sermons ne prennent pas dès le début quelque tour singulier [1].

Les divisions sont ordinairement indiquées à la fin de l'exorde ou de la proposition. Le plus souvent le discours a trois parties, quelquefois quatre, et dans plusieurs cas rien que deux. Il arrive aussi, mais assez rarement cependant, qu'il est présenté sous la forme d'une allocution, d'une exhortation, et alors les diverses idées qui y sont exposées se suivent sans avoir été classées dans un ordre systématique.

Chose remarquable, Gerson a su éviter cette foule de subdivisions inutiles, qui surchargent la plupart des sermons du moyen âge, et les font ressembler à une machine dont l'inventeur s'épuise à montrer les

[1] Voy., entre autres, dans les manuscrits que nous avons fait connaître, les sermons pour les dimanches de l'Avent, la IVe férie de la quatrième semaine de Carême, les fêtes de la sainte Vierge et le jour du Saint-Sacrement.

ressorts, sans jamais la faire agir ni mouvoir selon les lois qui lui sont propres. Il n'y a guère que deux ou trois sermons dans lesquels les subdivisions soient multipliées; les autres sont dégagés de cet embarras, et marchent régulièrement à la conclusion sans ces classifications infinies qui fatiguent l'attention qu'elles devaient soutenir.

Les dernières parties sont ordinairement moins longues que les premières. Le temps manquait au prédicateur. Après avoir longuement développé son premier point, l'heure avancée ne lui permettait pas de donner aux autres la même étendue. Il se contentait alors d'indiquer les idées principales de sa division, laissant à ses auditeurs le soin de remplir eux-mêmes son cadre, et de tirer les conséquences des principes généraux qu'il posait. Il se peut aussi que les copistes fatigués aient omis certains détails, et abrégé des passages qui leur paraissaient moins utiles ou moins liés au sujet.

Le corps du discours offre un mélange de preuves intrinsèques et de lieux communs qui donnent aux sermons de Gerson un caractère savant, mais qui sent un peu la surcharge. Les preuves réelles sont empruntées à la théologie chrétienne. Elles sont en général bien déduites et convenablement appliquées. On voit que le chancelier est profondément versé dans toutes les parties de l'enseignement ecclésiastique, mais le théologien fait quelquefois oublier l'orateur. Sans employer des formes aussi techniques que dans ses sermons latins, il n'expose pas ses pensées d'une

manière assez oratoire ; il tombe dans le syllogisme, et par moments, au lieu de faire un sermon, il a l'air de discuter une question de dogme ou d'établir une thèse en règle sur un point de controverse.

Ce défaut lui est commun avec tous les prédicateurs du moyen âge. Un autre, qui ne frappe pas moins l'esprit à la lecture de ses discours, c'est l'abus qu'il fait de la casuistique. Gerson s'arrête trop aux applications pratiques. Au lieu de généraliser sa pensée, il descend à une foule de cas particuliers qu'il examine un à un et pour lesquels il a une solution spéciale. Ces discussions de détail ralentissent la marche des idées et l'essort de l'esprit. Une fois engagé dans cette espèce d'examen de conscience, il n'y a plus de place pour le mouvement de la pensée et les couleurs de l'imagination ; on se croirait à une leçon de morale ou devant le tribunal d'un pénitencier.

Une particularité qui est encore à noter dans la manière de prêcher de Gerson, c'est que vers la fin du sermon il a l'habitude de résumer sa doctrine dans une série de propositions qui en sont comme l'analyse et le tableau synoptique. C'était le moyen de graver plus profondément dans l'esprit de ses auditeurs ce qu'il venait de dire ; mais la forme qu'il emploie ne serait guère admise aujourd'hui en dehors de l'École. Ces résumés sont trop secs, trop nus, trop dépourvus de chaleur.

Les preuves extrinsèques sont tirées de l'Écriture, des maximes des Pères, des exemples des Saints et des écrits des auteurs profanes. Peu d'orateurs pour-

raient être comparés pour l'érudition à Gerson C'est un homme d'une grande lecture : il connaît à fond la Bible, la légende, la fable et les livres des anciens. Souvent il en fait un heureux usage, mais souvent aussi, il faut le dire, son érudition manque de goût et de critique. Ses exemples ne sont pas toujours bien choisis ; il mêle avec trop de facilité les faits certains aux récits controuvés, la légende à l'histoire, les passages des écrivains sacrés avec les citations des poëtes, des philosophes et des jurisconsultes. Peut-être a-t-il été moins loin que d'autres dans ce vain étalage de savoir, mais on peut néanmoins lui faire de graves reproches. Nonobstant une certaine réserve, Jupiter, Minerve et Mercure marchent trop fréquemment encore à côté de Moïse, du Christ et de sa Mère ; Aristote, Cicéron, Stace, Juvénal viennent mal à propos prêter leurs lumières à saint Augustin et aux autres Pères ; le Digeste est appelé trop souvent à corroborer les décisions des conciles. C'était l'usage du temps, et Gerson a dû s'y conformer, sous peine de paraître ignorant ; tant il est vrai que les plus grands esprits eux-mêmes ne savent guère échapper aux ridicules de leur siècle et aux exigences des contemporains.

Il est bon de dire cependant, à la louange du chancelier, qu'il parut sentir lui-même combien ce genre était faux et puéril. Quand il parle au peuple, il est plus sobre et il fait moins intervenir les auteurs profanes. C'était dans les grands jours, en présence des auditoires royaux, qu'il se croyait obligé de déployer ce

luxe de citations et de témoignages. Dans les occasions ordinaires il savait se mettre à la portée des ignorants, et tenir avec eux le langage simple qui leur convient. Ce défaut fut toujours d'ailleurs en diminuant. A mesure que les années s'écoulèrent, son goût s'épura. Les sermons qu'il composa dans la maturité de son âge et de son talent sont plus graves, plus solides que les compositions de sa jeunesse. Les preuves et les exemples en sont mieux choisis, et on y trouve moins de ces rapprochements bizarres qui allient la vérité à la fable.

La péroraison n'est pas toujours bien marquée dans les sermons français de Gerson. Quelquefois elle manque entièrement ; d'autres fois elle fait corps avec ce qui précède et se termine assez brusquement par une réflexion pieuse ou un souhait de bonheur. Lorsque elle est bien déterminée et qu'elle fait partie distincte dans le discours, elle se présente ordinairement sous la forme de l'obsécration et de la prière. L'orateur s'adresse vivement à son auditoire, et le conjure de mettre en pratique les règles de morale qu'il vient d'exposer. Si c'est aux grands qu'il parle, il devient plus pressant encore, parce qu'il voudrait les voir réunis dans une entente unanime au profit de l'ordre public et des intérêts de la religion.

Dans l'ensemble, les sermons français de Gerson sont de moyenne longueur. Quelques-uns cependant atteignent des proportions considérables. Les propositions, les discours prêchés devant la cour se prolongent quelquefois au delà des limites communes, et

supposent un auditoire disposé à écouter favorablement le prédicateur. Il est vrai que lorsque la matière était trop longue, le chancelier remettait à un autre moment une partie de ce qu'il avait à dire. Quand il prévoyait qu'il pourrait dépasser le temps ordinaire, il scindait son discours et le reprenait le soir où il l'avait laissé le matin[1]. Ces reprises n'avaient pas d'exorde : l'orateur poursuivait sans préambule le sujet qu'il avait déjà entamé, et le continuait jusqu'à ce qu'il eût complété les développements qu'il voulait lui donner.

Quelquefois, sans continuer précisément le même discours, Gerson revenait sur les mêmes idées et les exposait d'une manière plus simple et plus concise. Ces compositions portent dans les manuscrits le nom de *Collationes*, *Conférences*. Elles étaient faites ordinairement le soir, en présence des mêmes auditeurs qui avaient déjà entendu traiter le sujet sur lequel il recommençait à parler. On a pu remarquer, dans la liste générale des sermons de Gerson, que deux ou trois de ses homélies sur les péchés capitaux portaient ce nom. Ce n'est pas ce qu'il y a de plus fort dans ses écrits oratoires ; mais on trouve dans ces conférences de la netteté, de la simplicité et un grand abandon.

[1] La passion *Ad Deum vadit* fut ainsi prêchée en deux fois.

II

DE LA DOCTRINE

Les sujets que le chancelier traite dans ses sermons sont le plus souvent des sujets de morale. Il ne néglige pas le dogme, il l'expose avec clarté et précision, mais la trempe de son esprit le porte de préférence vers la partie opposée. Gerson est un réformateur plutôt qu'un apologiste. Sa vie se passa, il est vrai, dans la lutte, dans le combat ; mais cette lutte avait pour but le maintien de la discipline et de la hiérarchie ecclésiastiques, plutôt que la preuve elle-même et la justification des principes du christianisme.

Ce n'était pas d'ailleurs le besoin de croire qui se faisait sentir dans la société au milieu de laquelle il vivait. Le peuple qui se pressait autour de sa chaire avait la foi ; les grands qui venaient l'entendre n'étaient point incrédules ; ce qui manquait, c'étaient les mœurs : le cœur avait plus besoin de conversion que l'esprit. La corruption était grande, mais on ne doutait pas ; aussi le chancelier s'applique-t-il plus à inculquer à ses auditeurs des sentiments honnêtes et vertueux, qu'à leur prouver la véracité d'un symbole qu'ils admettaient sans le discuter.

Sa morale est en général sévère. On ne connaissait

point encore ces adoucissements qu'une doctrine plus indulgente ou plus relâchée a depuis introduits. Dur à lui-même, il ne fait aux autres que les concessions qui peuvent s'accorder avec une charité bien comprise ; il ne pactise point avec le mal, et partout où il le rencontre il le combat et le réprouve.

Le vice contre lequel il s'élève avec le plus de force, c'est l'intempérance et le débordement des mœurs. Cette société féodale, dont on a tant vanté les vertus et la simplicité, ne menait pas une vie aussi édifiante que des admirateurs enthousiastes pourraient le faire croire. Les grands étaient licencieux ; les bourgeois commençaient à les imiter, et il y avait dans les classes inférieures des habitudes de grossièreté, qui contrastent péniblement avec cette candeur d'âge d'or qu'on suppose à nos ancêtres. A l'époque surtout où nous sommes, le relâchement était à son comble. La reine autorisait publiquement le scandale par une conduite déréglée, et les seigneurs de la cour vivaient sans scrupule dans les désordres les plus condamnables. Gerson le savait, lui qui avait passé une partie de sa jeunesse au milieu d'eux, et qui voyait tous les jours le mal que faisaient au peuple ces tristes exemples. Aussi quand il parle de la luxure, il n'a pas d'expressions assez dures pour caractériser ce vice. Il en fait des peintures bizarres, il le représente sous les personnifications les plus horribles et menace ceux qui s'y livrent de toutes les colères du Ciel. Il est rare qu'il fasse un sermon sans qu'il touche de près ou de loin ce sujet, et c'est toujours pour flétrir avec une indi-

gnation nouvelle les excès dont le libertinage est la cause[1].

Un vice qu'il attaque encore avec persévérance, c'est l'orgueil, auquel il rattache le luxe, la superstition, le mépris des lois et cet esprit d'indocilité qui travaillait alors les classes élevées de la société. Quand ce vice prend le caractère de la dureté et de l'injustice envers le peuple, le chancelier devient véhément. On le voit s'animer, s'émouvoir, et rappeler hardiment aux puissants qu'ils ne sont ici-bas que les dépositaires et non les maîtres du pouvoir qu'ils exercent. Fidèle, en effet, aux grands principes de l'Évangile, Gerson ne reconnaît dans l'humanité qu'une grande famille, dont les membres sont occupés à des emplois divers, sans perdre jamais leur égalité naturelle. Les grands, qui sont les aînés de cette famille, doivent en tout se montrer les meilleurs et ne jamais abuser de leur crédit pour faire le mal. Quand donc on les voit parés de ces ornements qui sont le fruit de leurs exactions; quand leurs chants dissolus se mêlent honteusement aux larmes de ceux qu'ils oppriment; quand à la place d'une adoration véritable, ils veulent mettre les ridicules inventions de leur ignorance; quand ils ne s'arment que pour venger leurs querelles personnelles et qu'on les trouve si peu soucieux des intérêts de la paix et de la religion, que dire, que penser? Il faut s'attendre à cette confusion qui fut autrefois la suite de l'orgueil, et aux peines terribles qui vengèrent

[1] Voy. les sermons pour les IIe, IIIe et IVe dimanches de l'Avent.

dans les premiers orgueilleux la majesté divine outragée[1].

En regard des vices qu'il blâme et des abus qu'il réprouve, il développe des principes moraux qui en sont à la fois la condamnation et le remède.

En religion, comme en toutes choses, chacun a une théorie favorite, une idée principale à laquelle il ramène plus ou moins tous ses actes, toutes ses paroles. Un esprit doux et aimant sera frappé de ce qu'il y a de bon, de charitable, dans une doctrine; il mènera à Dieu par l'amour, la bonté, la tolérance: vous aurez devant vous la figure riante de François de Sales ou de Fénelon. Un autre aura été étonné de la majesté d'un symbole; la grandeur, l'élévation de ses dogmes l'auront ému; Dieu lui sera apparu comme l'Être grand et magnifique; il opposera le néant à la puissance, l'autorité à l'examen: ce sera saint Augustin, ce sera Bossuet. Si vous prenez un homme réfléchi, habitué à se rendre compte de tout, à chercher toujours la raison des choses, il se préoccupera principalement de bien prouver ce qu'il avance: vous aurez l'enseignement scolastique du moyen âge, la morale théologique de Bourdaloue.

Le point de vue particulier qui dans le vaste champ du christianisme a frappé l'esprit de Gerson, c'est la doctrine de l'Évangile sur la réforme du cœur humain,

[1] Voy. le II[e] sermon de Noël, le I[er] de Pâques et de la Pentecôte, les sermons de l'Épiphanie et de l'Annonciation, ainsi que les propositions adressées au roi et à sa cour.

et les moyens qu'elle fournit pour y parvenir. Observateur profond et judicieux, il a considéré l'homme depuis sa naissance jusqu'au tombeau, et à tout âge il lui a reconnu des inclinations vicieuses, des penchants mauvais. Il aime le bien, mais il le fait difficilement; il le veut, il le désire; mais il n'a pas toujours le courage de l'accomplir. De cette opposition entre ses divers instincts naît la lutte, une lutte qui ne finit qu'avec la vie, et qui est accompagnée de mille péripéties diverses entre la chute et la victoire. Voilà ce qu'a vu Gerson, et ce à quoi il veut avec le christianisme porter remède. Or, pour vaincre il faut affaiblir l'ennemi, miner sourdement la forteresse où il s'est réfugié, le harceler sans relâche jusqu'à ce qu'il se rende à merci. Suivez donc cette tactique contre la chair, contre le monde, contre la dépravation du cœur. Ce sont là les ennemis de l'âme : opposez-leur les armes spirituelles de la mortification, du renoncement, de l'humilité, de l'obéissance, et vous serez victorieux.

La pénitence, voilà la grande théorie morale de Gerson. Elle a quelque rapport avec celle de Pascal. *Pœnitemini, repentez-vous.* Dompter la nature au profit de l'esprit, négliger la partie périssable de l'être pour s'occuper plus directement de la partie qui ne meurt pas, voilà son système de perfectionnement moral, ce sur quoi il insistera principalement dans son enseignement religieux. De là, comme conséquence nécessaire, cette attaque persistante contre les vices qui entretiennent plus directement l'homme dans l'amour de soi et de son bien-être, et l'attrait particulier qui le

ramène sans cesse à l'éloge des vertus qui affligent les sens.

On conçoit qu'une telle doctrine imprime à la physionomie de Gerson quelque chose d'austère. Ces invitations multipliées à la pénitence, ces images de peines, de supplices à endurer, ces menaces des jugements de Dieu, qu'il fait résonner sans cesse aux oreilles des impénitents, donnent à sa parole quelque chose de triste et d'amer. On resterait sous une pénible impression, si des images plus gaies ne venaient de temps en temps épanouir l'âme, et si l'orateur n'avait pas soin de tempérer à propos par des formes douces et gracieuses ce que sa parole a de peu attrayant.

Gerson, en effet, n'est pas toujours armé des foudres de la religion dont il prêche les commandements. Il sait exposer autre chose que les terreurs de la foi. Si son zèle à défendre la vérité lui a valu le surnom de *docteur très-chrétien* et *très-résolu*, on l'a aussi appelé le docteur de la consolation et de l'espérance, *doctor consolatorius*. Ce titre lui convenait. Il y avait dans cette âme austère, et un peu absolue peut-être, un grand fond de bonté et de compassion pour les faibles. Autant il se montrait inflexible vis-à-vis des orgueilleux, et de ceux qui par mollesse négligeaient de se conformer aux principes qu'il défendait, autant il était indulgent envers ceux qui faisaient des efforts pour régler leur conduite et leur vie selon les préceptes du christianisme. Nul mieux que lui ne sait encourager une volonté naissante ; nul ne sait mieux soutenir un

courage ébranlé; nul ne sait relever avec plus de tendresse les âmes épuisées par la lutte. Quand il parle du ciel, il a des peintures touchantes ; quand il décrit le bonheur des élus, il entraîne par ses élans; et quand il jette ses regards sur ceux de ses frères qui combattent encore sur la terre, il a toujours des consolations pour la souffrance, des remèdes pour la douleur. Les dernières années de sa vie surtout se passèrent dans ces sentiments de douce confiance en Dieu. Il avait eu tant de revers, éprouvé tant de malheurs, ressenti tant d'angoisses, que son âme brisée s'était entièrement détachée de la terre pour ne plus s'occuper que des espérances de l'avenir.



III

DU STYLE

On a reproché au style de Gerson la dureté de sa doctrine. On a dit que ses œuvres portaient un caractère de rudesse qui répondait merveilleusement à l'agitation et aux malheurs de sa vie[1].

Ce reproche a peut-être quelque fondement si l'on

[1] M. Malou, évêque de Bruges. *Examen des droits de Thomas à Kempis, de Gersen et de Gerson.... à l'Imitation de Jésus-Christ*, page 208.

ne considère que ses œuvres latines, les seules sur lesquelles la critique se soit quelque peu exercée jusqu'ici. Il est de fait que le latin de Gerson n'est pas toujours élégant. Homme de lutte et d'action, écrivant pour défendre l'unité chrétienne dans des circonstances où elle courait les plus grands périls, il est trop occupé des graves intérêts qui sont en cause pour avoir le temps de polir sa phrase et d'arrondir le nombre de sa période. Sa conscience d'ailleurs le lui reprocherait. Il sait le latin, il veut qu'on l'étudie, qu'on le parle; mais parce qu'il réprouve la vanité en toutes choses, il ne veut pas qu'on apporte dans le langage un soin excessif, une parure trop éclatante. « Que toute pom-« peuse arrogance soit bannie de nos discours, dit-il « aux étudiants de Navarre, et ne cherchons pas à « multiplier les vaines paroles[1]. » Avec cette disposition d'esprit, il n'est pas étonnant qu'il ait parfois négligé son style, et qu'en composant à la hâte, dans une langue qui dégénérait tous les jours, il ait employé des expressions impropres, des locutions peu correctes.

Il nous semble qu'on ne pourrait sans injustice reprocher les mêmes défauts à ses écrits français, et en particulier aux sermons qu'il prêcha en langue vulgaire. Sans doute que Gerson n'a pas voulu faire de ses compositions oratoires une œuvre de rhéteur. Là, comme ailleurs, la pensée le préoccupe plus que la forme, il a plus souci de l'idée que de l'expression,

[1] Ellies Dupin, Gerson. Opera, tom. I, col. 106. *Epistola ad studentes Collegii Navarræ.*

mais il ne laisse pas cependant tomber sa parole au hasard, sans soin et sans étude. Si quelques-uns de ses discours ne sont que des improvisations pieuses, adressées à des gens d'une intelligence peu élevée, il ne faut pas oublier, qu'à côté de ces sermons populaires, il en est d'autres que le chancelier avait préparés avec une attention qu'il trouvait lui-même excessive. Les discours qu'il prononça devant le roi et les grands du royaume sont pour la plupart des œuvres finies, dans lesquelles on trouve non-seulement la vigueur de l'esprit et la profondeur du raisonnement, mais la grâce du style et les divers ornements du langage. Les descriptions, les tours, les contrastes, les figures et toutes les autres ressources de l'art oratoire y sont mises à profit, et l'on voit que, quand il le veut, Gerson sait aussi bien dire que bien penser.

Sa diction est loin d'ailleurs d'être uniforme. Elle est comme ces corps à plusieurs faces qu'il faut considérer sous tous les aspects si on veut bien les connaître. Homme du temps et des circonstances, sa parole porte l'empreinte des émotions de son âme ; elle est l'écho des sentiments du moment. Selon qu'il est sous l'empire d'une crainte ou d'une espérance, d'une joie ou d'une douleur, sa voix s'altère ou se réjouit. S'il est heureux, content, il a des images riantes, gracieuses ; son style est doux, coulant, abondant. S'il voit au contraire le mal prévaloir et ses efforts rester inutiles, il est triste, découragé, abattu, dur dans l'expression comme dans l'idée.

Toutefois, en analysant de plus près son langage, on s'aperçoit bientôt que toutes les nuances qu'on peut y observer se réduisent à trois principales, selon qu'il veut instruire, plaire ou toucher.

La partie des sermons de Gerson qui tient au raisonnement, à l'exposition dogmatique est simple, brève, peu ornée. La fin même qu'il se propose le demande. Dans une discussion théologique, dans un résumé de doctrine, dans la solution d'un cas de conscience, on ne peut se livrer à de grands éclats d'imagination, à de grands mouvements d'éloquence. Il faut de la clarté, de la simplicité, de la précision. C'est ce qu'a fait Gerson. Quand il développe une théorie, un principe de foi ou de morale, il se borne à expliquer sa pensée sans gêne et sans effort, de la manière qui lui paraît la plus nette et la plus facile à comprendre. Peut-être met-il quelquefois un peu trop de sécheresse et de froideur dans cette exposition; mais cela n'empêche pas de le suivre avec un certain plaisir dans ses conceptions même les plus abstraites, parce qu'à défaut de tout autre ornement, l'intérêt est soutenu par ces tournures originales et ces formes piquantes qui sont propres à notre vieille langue.

Il arrive, du reste, que dans ces cas-là, la grandeur de l'idée et la profondeur de la doctrine font oublier ce qui peut être moins parfait dans la forme. Ainsi les sermons sur la Trinité, quoique conçus sur un plan sévère et écrits dans un style peu orné, frappent vivement l'esprit par l'élévation des pensées

qu'ils renferment et la hauteur des considérations que fait l'orateur. Il en est de même des homélies sur les sept péchés capitaux. C'est tout ce que le chancelier a écrit de plus simple et de plus négligé. On y trouve cependant une telle connaissance du cœur humain, une telle justesse d'observation, qu'on ne peut s'empêcher de les lire avec plaisir, et de les préférer même à des compositions plus savantes.

Dans la partie descriptive de ses discours, Gerson a un style très-figuré. La phrase alors devient abondante, vive, colorée. Le besoin de se faire comprendre et de mieux rendre ce qu'il conçoit, lui fait employer toute sorte de tours piquants et originaux; il appelle à son service tous les tropes, toutes les images, tous les mots les plus pittoresques qu'il peut trouver; comparaisons, contrastes, métaphores, analogies, il met tout en œuvre, il se sert de tout pour embellir sa pensée.

Une figure pour laquelle il a cependant une prédilection marquée, c'est l'allégorie. Des sermons entiers sont menés à fin sous cette forme[1]. Les personnifications ont pour lui un attrait singulier. Quand il peut mettre en scène un vice, une vertu, et l'habiller des couleurs les plus fantastiques, rarement il évite cette façon d'exposer ses idées. Quelquefois ces allégories sont un peu forcées et deviennent monotones à force d'être longues; mais elles ne laissent pas que de répandre un charme réel sur des choses qui sans cela

[1] Voy. les sermons sur la sainte Vierge.

eussent été dites d'une manière languissante et commune. Ces vices armés de pied en cap, comme des chevaliers du moyen âge, qui vont faire la guerre aux vertus cardinales ou morales et cherchent à tromper ces timides *damoiselles*, donnent quelque chose de plaisant, si l'on veut, et de romanesque aux graves enseignements du christianisme ; mais il faut reconnaître aussi que c'était le moyen de frapper l'imagination et de produire dans les esprits des impressions durables.

L'art de remuer les passions fut toujours le grand secret de l'éloquence. Quand un orateur vous a ému, il n'est pas loin de vous avoir persuadé. L'on est bien fort quand on est parvenu à se rendre maître du cœur et de la sensibilité. Pour cela il faut de l'intelligence, il faut des idées, mais il faut aussi de l'âme, du sentiment, une parole qui sache exciter dans les autres les passions que l'on sent dans soi-même.

Gerson nous paraît avoir dans ses sermons ce langage qui excite, qui remue les passions. Quand il est vraiment pénétré d'un sentiment, il sait le faire partager à son auditoire. C'est peut-être même la partie de l'art oratoire qu'il connaît le mieux et qu'il pratique avec le plus de succès. Comme tous les hommes qui parlent en public, il a ses mouvements favoris, ses chemins particuliers pour aller au cœur, ses façons de le toucher et de l'émouvoir. Quelquefois il fait usage de l'invective et de la menace. Quand il voit, par exemple, les grands fouler les petits, l'orgueil des seigneurs troubler la paix du royaume, et les combi-

naisons de l'intérêt privé se substituer au bien général, son âme s'indigne, son style devient hardi, âpre, véhément, il a des expressions amères, des évocations terribles, des mouvements précipités et pleins d'une ardeur qui a peine à se contenir.

Le plus souvent il a recours cependant à l'obsécration et à la prière. Gerson nous dit lui-même qu'il avait l'âme sensible et portée à la pitié [1]. Sa nature penchait vers les formes affectueuses et suppliantes. Comme dans tous les esprits mystiques, on trouve dans son caractère ce fond d'amour et de tristesse qui prédispose au sentiment et au pathétique. Aussi emploie-t-il fréquemment ce moyen pour triompher des obstacles que les mauvaises passions opposent aux réformes qu'il désire voir s'accomplir dans l'État ou dans les consciences. Quand il parle des malheurs de l'Église, du schisme qui a jeté dans son sein la discorde, des aspirations de toute la chrétienté vers l'unité, il est déchirant, il arrache des larmes. Il épuise alors tout ce que la langue a de termes de supplication, toutes les formules que peuvent fournir la douleur la plus aigüe et la charité la plus vive, pour engager les princes et ceux qui ont quelque crédit à mettre fin aux divisions de la grande famille chrétienne. Ce sont des exclamations répétées, des appels tendres à la concorde, des comparaisons touchantes, des pleurs, des lamentations, et tout ce cortége de figures

[1] Dupin, Gerson. Opera, tom. IV, col. 725. *Causæ propter quas cancellariam dimittere volebat.*

à grand effet, qui dans la bouche d'un orateur profondément pénétré entraînent les plus froids et les plus insensibles [1].

Quand il veut émouvoir davantage et remuer plus vivement encore son auditoire, il met ses personnages en scène et emploie la forme dramatique. Ainsi dans un de ses sermons sur les Morts [2], il établit un dialogue entre un fils et sa mère qui réclame de lui quelques prières et quelques œuvres satisfactoires pour abréger le temps de son expiation. On ne peut imaginer rien de plus pathétique. C'est là une de ces situations extrêmes que la médiocrité rend quelquefois ridicules, mais de laquelle un esprit supérieur sait tirer de grands effets d'éloquence. Gerson a su la comprendre : il a fait parler cette mère de manière à faire couler les larmes des plus endurcis et à ramener la piété filiale dans les âmes les moins généreuses. Les plaintes, les gémissements qu'il lui prête, les souvenirs qu'il lui fait invoquer ont quelque chose qui pénètre le cœur, et il n'est personne qui ne fût disposé aux plus grands sacrifices, s'il entendait sa mère le supplier avec cet accent de douleur d'alléger un peu ses souffrances.

En ce qui concerne la construction grammaticale de la phrase et l'agencement général de la syntaxe, le style du chancelier ressemble au style de ses contem-

[1] Voy. surtout le sermon sur l'Épiphanie et le premier de la Pentecôte.

[2] Le second : *Beati qui lugent.*

porains. On y remarque ces tours particuliers à l'ancienne langue française, ces expressions pittoresques qu'employaient nos vieux auteurs, ces diminutifs que regrettait La Bruyère, et cette naïveté de formes que la période savante du dix-septième siècle proscrivit peut-être avec trop de sévérité. Gerson appartient à cette famille gauloise d'écrivains qui avaient leur ton, leurs allures, leurs locutions à eux ; il parle comme Froissard, comme Christine de Pisan, comme parlait la société de son temps.

Toutefois si sa phrase a la naïveté, le piquant, l'originalité de nos vieux chroniqueurs, elle en a aussi les défauts. Souvent elle est longue, embarrassée d'incidences, et on n'y trouve pas toujours une correction suffisante. Gerson écrit d'inspiration : il ne se préoccupe pas des répétitions, du manque de suite ou de transition ; il poursuit une idée, et quand le mot propre ne vient pas, il ne s'arrête pas pour l'attendre ou pour le chercher, il en met un autre à la place et continue son chemin. De là certaines obscurités de langage, des ellipses trop fortes et en certains endroits une abondance inutile.

Ces défauts se remarquent surtout dans les sermons qu'il adresse au peuple. Il paraît que cette partie de sa prédication a été écrite à la hâte par ses disciples, pendant qu'il expliquait en chaire le sujet qu'il avait préparé. Elle se ressent un peu de la précipitation des copistes ; les phrases ne sont pas toujours finies, les déductions ne sont pas tirées jusqu'au bout, et les exemples ne sont le plus souvent indiqués que par

un seul mot : « notez de David, et Dina et Senson...
« notez de la sainte nonnain qui envoya ses yeulx, etc...
« notez de Aristote qui commandoit chassier hors
« Helaine... notez de Periclès... notez de l'enfant
« qui retint bien le mal du Roumant... Bien apparu
« de Saül, de Jonathas, de Marie Magdalene, de la
« femme Chananée... Comme il appert en Pharaon,
« en Judas, en faulx riche qui est ensevely en enfer. »

Il faut, du reste, rendre hommage à la réserve et à la discrétion de Gerson. Si certains mots dont il se sert, certaines tournures qu'il emploie peuvent paraître aujourd'hui un peu étranges, du moins ne trouve-t-on pas chez lui ces trivialités et cette licence de langage que l'on rencontre dans plusieurs de ses successeurs. Il est toujours digne, toujours décent; il sait s'arrêter à propos et sa parole ne va jamais jusqu'à l'inconvenance. Dans ses exemples, dans ses images, il évite tout ce qui peut être choquant, trop libre ou de trop mauvais goût. On ne voit pas non plus dans ses discours ces mélanges barbares qui furent depuis à la mode. Quand il a commencé une phrase en français il ne la termine pas en latin; il observe les règles de la grammaire et ne confond point, comme on le fit après lui, en un jargon inintelligible deux langues qui avaient chacune leurs lois et leur syntaxe.

CHAPITRE V

DE L'AUTHENTICITÉ DES SERMONS FRANÇAIS DE GERSON

C'est à dessein que nous avons évité de parler jusqu'ici de l'authenticité des sermons français de Gerson. Il était expédient, avant d'aborder cette thèse d'une manière directe, de dire comment ils avaient perdu leur originalité primitive, de faire connaître les manuscrits qui les contiennent, et d'exposer les caractères généraux de la doctrine et du style du chancelier. C'était tout autant de notions utiles qui élucidaient cette question finale et qui en préparaient la solution.

Cette solution ne saurait être douteuse. L'authenticité des sermons français de Gerson nous paraît appuyée sur un ensemble de faits qui la rendent incontestable. Il nous semble même que la critique n'a pas toujours eu des preuves aussi fortes et aussi

nombreuses pour se prononcer sur des œuvres qu'elle a cependant reconnues légitimes.

D'abord, toute discussion de textes mise à part, on ne peut nier le fait lui-même de la prédication de Gerson en langue vulgaire. Ce fait est attesté par des témoignages contemporains, par une tradition continue et par les propres écrits du chancelier.

Le premier de ces témoignages est celui du frère même de Gerson, du prieur de ce couvent des Célestins de Lyon où nous avons vu qu'il s'était retiré. Dans une lettre que ce moine écrit à un religieux de son ordre, l'an 1423, six ans avant la mort de l'hôte illustre qu'il avait recueilli, il lui donne une énumération complète des ouvrages du savant chancelier. Or, dans cette énumération, on trouve mentionnés trois volumes de prédications diverses : un volume écrit en latin, contenant les sermons prononcés au concile de Constance ; un second, écrit dans la même langue, dans lequel étaient renfermés les discours prêchés devant les clercs et les membres de l'Université de Paris ; enfin un troisième, où on lisait les sermons adressés au peuple. Ces derniers sermons, dit le moine Célestin, étaient en français, *in Gallico*, et comme tels, il les range dans la catégorie des ouvrages que son frère avait composés en langue vulgaire[1].

Les historiens qui racontent les tristes événements de ce temps parlent plusieurs fois aussi des harangues

[1] Dupin, Gerson. Opera, tom. I, pag. CLXXIV et suiv. *Epistola fratris Joannis de Gerson, ordinis Cœlestinorum, directa fratri*

et des sermons de Gerson. Nous avons eu déjà l'occasion de citer Juvénal des Ursins et de rapporter ses paroles au sujet des discours les plus remarquables du savant docteur. Le moine de Saint-Denis signale également quelques-unes de ses compositions oratoires. Au troisième volume de sa chronique [1], il analyse très-longuement la proposition *Vivat Rex*, et dans la suite de son récit, il en note en passant plusieurs autres. A la vérité, ce n'est guère que les discours qui ont rapport à la politique que ces historiens ont remarqués. Ceux-là seulement venaient à leur sujet ; mais ce n'en est pas moins une preuve en faveur du fait général de la prédication du chancelier.

A la suite de ces témoignages contemporains, on peut en invoquer beaucoup d'autres qui tous attestent le même fait. L'éditeur Jean Koelhoeff qui, cinquante ans après la mort de Gerson seulement, imprimait à

Anselmo ejusdem ordinis, super opusculis Joannis Gerson Cancellarii Parisiensis.

. . . .

Volumen in quo continentur plures sermones ejus in concilio Constantiensi : *Ambulate dum lucem habetis.* — Ce volume est dans la collection des manuscrits de la Biblioth. de Tours, n° D 91 provisoire.

Volumen in quo continentur multi sermones ejus ad clerum, specialiter in Universitate Parisiensi.

Sequitur annotatio opusculorum ejus in gallico.

Volumen in quo continentur sermones ejus ad populum.
Sermo de Passione Domini : *Ad Deum vadit.*
Propositio coram Rege : *Vivat Rex*; et alia: *Veniat pax.*

[1] Page 347. — Cf. Tom. IV, pag. 417. *Documents inédits sur l'histoire de France.*

Cologne la première édition de ses œuvres, écrit ceci à la fin de son premier volume : « Monsieur Jean Gerson « a fait autrefois plusieurs sermons qui ne sont pas « écrits dans les livres. Il a composé plusieurs dis- « cours et propositions au concile de Constance, à « l'occasion de l'erreur sur le précepte : *Tu ne tue-* « *ras point.* Il a fait aussi plusieurs sermons au peu- « ple, qui, réunis en un seul tout, formeraient un « grand volume, et ce serait assurément un livre fort « utile[1]. »

Trithème[2], qui vivait dans la dernière moitié du siècle où mourut Gerson, parle également de ce volume de sermons au peuple qui était écrit en langue vulgaire. On le trouve cité dans les recueils bibliographiques les plus estimés, notamment dans ceux de Possevin, de Casimir Oudin, d'Albert Fabricius[3]. Les écrivains qui se sont occupés avec quelque étendue de la vie et des ouvrages du chancelier, tels que Launoy,

[1] « Dominus Joannes Gerson plures sermones fecit et presumit « qui omnes in libris scripti non sunt.

« Item, in concilio Constantiensi, plures scripsit sermones et « propositiones et alia multa, occasione erroris circa illud præ- « ceptum, *non occides.* Plures etiam sermones ad populum qui si « in unum colligerentur ingens fieret volumen, essetque liber « utilis valde. »

[2] Joan. Trithem. *De Scriptoribus Ecclesiasticis*, fol. 106. Basileæ, 1494.

[3] Ant. Possevini. *Apparatus sacer,* tom. I, pag. 888. Coloniæ Agrip. M. DCVIII. — Casim. Oudini, *Commentarius de Scriptor. Ecclesiæ antiquis*, tom. III, col. 2263 et suiv. Lipsiæ, M. DCCXXII. — Alberti Fabricii, *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis*, tom. III, pag. 141 et suiv. Hamburgi, M. DCCXXXV.

Richer, Dupin le mentionnent[1]; Wimpheling[2], qui avait pu connaître les disciples de Gerson et converser avec eux, nous apprend qu'il les a vus, qu'il les a eus entre les mains, qu'il les a fait traduire ; on a des manuscrits qui renferment ces mêmes discours et qui les attribuent à l'auteur auquel la tradition tout entière les attribue : il nous semble qu'il y a là un ensemble de preuves qui peuvent, tout au moins, faire conclure que Gerson a composé et prêché des sermons en français.

Au reste, le chancelier lui-même manifeste clairement dans plusieurs endroits de ses ouvrages l'intention de se servir de la langue vulgaire pour instruire et catéchiser le peuple. « Entendez-vous petis enffans, « dit-il, avec une simplicité touchante[3], entendez-vous « filz ou filles ou aultres simples gens, je vous escripray en françois *a*, *b*, *c*, qui contient plusieurs poins « de nostre religion crestienne... Et quant a plus « savoir, je renvoye a l'*Exemplaire des petis enffans* « et au *Mirouer de l'ame parlant des X commandemens*, a la *Science de bien mourir*, a l'*Examen* « *de conscience* et a aultres telz petis traittiez. »

[1] Joannis Launoii, *Navarræ Gymnasii Parisiensis historia*, pars IIa. — Edmund. Richer, *Gersonii Opera*, pars quarta. Parisiis, 1606. — Dupin, *Gersonii* Opera, tom. I, III, IV. — Id. *Histoire des Controverses et des Matières Ecclésiastiques*, tom. XIII, pag. 263. Paris, M. DCXCVIII.

[2] Wimpheling, in præfat. partis quartæ operum Gerson. Argentinæ 1502.

[3] Biblioth. Impér., Mss no 7867, *Traités de dévotion*.

Gerson écrivit, en effet, dans l'idiome populaire plusieurs autres opuscules pour l'utilité de ces petits enfants et de ces gens simples qu'il affectionnait entre tous. Outre ceux qu'il vient de nommer, on peut encore citer la *Montagne de contemplacion*[1], la *Mendicité espirituelle*[2], l'*Exposition de la foy pour le simple peuple*, le *Dialogue sur la doctrine du nouvel chant du cuer ou le Canticordum au pelerin*[3], l'*Eguillon d'amour*, traduit de saint Bonaventure, etc.[4]. Tous ces écrits, dont la plupart sont encore inédits, attestent la persuasion où il était que, pour se faire lire du peuple, il fallait composer les livres dans la langue que le peuple parlait.

Il serait bien extraordinaire qu'en prêchant à ces classes pauvres et ignorantes pour lesquelles il *vouloit escripre en françois*, Gerson eût employé un autre langage que celui qu'il leur tenait dans des instructions plus élevées. L'enseignement oral se fait sur un ton encore plus familier que l'enseignement écrit ; un idiome est reçu depuis longtemps dans la conversation quand on s'en sert dans un livre. Aussi le chancelier n'a-t-il garde de recourir aux formes savantes de la

[1] Mss de la Biblioth. Impér., n° 517, Saint-Victor. Ce traité se trouve encore dans les nos 7308, 7862, 7855, 8189, 1412 Sorbon.

[2] Ibid. — Cf. Mss de la Biblioth. de Tours, n° D 90 provisoire. Excellent texte.

[3] Biblioth. de Tours, n° 65 provisoire. Texte très-complet. — Dupin n'a donné qu'une partie de ce traité mystique, tom. IV, col. 868, sous le titre apocryphe de *Conférences spirituelles*.

[4] Ibid. Mss nos 745 et 122 provisoires.

langue latine quand il parle à ce simple peuple qui ne l'entendait plus. « Et ne feray que touchier en brief, » dit-il, dans l'exorde de son premier sermon pour le jour des Morts[1], « les poins de la matiere, sans pour-« suir au long, car briefté plait et se retient. Et sera en « *françois*, pour les simples, car ceux de latin en « ont assez. »

Ce texte est formel. On pourrait en ajouter d'autres moins explicites peut-être, mais qui n'en font pas moins connaître les intentions de Gerson. Ainsi il lui arrive souvent de dire, qu'il veut s'exprimer dans un style sans apprêt, dans une langue rustique et sans ornements, dans une forme négligée et même barbare, pour se mettre plus à portée des intelligences faibles et peu éclairées. Son zèle le portait à descendre pour faire monter les autres ; il aimait à se faire petit pour arriver plus facilement à pénétrer dans l'esprit des pauvres et des ignorants.

On ne saurait donc sérieusement contester le fait lui-même de la prédication de Gerson en langue vulgaire. Reste l'hypothèse d'une supposition de textes, d'une traduction ou de toute autre manœuvre apocryphe.

Cette hypothèse ne nous paraît pas admissible, et on ne peut la faire raisonnablement. Quand des manuscrits à peu près contemporains d'un auteur s'accordent tous à présenter comme siennes les compositions qu'ils renferment ; lorsque rien n'indique que ces manuscrits aient été falsifiés, mais que tout au

[1] Biblioth. de Tours, Mss n° 65 provisoire, in fine.

contraire témoigne de la véracité des œuvres qu'ils représentent ; lorsque le style, la doctrine, les allusions historiques, les personnages mis en scène, les faits rapportés et tout cet ensemble de détails qui constitue le véritable caractère d'une époque, se trouvent comme imprimés dans ces œuvres, on doit les tenir pour authentiques, jusqu'à démonstration d'erreur.

Or, les sermons français de Gerson sont dans ce cas. Premièrement, les manuscrits sont à peu près contemporains de l'auteur. La preuve de cette assertion, nous ne la demandons pas à des inductions arbitraires et variables, telles que les conjectures que l'on peut faire sur la matière du livre, la forme des lettres, le modèle de l'écriture ; elle est établie par des dates exactes et rigoureuses. Ainsi que nous l'avons vu[1], une partie de ces manuscrits a été achetée par le prieur de Saint-Victor, Jean Lamasse, qui devint abbé de son couvent en 1448. Nous ne sommes déjà qu'à dix-neuf ans de distance de la mort de Gerson. Qu'on déduise maintenant les années pendant lesquelles le premier possesseur a pu les garder, et celles qui ont précédé l'élection de Jean Lamasse à la charge d'Abbé, puisque c'est pendant qu'il était prieur qu'il fit ces acquisitions, et l'on touchera au temps même où les sermons qu'ils contiennent furent prêchés.

Ceux qui n'ont point été acquis par Jean Lamasse portent des indications chronologiques qui placent

[1] Chap. II, I.

leur transcription à une époque tout aussi voisine du chancelier. Il y en a qui ont été copiés sous le règne de Charles VI, du vivant même de Gerson; d'autres qui datent de Charles VII, et les plus récents ne paraissent pas postérieurs à la dernière moitié du quinzième siècle. D'un autre côté, tous ont été conservés dans des endroits sûrs, des abbayes savantes où les livres se gardaient aussi précieusement que les traditions, et s'il en est qui ne viennent point de ces abbayes, ils se trouvaient dans les collections particulières les plus renommées ou dans les dépôts publics. On ne peut désirer, ce me semble, un âge plus ancien ni une origine plus respectable.

La critique a tout lieu aussi d'être satisfaite de la manière claire et précise dont s'expriment ces manuscrits touchant le nom de l'auteur dont ils renferment les œuvres. Ici on n'a pas besoin de se livrer à des recherches, à des hypothèses, à des rapprochements, à des comparaisons plus ou moins incertaines : le nom de Gerson est partout, en tête des discours, au commencement et à la fin des volumes, dans les tables et même quelquefois dans le texte. Il revient à chaque titre, à chaque rubrique, avec ces formules ou autres semblables : « Sermons en françois « de Jehan Gerson, chancelier de Nostredame... Plu- « sieurs discours de maistre Jean Jarson, chancelier « de Paris.... Ung aultre sermon par ledit docteur.... « C'ensuit une proposition faicte et prononcée par feu « maistre Jehan Gerson, docteur en théologie, de- « vant le roy et plusieurs aultres seigneurs... Sermon

« bien devost, presché a Paris, par Jean de Gerson, « en la feste de Pasques, de la Nativité de Nostre-« Seigneur, de saint Anthoine, etc. » Le nom ou les qualités de l'auteur sont toujours là pour vous dire à qui appartient l'écrit, qui a composé le discours.

Les allusions aux événements et aux mœurs du temps que renferment ces sermons, ne sauraient être plus nombreuses ni plus explicites. Elles sont innombrables : l'histoire du règne de Charles VI et celle du grand schisme d'Occident y sont comme fondues. Mêlé par ses fonctions et son talent à toutes les affaires de cette triste époque, Gerson en parle sans cesse dans ses discours, quelquefois même il ne parle pas d'autre chose. On y trouve la trace de toutes les démarches qui eurent lieu pour rétablir l'unité dans l'Église, des négociations qui furent entamées à ce sujet, des retraits et des restitutions d'obédience, des pourparlers, des ambassades, des excommunications, des ruses, des espérances, des déceptions qui se succédaient tour à tour. Il y est question à plusieurs reprises des mesures que l'on prit pour préparer le retour à la paix, des conciles qu'on tint, des assemblées particulières qui se réunirent en divers lieux [1] ; en un mot, il n'est pas une particularité tant soit peu remarquable dans l'histoire ecclésiastique de son siècle que le chancelier ne rappelle.

Il en est de même de l'histoire politique. Les

[1] Voy., entre autres, les sermons de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, de la Pentecôte et les premières propositions.

troubles et les divisions de la France sont souvent le sujet de ses plaintes dans ses discours. Il déplore les violences, les vexations, les injustices auxquelles se livraient les partis ; il parle fréquemment du roi, de sa maladie, des remèdes superstitieux qu'on employait pour le rétablir, des espérances de santé que conservaient pour lui ses fidèles sujets. Il s'adresse très-souvent aux princes qu'il nomme par leur nom, en particulier, au roi de Sicile, aux ducs de Berry, de Bourbon, de Bourgogne, d'Orléans, de Guyenne et de Touraine ; il fait plusieurs fois allusion à la reine dans ses applications morales ; il blâme exprès devant elle le luxe, le scandale, le libertinage, la dilapidation des finances et le surcroît des impôts. Les guerres extérieures avec les Anglais, les Sarrasins, les Flamands l'occupent aussi. Pour les éloigner, il conseille la paix, la modération, le respect des traités et la pratique des vertus chrétiennes qui en sont le meilleur garant[1]. Un faussaire peut bien insérer quelques noms propres dans son œuvre, rapporter quelques faits particuliers, simuler quelques ressemblances, mais il n'arrive pas facilement à copier tous les traits, à s'imprégner de l'esprit général d'une époque et d'une histoire.

Les marques d'authenticité que les critiques ont coutume de tirer du style et de la tournure d'esprit

[1] Voy. les mêmes sermons, et, en outre, les sermons sur la sainte Vierge, le premier panégyrique de saint Antoine, le sermon sur la Toussaint et les dernières propositions.

d'un auteur, se trouvent pareillement en nombre dans les sermons qui sont attribués à Gerson. Ces discours reproduisent fidèlement le ton et la forme de ses autres ouvrages. Quand on les compare avec les quelques écrits français que les premiers éditeurs ont publiés sous son nom, on voit que ce sont les mêmes tours, les mêmes idées, les mêmes locutions, la même syntaxe. L'orthographe offre aussi la même ressemblance. Il y a bien les variantes que la diversité des temps et des copistes introduit toujours dans les œuvres de cette nature, mais on n'a pas besoin d'un long examen pour comprendre que des deux côtés c'est le même système de prononciation, les mêmes consonnances. les mêmes signes, les mêmes lettres employées dans les mêmes cas.

On peut faire les mêmes rapprochements pour la doctrine et le mode d'enseignement. On rencontre dans ces sermons les idées favorites du chancelier. L'auteur y prêche avant tout la pénitence, la vie cachée, la retraite, l'humilité, le dévouement à l'Église et toutes ces vertus intérieures vers lesquelles l'on s'accorde à reconnaître que l'esprit de Gerson penchait davantage. Les discussions théologiques du temps y ont aussi laissé leur empreinte. Les questions qui s'agitaient alors sur la hiérarchie de l'Église, sur la nature des pouvoirs départis à ses divers ordres, sur l'essence de la vision intuitive y sont abordées plusieurs fois, et discutées avec les arguments que le chancelier a coutume d'employer dans ses traités les plus authentiques.

Enfin, à toutes ces considérations nous en ajouterons une autre qui ne nous paraît pas moins forte que les précédentes. Les manuscrits qui contiennent les sermons de Gerson sont les mêmes que ceux d'où on a extrait ses œuvres latines les plus accréditées ; ils proviennent des mêmes sources, ils ont été transcrits par les mêmes mains, conservés dans les mêmes dépôts. Ce sont ceux que les anciens éditeurs ont vérifiés, examinés, compulsés, ceux sur lesquels ils ont fait imprimer les divers ouvrages du chancelier. Or, si ces textes sont acceptés comme authentiques pour les écrits composés en latin, pourquoi ne le seraient-ils pas quand il s'agit des œuvres françaises du même auteur ?

D'ailleurs, à quel moment auraient-ils été falsifiés? Nous savons que ces sermons existaient en français à la fin du quinzième siècle, puisque un éditeur de Strasbourg en fit alors imprimer une traduction latine qui s'est conservée depuis dans toutes les grandes bibliothèques. Le faussaire n'aurait donc pu accomplir sa fraude que dans l'espace des soixante ans qui séparent la mort de Gerson des premiers travaux de Wimpheling. Mais, outre que l'âge des manuscrits contredit cette hypothèse, qui ne sent, qu'à une époque aussi rapprochée du temps où vécut le chancelier, il eût été impossible de tromper ainsi le public savant et éclairé? Tout ce qui tenait à Gerson était alors recherché avec avidité ; on parlait partout de cette grande lumière qui venait de s'éteindre ; plusieurs de ses disciples vivaient encore ; ils étaient là pour témoigner

de ce qu'ils avaient vu ou entendu ; c'eût été s'exposer à un trop éclatant démenti que de songer sitôt à lui prêter un nombre aussi considérable de sermons apocryphes.

Il nous reste, en terminant, une dernière observation à faire touchant la fidélité avec laquelle ont été reproduits ces discours. D'après l'éditeur de 1502, ce ne serait pas le chancelier lui-même qui les aurait écrits, mais ses disciples et ses amis qui les auraient pris rapidement sur des notes pendant qu'il les récitait en chaire. Quelques-uns, en effet, paraissent avoir été ainsi relevés. On y sent de la précipitation, de la hâte, et en certains endroits il y a des lacunes. Cela n'empêche pas qu'on doive les regarder comme l'ouvrage de Gerson. Cette précipitation même que ses amis apportent dans leur travail témoigne du respect qu'ils ont pour sa parole ; l'ardeur qu'ils mettent à suivre de près l'orateur montre qu'ils voudraient, s'il était possible, aller aussi vite que sa pensée et ne perdre aucune de ses expressions. Ces homélies, ces sermons ainsi copiés sont son œuvre, tout comme les homélies, les sermons que copiaient à la hâte les disciples de saint Augustin lorsqu'il prêchait à son peuple sont l'ouvrage de l'évêque d'Hippone.

Nous croyons d'ailleurs que ce que dit Wimpheling ne doit pas être pris dans un sens trop étendu. Parmi les sermons de Gerson il y en a qui sont une œuvre achevée. Ses discours sur les mystères, et en général tous ceux qu'il a prêchés devant le roi, ont dû être préparés de longue main et écrits à l'avance. On n'im-

provise pas des plans aussi savants, des considérations aussi profondes et une forme aussi nette, que les plans, les considérations et la forme qu'on y remarque, sans y avoir longuement pensé ; ce n'est que par le travail et la réflexion qu'on arrive à mettre dans ses idées l'ordre qui existe dans ces sermons et l'enchaînement naturel qu'on observe dans leurs différentes parties. On se souvient que nous avons vu le chancelier se plaindre de la peine et des veilles que lui coûtaient certaines de ses compositions oratoires [1]. Il faisait même valoir auprès de ses amis cette fatigue comme un des motifs qui le portaient à se démettre de sa charge et à rompre ses relations avec la cour. Il n'est donc pas à croire que tous les discours qu'il a faits aient été copiés par ses disciples pendant qu'il prêchait ; il a dû lui-même en recueillir quelques-uns et en écrire plusieurs en entier.

[1] Voy. chap. I, II.

CONCLUSIONS

Arrivé au terme de ce travail, nous croyons pouvoir en tirer les conclusions suivantes :

1° Il existait en France, avant le xive siècle, mais surtout à la fin de ce siècle et au commencement du suivant, une prédication en langue vulgaire d'un usage déjà assez répandu.

2° Le chancelier Gerson a prêché plusieurs fois en français dans les églises de Paris, soit devant la cour du roi Charles VI, soit devant les bourgeois et le peuple de cette ville.

3° Les sermons qu'il a faits en ces diverses circonstances ont été recueillis de bonne heure, et traduits en latin par les soins de Jacques Wimpheling, qui les publia dans la ville de Strasbourg, en 1502.

4° Le texte original de ces discours existe encore aujourd'hui dans les manuscrits où ils furent copiés. On peut les lire en leur forme primitive dans les collections de la Bibliothèque Impériale, et dans quelques recueils de la Bibliothèque de Tours.

5° Ces manuscrits sont authentiques; ils proviennent

des meilleures sources et représentent fidèlement l'œuvre du chancelier.

6° Les sermons français de Gerson offrent un intérêt véritable, au double point de vue de l'étude de notre langue, et de l'histoire de l'éloquence sacrée parmi nous.



SERMON

POUR LE JOUR DE LA PURIFICACION DE NOSTRE-DAME

Nous transcrivons ici en entier un des sermons français de Gerson, afin que l'on puisse mieux se rendre compte du genre de sa prédication, et du mérite que peuvent avoir ses compositions oratoires. Nous avons choisi un des plus courts et des plus simples, celui de la fête de la Purification, prêché à Paris, probablement vers l'an 1394 ou 1395. La forme allégorique, qui était la forme de prédilection du chancelier, y est employée presque constamment; le style en est gracieux, et on y trouve quelques pensées assez ingénieuses.

Le texte du manuscrit de la Bibliothèque de Tours, n° 303 provisoire, nous a paru le plus ancien et le meilleur. C'est ce texte que nous avons adopté, en le conférant toutefois avec celui du manuscrit de la Bibliothèque Impériale, n° 7326, fonds Colbert, qui le complète. Voici ce sermon :

Suscepimus, Deus, misericordiam tuam in medio temply tuy. Ps. 47°.

Ces paroles du prophete David sont recitées en nos-

tre mere sainte Eglise, a l'introicte de la grant messe, et peut ainsi estre exposées :

Receu avons Misericorde,
Qui les pecheurs a Dieu accorde :

vel sic : *Sire, nous avons receu ta misericorde au milieu de ton temple.* Or, pleust a Dieu, que dedens le temple espirituel de nostre cuer, nous receussions maintenant telle misericorde, que nous eussions pitié et mercy de nous-meismes et de nostre ame, comme l'ammoneste le saige : *Miserere*, inquit, *animæ tuæ placens Deo.* Eccl. 30°. *Tu qui veulz plaire a Dieu, ayes pitié de ton ame.* N'est telle cruaulté, telle fureur, telle inhumanité, comme celle qui est contre soy-meismes. Car qui est mauvais a soy-meismes a qui est-il bon ? *Qui sibi nequam est cui bonus*? Eccl. 14°. Et entre plusieurs telles cruaultez de quoy je pourray parler cy-après, l'une est de soy laissier mourir de fain a son escient. Et de quelle fain? De la fain espirituelle, qui de tant est plus perilleuse, de combien l'ame vault mieulx du corps, et la vie pardurable que la temporelle. Certainement la viende de l'ame est la parole de Dieu. Comme est recité en l'Euvangile sainct Mathieu : que homme ne vit pas seulement en pain materiel, maiz en la parolle de Dieu, qui est pain de l'ame. Deu. 8°. *Et recitatur* Mat. 4° : *Non in solo pane.*

Ceulz doncques laissent mourir leur ame de fain très perileuse, très crueuse et sans pitié, qui ce pain et ceste viende espirituelle li denient, qui ne veullent oyr bonnes amonicions, ou si les oyent, tantost les

gettent et bomissent hors, et, qui pis est, persecutent ou hayent la misericorde des medicins espirituels qui ceste viende leur veullent aministrer. Il a paru des tirans envers les martirs. Je me taiz du temps present. *Ceci multi pro corpore, pro anima rarissimi.* Et n'est-ce pas cruaulté incomparable et semblable a fureur, dit Jhesucrist, que ung pere ne bailleroit jamais a son enfant, qui demanderoit a manger, ung serpent en lieu du pain? Ce ne seroit pas misericorde. Mais, helas! nous faisons chascun jour cecy a nostre povre ame, qui nous est trop plus prochaine que enfant a pere. Nostre ame nous demande chascun jour, si nous la voulons ouyr, le pain de bonne doctrine, en disant nostre pastenostre : *Panem nostrum quotidianum.* En lieu de ce pain, nous ly donnons serpens et viendes très venimeuses, plaines de detracion, de luxure, d'envie, de erreurs, de supperslicions, de toute ordure et mauvaise suggestion, desquelles dit l'apostre : *les colloqucions mauvaises corrumpent les bonnes meurz.— Corrumpunt*, etc.

Or, plaise a Dieu, que nous chassions maintenant hors de nostre cuer telle horrible cruaulté, et recevons Misericorde qui nous face recevoir nostre nouriçon espirituelle. Et car vous estes o Vierge, très digne mere de misericorde, tresoriere de grace, fontaine de pitié, celle qui au jourduy nous amenates et offristes et presentates Misericorde ou temple materiel, vous estes mesmement le vray temple de Misericorde, figuré par celui du quel parle Stace le poete, *Thebaidi*, 12e. Dit ce poete que, a Athenes

ot jadis ung temple qui se nommoit le temple de misericorde, ou quel toute creature recevoit aide, secours et consolacion. Telle estes vous. Vierge très digne ! Vous estes le vray lieu de reffuge, raisonnablement comparée a celuy que Romulus ordonna en fondant Romme, ou tous malfaicteurs estoyent en franchise, seurté et liberté. Si vous prions, Vierge glorieuse, que selon vostre propriecté et condicion naturelle, vous nous amenez maintenant Misericorde, qui nous face devotement recevoir et perseveramment retenir doctrine qui soit a nostre salvacion. Pour tant vous salurons du salut par lequel l'angel premierement vous denonça la venue de ceste Misericorde ou saint temple de vostre corps, en disant : *Ave, gratia plena.*

Suscepimus, etc. Selon IIII manieres de temples, desquelz parle l'Escripture sainte, nostre sermon se pourroit diviser en IIII briefves parties. La premiere, la venue Misericorde en l'eglise materielle, selon l'istoire de la soulennité presente et l'exposicion literale. La seconde partie, de la venue Misericorde en l'eglise espirituelle, selon l'exposicion morale. La tierce, du temple virginal. *Domus pudici pectoris.* La IIIIe, de la venue Misericorde en l'eglise universele, selon l'exposicion mistique et figurale. Toutesfoiz a cause de briefveté, je ne diray que des II premiers poins.

Suscepimus, Deus, misericordiam tuam. Quant au premier, je considere que ame devote, desirant savoir les misteres de nostre foy et religion, pour soy eslever aux louanges de son Dieu et son Sauveur, pourroit

maintenant demander a nostre mere sainte Eglise la cause de son esioyssement, et dont vient la feste et la solennité, le chant et le service qui se fait presantement. A quoy respont briefment nostre mere sainte Eglise par les paroles proposées du prophete, comme en disant : Ame devote, bien nous devons esiouyr, car

> Receu avons Misericorde,
> Qui les pecheurs a Dieu accorde.

Pieça, dit nostre mere sainte Eglise, regna Justice la rigoreuse seant sus son throne espoëntable de verité, et tenant l'espée tranchant de vengence et de exterminacion. Mal y venoyent pecheurs, traites et meffaiteurs qui fourfaysoyent contre la majesté royale de Dieu, en trespassant la loy et ses commandemens, car ci pris, cy penduz. Bien tu le prouvas, o Lucifer, jadiz angel très bel, car incontinent que le vent d'orgueil ot enfflé ta pensée et tellement demenée que tu voulu monter a la egualité de ton Seigneur, tu qui estoyes faiz pour le servir, point ny ot de remede. Justice souldemnement te lança et trebuscha en l'orrible prison d'enfer, de si hault si bas. Adam n'en eschapa mie; car aprez la premiere desobeissance, Justice tantost le despouilla de son noble vestement de innocence, amena Rebelion en son royaume espirituel, le chassa hors de son propre heritaige, paradis terestre, ly fist espouser Mort, fu fait serf, et Tribulacion le livra a très crueux sergens pour le tourmenter, qui sont : Faim, Soif, Angoisse, Misere, Flebesse, Maladies

sans nombre. Bien apareu que Justice y regnoit. Que dirons nous du deluge, ou tant seulement VIII personnes furent sauvées ; de la subversion de Sodome par feu de souffre cheant du ciel ; de l'angloutissement Dathan et Abiron qui descendirent vifs en enfer ? Tout ce faisoit la royne qui pour ce temps dominoyt, Justice la rigoreuse. Mais en ce temps nouvel qui se nomme de grace, le hault empereur mua son juge ; (*Lex per Moysen data est, et gratia per Jesum Christum. — La loy est donnée par Moïse, et par Jhesucrist grâce*) car en lieu de Justice, il intronisa Misericorde doulce et piteuse, de qui le tronne est Grace et la verge doulce Correction. De quoy dit le psalmiste : *Ta verge m'a consolé.* Si nous devons maintenant, dit sainte Eglise, bien esioyr et faire faiste et solennité, quant

Receu avons Misericorde,
Qui les pecheurs a Dieu accorde. — *Suscepimus*, etc.

Ceste Misericorde est le benoist filz de Dieu, qui, a tel jour comme huy, fut offert et receu ou temple publiquement et en appert, comme l'avoit predit le prophete Malachie : 3°. *Statim veniet ad templum dominator quem queritis, et angelus, etc.* Bien est vray que par avant ceste Misericorde fut receue dedans le precieux corps de Nostredame, au jour de la Nunciacion, mais ce fu fait assez secretement en la chambre Nostredame. En après, le jour de Noel, ceste Misericorde fu receue dedens la mengoire des bestes et denoncée a peu de gens, comme aux pasteurs.

Mays au jourduy nous l'avons receu en lieu publique, en lieu saint, en lieu ou tous generalement pevent et doybvent venir, tant le povre comme le riche : c'est assavoir, au temple materiel, et non pas en ung englet de ce temple, non pas en ung lieu secret et mussé, mais en milieu, affin que tous y puissent aprocher. *Suscepimus*, inquit propheta, *Misericordiam tuam*, etc.

O ame, comme a yci très glorieux don, comme très ioieuse, très bonne et très gracieuse nouvelle! Beau sire Dieux, nous te rendons grace et mercy pour l'excellance de cest don que nous querons avec le prophete et devotement demandons, en criant : *Ostende nobis, Domine, Misericordiam tuam, et salutare tuum da nobis. — Sire, monstres nous ta Misericorde et nous donne ton salut.* Sire, point nous ne demandons ta sapience, ta justice et ta puissance, car plus doubtons que desirons. Non pas sans cause : car Sapience accusoit l'omme pecheur qui point ne se povoit ou sçavoit excuser. Pour ce doubtoit Job : Job. 9°. *Si voluerit mecum contendere, non potero respondere unum pro mille. — Se Dieu*, dit-il, *me veult juger selon rigoureuse justice, de mille accusations qui feroit contre moy, n'en sçarcie pas excuser une seule.* Justice condempnoit le pecheur, et riens n'y valoit l'appeler. Et pour ce doubtoit celuy mesmes Job : Job. 9°. *Verebar omnia opera mea, sciens quod non parceret delinquenti. — Je avoie grant paour de mez œuvres, car je sçai bien que tu ne laisses riens impuny.* Puissance mettoit a execucion la sentence, laquelle on ne povoit fouyr ou eschever. Pour tant ce doubtoit

David : *A fortitudine*, inquit, *manus tuæ ego defecy in increpationibus*, etc. — *Encontre les dures increpacions de ta puissance je ne ay peu resister.* N'estoit pas doncques merveille se pecheur ne les demandoit pas et les ressoingnoit. Maiz, beau sire Dieu, pere de pitié et de consollacion, pour nous resioyr et conforter, tu as celle maintenant Sapience convertie en puerilité, Justice en clemence, Puissance en enfirmecté, et tant seulement

> Receu avons Misericorde
> Qui les pecheurs a Dieu accorde. — *Suscepimus*, etc.

Mais considerons la venue de ceste Misericorde ; car point n'est seule, ains est amenée et receue a moult et noble belle procession. Marie la presente, Simeon la reçoit et porte, Anne la presche et luy baille tesmoignage. Sy, vous veez pourquoy Simeon, en disant son cantique qui se chante a Complye chascun jour, bailla III noms a ce glorieux enfant qui est dit Misericorde. Car il honnora le temple quant Nostredame le presanta, pour ce est-il dit : GLOYRE DU PEUPLE. *Ideo dictus est* : GLORIA PLEBIS. Il monstra sa debonnaireté et humanité quant Simeon le porta ; pour ce il est dit : SALUT. *Ideo dictus est* : SALUTARE. Il bailla de ly congnoissance quand Anne le confessa, et pour ce il est dit : LUMIERE. *Ideo* : LUMEN.

Nous chantons doncques au jourduy raisonnablement le chant des paroles proposées : *Suscepimus*, etc. Mais laissons de present a parler des autres histoires de la solennité du jourduy ; car je suppose, vous y

estes assez informés par paintures, par lettres, par predicacion. Ne nous arrestons pas aussi a questions curieuses qui peu proffiteroient a nostre edifficacion. Ainsoys tournons nostre langaige a prendre aucune moralité sus ce qui est dit et sus le mistere de la feste presante, et finons la premiere partie pour venir a la IIe.

Comme j'ay touché au comancement, nous avons dedans nous-meismes ung temple et une eglise de Dieu, laquelle, dit saint Pol, (Pa Corinth. 3°) *Templum Dei sanctum est quod estis vos. — Vous estes*, dit-il, *le sainct temple de Dieu. — Et plura in hanc ecclesiam.* Le mur de ceste eglise et la cloison est le corps qui contient l'ame; les portes et les fenestres et verrieres sont les v sans corporelz, les yeulx, les orailles, la bouche et autres. L'autel est la voulenté de l'omme qui est comme ou milieu du cuer de ce temple. Sus cest autel sont faiz sacriffices et oblacions de bonnes ou mauvaises affections. Le bon curé est le sainct Esprit tant seulement. La parroichienne est notre ame. Le chappellain est raisonnable Entendement qui enseigne sa parroichienne comment elle se doit maintenir et gouverner. Les cloches sont les bonnes inspiracions que le sainct Esprit fait sonner ou plus hault lieu de ce temple, et sus la tour qui se nomme en latin *Sinderesis*. Dedans ce temple ne doyent entrer les ors pourceaux de luxure, ne les chiens de detraccion, ne les excommuniez mesmes, c'est assavoir, les annemis d'enfer. Dedens, doit avoir la lempe de vraye Foy alumée du feu de Charité, et soustenue par la corde de Espe-

rance. Les paintures de ce temple sont les bons exemples des sains et saintes que nous devons regarder et ensuyr ; et ainsi de plusieurs autres similitudes que je laisse en ce temple.

Icy, nous devons recevoir Misericorde, car milleur oste ne povons nous herbergier, ne meilleure offrande presanter. Si fault qu'elle soit amenée a noble procession, car Marie, par laquelle je entens vraye Creance, la nous doit amener. Marie est interpretée enlumineresse, laquelle convient a la foy. *Maria interpretatur illuminatrix, quod maxime competit fidei.* Symeon, par ce quel j'entens vraye Obeissance, le doit recevoir et porter. Symeon est interpreté oreille ou ouye, laquelle a obeissance convient. *Simon enim interpretatur auditus, quod obedientiæ convenit.* A la parfin, Anne, par laquelle j'entens Perseverance, la doit diligemment garder. Nous lisons de Anne qu'elle estoyt au temple perseverant en oraison. *De Anna enim dicitur, quod erat perseverans in templo, in obsecrationibus.*

Quant au premier, que vraye Creance amaine Misericorde, nous l'avons de Abraham, a qui, pour ceste vertus, fu faicte la première promission de ceste Misericorde, le benoit filz de Dieu. Nous l'avons de Nostre-Dame, qui par vraye creance conceu Misericorde quant elle respondit : *Ecce ancilla Domini*, etc. Luc. 1°. Encores avons en mil lieux de l'Escripture saincte que ceulx qui avoyent vraye et ferme creance en Dieu impetroyent Misericorde. Il aparu de Jonathas, Pus Reg., de David, Pus Reg. 17°, de Iudas, Pus Macha. 3°, de Marie Magdalene, Luc. 7°, de la femme Chana-

née, MATH. 15°. Et par le contraire, nous avons que Jhesucrist ne feist pas moult de vertus et de misericorde aux malades de son païz pour l'incredulité d'eulz. *Patet* MATH. 13°. Et en verité, je me doubte que l'incredulité de nous empeche fort Misericorde venir pour bailler santé a nostre Roy. Et seroit grant mervaille, qu'en demandant l'aide et le secours du Dyable, on eut l'ayde de Dieu, car l'ung detruit et l'autre edifie. Et oncques telle thache ne vint en l'ostel de France, et me doubte qu'elle ne viengne pas seule. C'est grant pechié et moult grant vessanie a ceulx qui en sont cause.

En après, quant au second, que Obéissance reçoive Misericorde, il a paru de Noée, GEN. 7°, de Loth, GEN. 19°. Et par le contraire, ceux perissent sans misericorde qui ne obeissent a Dieu. Bien fut monstré a la femme Loth, a Saül, a ceulx devant le deluge, et autres sans nombre. Finablement, Perseverance est la vertuz qui retient et garde Misericorde, car la fin desert la couronne, non pas la bataille. *Finis non pugna coronat.* Qui comance sans perseverer, il chasse hors vilainement et honteusement Misericorde de son temple espirituel. Pour ce dist Jhesuscrist : *Qui autem perseveraverit*, etc. — *Celuy sera sauvé, qui jusques a la fin perseverera.*

Qui veult doncques maintenant recevoir fructueusement et dignement Misericorde, preigne la noble procession dessusdite : c'est assavoir, bonne Creance en Dieu qui la nous amenera, bonne Obeissance en ses commandemens qui la recevra, bonne Perseverance

qui la retendra et gardera. Lors, pourrons nous dire a Dieu seurement les parolles proposées : *Sire, nous avons receu Misericorde au millieu de ton temple.*

Mais, hélas ! j'ay grant doubte que au jourduy plusieurs, en lieu de Misericorde, ne preignent et reçoivent dedans eulx-mesmes Cruaulté damnable, hideuse et abhominable. N'est pareille cruaulté, ou fureur, comme tuer soy-mesmes, soy persequuter. C'est ainsi que toutesfois que ung homme peche mortellement, il se livre a mort. Voire quelle mort ? A mort la plus honteuse et espoëntable qui soit ; c'est la mort de pechié. *Stipendia peccati mors. — Les loiers de peché sont la mort.* Et alibi : *Peccatum cum consummatum fuerit*, etc. — *Le pechié quant il sera consommé, il engendre mort.*

Se tu demandes comment vient ceste Cruaulté miserable dedans le temple du pecheur, je respon quelle vient par contraire maniere a Misericorde ; car Mescreance l'amaine, Desobeissance la reçoit, et Obstinacion la garde et la retient. Bien a ici mauldicte procession, et contraire a celle qui fut au jourduy faicte. Bien est en grant confusion, misere et desolacion le pouvre temple de nostre ame, quant Cruaulté tellement s'y embat : riens n'y a espargné, que tout ne soit froissé, ars et confondu. Tout premierement, le vray curé de ce temple, c'est assavoir le sainct Esprit, est bouté hors, et en son lieu intrus l'annemy d'enfer, et le faulx herite et scismatique. Tantost comme est dedans entré, il fait ouvrir les portes de ce temple a tous vices et clore a toutes vertuz. Lors, s'y ebatent a grant tourbe et confusion les soldoyers

de l'annemy d'enfer, pour mettre a perdicion la povre parroichienne de ceste eglise, c'est assavoir nostre ame. Orgueil y entre avecques la massue de Presunpcion, lieve l'ame en hault, et puis la fiert ou front et gette contre terre. *In Ps. deiecisti eos*, etc. — *Et quant ils se sont enorgueillis*, dit le psalmiste, *tu les adjectes et humilies.* Et Claud.

> . . . . Tolluntur in altum,
> Ut lapsu graviore ruant. . . . . . .
>
> Ils sont en hault elevés,
> Affin qu'ils tresbuchent plus durement,
> Et de plus dur tresbuchement.

Viennent Ire, Envie et Haine, qui aveuglent l'ame et doloreusement la tourmentent. Juvenalis :

> Invidia Siculi, etc.

Avarice ne se oublie pas qui trayne et dectrait ceste povre parroichienne nostre ame, par mer, par terre, par feu, par tous perils de mort. Oracius :

> Impiger extremos, etc.

Nota de illis qui destruunt templa sancta ut laudentur. Paresse l'enchayne et si fort l'estraint du lien de retardie, que a bien faire ne se puet aider ou esmouvoir. *Vult et non vult piger*, etc. Que diray-je de Gloutonnie qui fait l'ame toute yvre de vins et de viendes, tellement que elle oublie Dieu et soy-mesmes et tourne tout a fable, et mocque tout ce que on luy dit des joyes de paradis et des paines d'enfer, car a

riens ne peut penser fors a sa panse. *De his dicit Apostolus : Quorum Deus venter est*. Luxure ny default, qui art et brule en feu puant de charnalité tout ce qui est de bien en l'abitacion espirituelle de nostre temple. Las! oncques cité materielle ne fut si crueusement destruite par ennemys, tant fussent parvers, comme est ce temple espirituel, quant Cruaulté y est amenée, comme dit est. Mais oyez la fin. Finablement, Ydolatrie s'y embat avec ses seurs germaines, qui sont : Sortilege, Supperslicion, Magique, qui font la povre ame aourer et croire en leurs dieux, denier son baptesme et la foy crestienne, aourer le Dyable et luy sacrifier. Certainement toute creature qui s'abandonne a telz sortileges est ydolatre et hors de la foy crestienne, excommeniée de sainte Eglise, et selond la loy ancienne digne d'estre lapidée, et selond la nostre de estre ars.

Quant l'annemy voit sa parroichienne tellement pourmenée et actraitée, que elle est plaine de playes mortelles et gist ou lit de la mort, il huche sa fille Cruaulté et la maudicte procession dessus nommée pour l'ensevelir. Et premierement, Mescreance clot et bande les yeulx de l'ame, affin que jamais ne voye ou congnoisse Misericorde pour l'appeller. Desobeissance l'envelope du linceul et du lien de mauvaise acoustumance; mais Obstinacion la met en la biere et ou sarcueil qui se nomme oblivion de Dieu. Et affin que jamais ne soit ostée, Cruaulté luy met très pesant, très froide et très horible pierre de obduracion de cuer et desesperance.

Quant l'ame en ce point est mise, il en est fait. Mal y attendez jamais remede, comme dit saint Bernart, *in lib. de Consideratione ad Eugenium Papam, lib. P° cap. 2., Describens cor durum. — Solum, inquit, est cor durum quod seipsum non exhorret, quia nec sentit, nec compunctione sciditur, nec pietate mollitur, nec movetur precibus. Minis non cedit, flagellis duratur, ingratum ad beneficia est, ad concilia infidum, ad judicia sevum, inverecundum ad turpia, impavidum ad pericula, inhumanum ad humana, temerarium in divina, preteritorum obliviscens, presentium negligens, futura non providens*, etc. *Et ut in brevi cuncta horribilis mali mala complectar, ipsum est qui nec Deum timet, nec hominem reveretur. — Car il ne craint ne Dieu ne les hommes.* Se tous les prescheurs qui ou monde sont ne cessoyent chascun jour de prescher a l'ame qui est en ce point mise, c'est assavoir en mauvaise acoustumance et durté de cuer, ils ne la molliroyent pas a bien faire, point ne feroient tant qu'elle laissast sa mauvaise coustume, qu'elle levast son cuer a Dieu, qu'elle yssist hors du sepulcre et de l'abhominable ordure de pechié. Riens ne luy vallent doulces paroles pour la molir, ne dure bastures pour la rompre ou flechier, car elle est sourde a tous biens. De riens n'a paour, ne mesmement de l'erreur de la mort corporelle qui tant briefment et certainement la menace. Il appareu de Judas, et Pharaon, des Juifs pour le temps de la Passion, et aultres. Et de ce dit le Saige : *Vide quod nemo potest corrigere eum quem Deus despexerit.* Dieu vueille par sa grace que

sus nous ne viengne telle cruaulté et telle durté de cuer.

Toutesfoiz, escoutez encores la fraude et decepcion de l'annemy. Car il ne souffist pas que l'ame qui se est mise sa parroichienne et sa subiecte soit tellement ensevelie; mais affin d'acroitre le mal, et que d'aucune aventure remede n'y soit mis par Misericorde, il gette dessus l'ame ung drap fait et tissu d'ipocrisie, de faintise et de simulacion pour apparoir belle ou monde. Car ce n'estoit ce mantel d'ypocrisie, la personne dessus dite apparroit si laide, si hideuse et si puante, si abhominable ou monde, que tantost seroit moquée et durement persecutée, et de la grant honte par avanture se convertissoit. En oultre, avant que ceste pouvre ame soit ensevelie a la cimetierre d'enfer, (car la sont enterrez les parroichiens de l'annemy, comme il appert de faulz riche qui est enseveli en enfer : *Patet de divite qui sepultus est in inferno*) l'annemy fait chanter vigiles de mors.

Et qui les chantent ces vigilles? Veritablement cilz sont les flateurs, qui sont les chappellains et chantres du Dyable, qui les commencent par *Placebo*, et qui en lieu des louenges de Dieu, le despitent, et maugroyent, et regnient et chantent les falaces louenges de la personne qui est tellement ensevelie : et en lieu des pleurs, ils mainent faulce joie, solaz et esbatement. Hé Dieu! qui pourroit regarder des yeulx corporelz dedans l'ame de la personne, bien sembleroit estrange chose et bien hideuse de pourmener ainsi ung mort ou sepulcre d'enfer. Et toutesfois ainsi se

fait. Et si d'avanture il y a aucun presant qui pour la consideracion de ceste misere soit triste, ou qui en parle, mieulx ly vausist estre bien arriere; sitost sera moqué, monstré au doit ou vilené En ce service de ce mort, n'a point de paix, car *Pax non est impiis. — Paix n'est point aux mauvais.* Les oblacions et sacrifices sont moult crueulz bien souvent, car ils sont de char et sanc humain. Je laisse la declaracion. *Posset introduci de Busiride tiranno qui sacrificabat homines diis suis. De Diomede qui dabat equis. De Poliphemo qui comedebat homines.* Veez doncques en quelle misere est mise l'ame qui chasse hors de son temple Misericorde pour recevoir Cruaulté dampnable.

Pour tant, ame devote, creée de Dieu a sa semblance, et de son précieux sanc amoureux rachetée, chasse hors, pour Dieu! chasse hors ceste mauvaise houstesse Cruaulté et reçoy Misericorde. Et la maniere de la recevoir est par avant démonstrée selond le mistaire du jourduy. Prens bonne Creance qui la t'amenera, bonne Obeissance qui la recevera, et bonne Perseverance qui la gardera. Pour Dieu! tandis que Misericorde tient son throne et son jugement en ceste vie, soubsmet toi a elle; ne attens pas la sentence de Justice après la mort; car sans remede tu seroyes perdue et rigoreusement condempnée. Pour ce prioyt le psalmiste en disant: *Domine, ne in furore tuo arguas, etc. — Sire, ne me argue point en ta fureur, ne en ton ire ne me corrige pas*, etc., Anselmus: *ira Dei*, etc. Pense bien, pense que vault quanque tu faiz en ce monde, quanque tu travailles, quanque tu rapine,

quanque tu quiers vengence, quanque tu donnes a la povre charoigne de mauvaises plaisances, se tu chiez, en la destroicte heure de la mort, à l'orrible jugement de Justice, en mort perpetuelle. Et par le contraire, n'est que ung brief moment de toute la paine de ce monde que on a a bien faire pour acomplir les commandemens de Dieu, au regard de la gloire que Miséricorde donnera a ses bons hostes et hostesses, laquelle nous donne le Père, le Filz et le sainct Esperit; *Qui vivit in secula seculorum. Amen.*

FIN.

VU ET LU,

A Paris, en Sorbonne, le 25 avril 1858, par le Doyen de la Faculté des Lettres de Paris,

J.-Vict. LE CLERC.

Permis d'imprimer :

Le Vice-Recteur,

CAYX.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE.

TOURS, IMP. DE J. BOUSEREZ, RUE DE L'INTENDANCE, 13.

